

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-huitième séance – Lundi 23 mai 2005, à 20 h

Présidence de M. Gérard Deshusses, président

La séance est ouverte à 20 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, conseiller administratif, *M. Alain Comte*, *M^{me} Florence Kraft-Babel*, *MM. Bruno Martinelli*, *Jean-Pierre Oetiker*, *M^{me} Annina Pfund*, *MM. Frédy Savioz*, *François Sottas* et *M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. Patrice Mugny* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 mai 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 mai et mercredi 18 mai 2005, à 17 h et 20 h 30, et pour lundi 23 mai 2005, à 20 h.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous voilà bientôt à la fin d'une année politique glorieuse et haute en couleur. Je ne voulais pas laisser passer cette occasion de vous remercier, Monsieur le président du Conseil municipal, de la haute tenue des débats dudit Conseil durant votre présidence. Vous savez maintenant que cette tâche n'est pas facile – mais vous l'avez menée à bien de manière remarquable, et je voulais que cela soit dit. Merci! (*Applaudissements.*)

Je souhaitais également remercier mes collègues du Conseil administratif. Vous le savez, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes parfois un peu bagarreurs, mais c'est normal! (*Brouhaha.*) Aimeriez-vous un Conseil administratif insipide, monocolore? (*Dénégations.*) Non! J'en étais convaincu! C'est le jeu démocratique. De temps à autre, nous n'avons pas été d'accord, mais je crois que nous avons quand même pu travailler durant cette année – en tout cas, telle est mon impression – et œuvrer au bien de la cité. Je vous en remercie, mes chers collègues!

Quant à moi, je vous avais dit que je souhaitais, pour une année, être le maire de toutes les Genevoises et de tous les Genevois. J'espère que, modestement, j'ai en partie réussi mon mandat. La semaine prochaine, Genève aura un nouveau maire, auquel je suis heureux et satisfait de passer le témoin; je suis convaincu que M. Tornare sera un excellent maire. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur le maire, de ces propos très élogieux! Je tiens à vous dire que j'ai moi aussi, grâce à vous, passé une excellente année; notre collaboration a été, je le crois, heureuse et efficace. Je vous en remercie infiniment. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de vos applaudissements de tout à l'heure.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Aménagements à la rue de Montchoisy et stationnement sur la place du Pré-l'Evêque» (P-109 A)¹.

Rapporteur: M. Patrice Reynaud.

La pétition P-109 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 9 juin 2004.

La commission s'est réunie les 20 septembre 2004, 8 et 22 novembre 2004, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle, pour traiter de cette pétition.

Le rapporteur remercie M^{mes} Ursi Frey et Olivia Di Lonardo des notes de séance fidèlement prises par ces dernières et qui lui ont particulièrement facilité la rédaction du présent rapport.

Texte de la pétition

Bien que le texte complet de la pétition figure en annexe du présent rapport, le rapporteur a voulu reproduire ci-dessous les cinq éléments principaux constitutifs des sollicitations des pétitionnaires:

«Pétition

»Au Grand Conseil de la République et canton de Genève

»Au Conseil municipal de la Ville de Genève

»Les soussignés, habitants, commerçants, indépendants, clients, employés, ouvriers, visiteurs, usagers de la rue de Montchoisy et de ses abords demandent de:

- ne pas entreprendre d'aménagements éphémères à la rue de Montchoisy;
- pourvoir de feux le carrefour Montchoisy-31-Décembre;
- prolonger la rue de Montchoisy dans son axe principal en traversant le Pré-l'Evêque jusqu'à l'avenue de Frontenex et parallèlement supprimer la circulation sur la rue du Jeu-de-l'Arc;

¹ Commission, 244.

- maintenir la rue de Montchoisy ouverte au trafic dans les deux sens sur toute sa longueur et assurer aussi sa bonne accessibilité audit trafic;
- maintenir provisoirement le stationnement sur toute la place du Pré-l'Evêque jusqu'à la construction d'un parking sous cette place qui sera alors aménagée selon la volonté de la population.»

Déposée le 7 juin 2004 à l'initiative de l'Association des intérêts des Eaux-Vives, la pétition a recueilli 1912 signatures.

Séance du 20 septembre 2004

Audition de M. André Pfeffer, président de l'Association des intérêts des Eaux-Vives

Après avoir rappelé que l'association qu'il préside existe depuis 1913, M. André Pfeffer précise que les 155 membres de ladite association sont tous pré-occupés, depuis trois ans, par les mesures concernant les accès au sein du quartier ainsi que par les travaux provisoires y entravant la circulation.

Si la pétition vise plus particulièrement la rue de Montchoisy et le stationnement sur la place du Pré-l'Evêque, M. André Pfeffer indique que de nombreux courriers ont été adressés à l'administration municipale en relation avec le passage vers l'UBS, les travaux sur la place du Pré-l'Evêque et le retrait de l'obstacle situé à l'angle des rue de Montchoisy et Théodore-Flournoy.

En réponse à divers commissaires, M. André Pfeffer précise qu'il n'a pas rencontré M. Christian Ferrazino au sujet des aménagements éphémères de la rue de Montchoisy, ni reçu de réponses à ses courriers, ni même d'information préalable à l'opération «Les yeux de la ville».

A la demande d'une commissaire du groupe des Verts, M. André Pfeffer donne l'avis de son association sur les aménagements éphémères de l'été 2004 dans le quartier des Eaux-Vives.

L'aménagement est inutile, dangereux et n'apporte que confusion. Il empiète sur la chaussée et a entraîné l'enfouissage dans du gravier de deux troncs d'arbre.

A la question de la même commissaire, le président de l'Association des intérêts des Eaux-Vives précise qu'aucune manifestation n'a été organisée sur le lieu d'aménagement éphémère.

Répondant à un commissaire libéral, M. André Pfeffer indique ne pas s'opposer aux manifestations. Son association a même participé à l'opération «Voisin-Voisine».

Il considère, en revanche, les aménagements éphémères mal situés et peu appropriés. Il regrette surtout le manque d'informations, ce, notamment, pour l'opération «Les yeux de la ville», qui, au surplus, a entraîné l'indisponibilité de plusieurs places de parc.

A l'initiative du même commissaire libéral, M. André Pfeffer explique la position de son association sur la circulation à la rue de Montchoisy, plus particulièrement la desserte de cette dernière sur la place du Pré-l'Evêque.

Son association a écrit, à plusieurs reprises, aux services de la Ville ainsi qu'à l'Office des transports et de la circulation (OTC) pour proposer d'étudier un autre projet qui lui semble mieux convenir et consistant dans le prolongement de la rue de Montchoisy à travers les deux parcs de la place du Pré-l'Evêque tout en supprimant ainsi l'espace de circulation le long de la rue du Jeu-de-l'Arc.

A la demande du même commissaire, il est répondu qu'aucune réponse n'a été apportée jusqu'alors à ces différents courriers.

En réponse à deux commissaires, M. André Pfeffer rappelle que le comité de son association compte entre 10 et 12 personnes et l'association environ 150 membres dont la moitié est commerçante.

Puis, après avoir rappelé que la pétition a recueilli 1912 signatures, une commissaire libérale désire savoir si l'association a déjà été convoquée par le Grand Conseil. Il lui est répondu qu'une audition a eu lieu, mais qu'à ce jour aucune suite ne lui a été communiquée.

Sur la base de l'affirmation de M. André Pfeffer de travaux entrepris sans autorisation sur la place du Pré-l'Evêque, un commissaire socialiste interroge celui-ci sur la nature de tels travaux.

Il s'agit de la construction de la fontaine en pierre et des gaines en béton pour des bandes translucides.

L'absence d'autorisation a été signalée par l'association au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et a eu pour conséquence l'interruption desdits travaux.

M. André Pfeffer ajoute enfin que le Touring Club Suisse l'a interrogé au sujet des nouveaux travaux planifiés.

Discussion

Sur proposition d'un commissaire libéral, l'audition des services de M. Christian Ferrazino et de M. Philippe Burri, directeur de l'OTC, est acceptée à l'unanimité.

Séance du 8 novembre 2004

Audition de M. Christian Ferrazino, accompagné de M. Philippe Gfeller, architecte et chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et de M. Alexandre Prina, ingénieur adjoint en transports et futur responsable du Service mobilité

M. Christian Ferrazino indique, en préambule, que rien n'est prévu en 2005 pour la zone concernée par la pétition. Il précise, en outre, que les problèmes de circulation sont de la seule compétence de l'OTC qui, quant à lui, semble avoir prévu un projet.

M. Alexandre Prina ajoute que, outre les problèmes financiers actuels, il existe également des difficultés ayant trait à la signalisation des tramways et repoussant de un à trois ans toute idée de réaménagement du périmètre considéré.

Rappelant la volonté des pétitionnaires d'un prolongement de la rue de Montchoisy à travers la place du Pré-l'Evêque, M. Christian Ferrazino précise être, quant à lui, en faveur d'un retour à la configuration d'origine de la place en remettant le «triangle» de Pré-l'Evêque.

M. Philippe Gfeller précise, au surplus, qu'un retour à l'origine est plus judicieux, les accès pour les piétons étant déjà en place et une zone piétonne étant ainsi conservée. Il explique également le fait que les services municipaux veulent maintenir l'arborisation de la place et construire à l'intérieur de cette dernière en passant sous la route de Pictet-de-Richemont, l'analyse financière et de la faisabilité ressortissant alors à la Fondation des parkings.

Un commissaire libéral s'interrogeant sur l'opportunité de faire passer la route de Pictet-de-Richemont au niveau du parking, M. Alexandre Prina relève le fait que le problème se poserait alors très sérieusement pour l'insertion des voies d'accès dudit parking dans les gabarits urbains.

A l'initiative d'un autre commissaire libéral, qui souhaite revenir sur la problématique soulevée par le quatrième point de la pétition, le magistrat estime la pétition sur ce point inutile dès lors qu'il n'est prévu aucune modification au double sens de circulation de la rue de Montchoisy.

M. Christian Ferrazino précise cependant que ses services et d'autres sont toujours à la recherche d'une solution à l'important problème de transit automobile posé par cette rue.

Séance du 22 novembre 2004

Audition de M. Philippe Burri, directeur de l'OTC

Après avoir relevé le fait que le problème crucial du quartier des Eaux-Vives est celui du stationnement, M. Philippe Burri développe les différents points suivants.

Aménagements éphémères: seul un arrêté aura été nécessaire pour que soit déclarée une zone provisoire de rencontre. Pour le reste de l'aménagement, l'OTC n'est pas concerné. Son directeur relève la volonté de la Ville de Genève de respecter la visibilité et l'accès. Quant à l'opportunité même de l'aménagement éphémère, M. Philippe Burri déclare ne pas avoir à se prononcer.

Projets portant sur la rue de Montchoisy: plusieurs projets existent, mais aucun n'a encore abouti tant il existe, pour l'instant, de volontés contradictoires. Rien n'a encore été mis à l'enquête publique. Le directeur de l'OTC relève, à ce sujet, les contradictions existant entre un trafic pendulaire important et la nécessité du maintien d'une vie commerçante du quartier. Il précise, en outre, qu'il lui paraît utile de conserver le double sens de circulation de cette rue.

Stationnement: le macaron a introduit un stationnement à durée limitée, mais il y a, dans ce quartier, un problème évident de manque de places. Le projet de parking, caduc aujourd'hui, est trop onéreux, bien que la Fondation des parkings travaille avec la Ville de Genève pour trouver des solutions techniques. Selon M. Philippe Burri, il faudrait un stationnement tourné vers l'habitation.

Prolongement de la rue de Montchoisy sur la place du Pré-l'Evêque: M. Philippe Burri avoue être quelque peu emprunté sur cette question dès lors qu'il n'en a pas compris l'opportunité.

Sur la question d'un commissaire démocrate-chrétien portant sur la dotation de feux du carrefour Montchoisy-31-Décembre et la question d'une zone 30 km/h, M. Philippe Burri explique que l'installation de tels feux lui paraît inopportune et relève le fait que la rue des Eaux-Vives ne peut être placée en zone 30 km/h en raison de la forte fréquence des bus sur cette artère. Il indique, au surplus, qu'il y a environ deux ans une dizaine de passages piétons a été mise en place dans le quartier, entraînant la perte de quelques places de stationnement.

Enfin, sur la question d'un commissaire libéral, M. Philippe Burri estime que, bien que les cinq demandes de la pétition ne soient en rien novatrices, cette dernière a le mérite d'alimenter le débat, à raison de l'expérience des auteurs et des signataires d'une telle pétition.

Discussion

Le Parti libéral trouve utile la pétition pour l'aménagement du quartier, notamment celui de la place du Pré-l'Evêque et propose ainsi son renvoi auprès du Conseil administratif.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) estime le projet absurde et sollicite le classement de la pétition.

Les Verts proposent ce même classement, estimant ainsi que le sujet a d'ores et déjà été traité dans le cadre d'une autre pétition.

Le Parti démocrate-chrétien, en raison de l'importance de la problématique soulevée ainsi que du nombre élevé de signatures, conclut au renvoi de la pétition auprès du Conseil administratif, permettant à ce dernier d'avoir ainsi en sa possession toutes les pièces du dossier.

L'Union démocratique du centre apporte son total soutien aux avis exprimés par les partis de l'Entente.

Le Parti socialiste, nonobstant certaines contradictions au sein de la pétition, propose de ne renvoyer auprès du Conseil administratif qu'une partie de la pétition, à savoir un ou plusieurs des cinq points sollicités par cette dernière.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) se déclare en faveur d'une telle méthode de vote et retire alors sa proposition de classement.

Bien que vivement contestée par un commissaire libéral, cette méthode de vote est acceptée par la commission.

Vote

La première demande, «ne pas entreprendre d'aménagements éphémères à la rue de Montchoisy», est classée par 7 oui (2 AdG/SI, 2 Ve, 1 T, 2 S) et 1 abstention (S).

La seconde demande, «pourvoir de feux le carrefour Montchoisy-31-Décembre», est classée à la majorité et 1 abstention.

La troisième demande, «prolonger la rue de Montchoisy», est classée par une voix (AdG/SI), les autres commissaires s'étant abstenus.

La quatrième demande, «maintenir la rue de Montchoisy ouverte au trafic dans les deux sens», est renvoyée au Conseil administratif à la majorité et 3 abstentions (2 AdG/SI, 1 T).

La cinquième et dernière demande, «maintenir provisoirement le stationnement sur toute la place du Pré-l'Evêque», est également renvoyée au Conseil administratif par 8 oui (1 DC, 2 L, 2 UDC, 3 S), les autres commissaires ayant voté contre.

La pétition n'est donc renvoyée auprès du Conseil administratif qu'à la teneur de ses quatrième et cinquième invites.

Annexe

Le lecteur trouvera en annexe du présent rapport le texte complet de la pétition

Premier débat

M. Patrice Reynaud (L). Je suis heureux de prendre la parole à ce sujet de manière préliminaire. Je ne le fais pas en tant que rapporteur – il faut que cela soit clair – mais en tant que membre de la commission des pétitions. M. Jean-Charles Rielle termine son mandat de président de ladite commission, et le moins que l'on puisse dire est qu'il a fait un excellent travail au cours de cette année; je tenais à ce que cela soit souligné.

En ce qui concerne cet objet – comme bien d'autres, d'ailleurs – on a dit bien des choses, mais, malheureusement, pas assez pour que nous, libéraux, soyons pleinement satisfaits. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous l'aurez sans doute constaté à la lecture de ce rapport, la pétition initiale comportait cinq éléments que le rapporteur que je suis a voulu mentionner. C'est l'une des premières fois, depuis que je siège au sein du Conseil municipal – cela fait un certain nombre d'années maintenant – que nous avons assisté à un véritable «saucissonnage» de pétition. Les résultats de cette procédure figurent aux pages 6 et 7 de mon rapport et j'ai jugé inutile de m'exprimer ce soir en tant que rapporteur pour les expliquer. Je m'incline devant le vote de la commission, mais je souhaite quand même souligner deux éléments.

Le premier est purement factuel. La pétition P-109 concerne les aménagements à la rue de Montchoisy et le stationnement sur la place du Pré-l'Evêque. A ce sujet, beaucoup d'encre a déjà coulé et coulera sans doute encore. Je me permets de rappeler ici que c'est, entre autres, à moi-même qu'est due l'initiative de construire – enfin! – un parking sous la place du Pré-l'Evêque. Or je constate que nous n'avons répondu que très imparfaitement à cette pétition puisque, sur les cinq points qu'elle comportait au départ, la commission n'a voulu en retenir que deux. Ces derniers ne manquent certes pas d'intérêt mais, à mon avis, agir ainsi revient à vider quelque peu cette pétition de son contenu.

Le deuxième élément que je souhaiterais aborder maintenant concerne l'avenir. Il est évident qu'une pétition n'est ni une motion, ni une résolution, ni un projet d'arrêté, mais rien d'autre qu'une volonté de la population clairement exprimée, et il me semble tout à fait naturel que nous la respections. Or je m'étais insurgé – M. le président de commission Rielle doit s'en souvenir – contre cette manière de procéder qui consistait à «saucissonner» la pétition P-109, quand bien même elle est légale, paraît-il... (*Brouhaha.*) Je sens que je n'intéresse pas grand monde, mais peu importe.

Monsieur le président Rielle, je souhaiterais, à l'avenir, que vos successeurs fassent en sorte que la commission, en étudiant une pétition, la considère dans sa totalité et ne se livre pas au «saucissonnage» adopté en l'occurrence. Du point de vue politique, ce traitement réservé à l'expression populaire, qui consiste à la détourner de son sens, nous choque, je tenais à le dire.

Quant aux autres conclusions de la commission, je m'en remets aux propos de son président et à ceux du rapporteur.

Le président. Monsieur Hainaut, souhaitez-vous que nous votions les recommandations de la pétition P-109 les unes après les autres, en cinq étapes?

M. Patrice Reynaud. M. Reynaud vous répond volontiers. Décidément, tant le Conseil administratif que vous-même, Monsieur le président, avez du mal à faire la différence entre M. Hainaut et M. Reynaud!

Le président. Il me semble avoir dit «M. Reynaud», mais il y a tellement de bruit dans cette salle que je ne peux rien vous assurer...

M. Patrice Reynaud. Ce n'est pas grave. Etant donné le vote de la commission des pétitions sur cet objet – et à moins que le président de cette dernière ne manifeste de quelque façon son désaccord – je crois, en effet, qu'il est nécessaire de voter ce soir en cinq étapes, c'est-à-dire recommandation par recommandation, dès lors que, je le rappelle, un certain nombre de celles-ci ont tout simplement été classées par la commission.

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe radical pense également que les cinq votes de la commission des pétitions étaient un peu «maigres». Par exemple, la troisième demande de la pétition P-109, qui concerne le prolongement de la rue de Montchoisy, a été classée par une seule voix de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), les autres commissaires s'étant abstenus. Le Parti radical estime donc que le plénum devrait se prononcer à son tour sur ce point précis. Nous avons d'ailleurs constaté que la commission avait la volonté politique de maintenir la circulation à la rue de Montchoisy, ce qui est tout de même positif.

Je le répète, le Parti radical propose que le plénum vote ce soir sur chacune des cinq demandes, comme l'a fait la commission des pétitions.

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Le Parti socialiste a quelque peu modifié sa position entre le moment du vote en commission et notre séance plénière de ce soir, et cela pour plusieurs raisons.

La première paraît évidente: depuis l'étude de cet objet, nous avons débattu de la motion M-303, intitulée «Place du Pré-l'Evêque», qui concerne également l'aménagement de ladite place. A la suite du renvoi de cette motion au Conseil administratif, celui-ci nous a adressé une réponse dont la lecture, de même que celle du rapport M-303 A, nous permet de nous apercevoir que le débat au sujet de la pétition P-109 est, aujourd'hui, tout à fait caduc. Nous n'allons pas reconsidérer ses différentes demandes, alors que nous savons que les services du conseiller administratif Ferrazino travaillent actuellement à l'aménagement de la place du Pré-l'Evêque et au projet de parking éventuel pour les habitants en sous-sol.

Je pense que M. Ferrazino reprendra ces points tout à l'heure, mais je rappelle que la réponse du Conseil administratif à la motion M-303 explique très clairement que, pour l'instant, le financement dudit parking n'est pas encore assuré, puisque la Fondation des parkings a refusé de prendre en charge celui d'un aménagement souterrain sous la place du Pré-l'Evêque. Nous connaissons les différents problèmes que pose la nappe phréatique et le coût engendré par une telle construction à cet endroit, mais le Conseil administratif a eu quelques idées pour le financement de ce parking, dont l'existence semble souhaitable. Je rappelle que le Parti socialiste défendra la construction d'un parking exclusivement réservé aux habitants du quartier; en effet, dans ce périmètre, il existe déjà un grand nombre de parkings pour les visiteurs.

Aujourd'hui, nous attendons qu'une solution soit trouvée pour financer ce parking – je ne sais pas si M. le conseiller administratif aura des informations à nous donner relativement à une proposition adressée au Conseil d'Etat dans ce sens. Etant donné que tout cela est actuellement à l'étude et que nous attendons des réponses, nous ne voyons pas pourquoi nous reviendrions encore une fois sur cette pétition maintenant complètement dépassée. Le Parti socialiste votera donc son classement.

M. Robert Pattaroni (DC). Le groupe démocrate-chrétien se réjouit des conclusions de la commission des pétitions et, bien entendu, il les soutiendra. Nous sommes heureux, également, de constater que les quelques membres de notre parti qui avaient déposé la motion M-303, à propos du problème de la place du Pré-l'Evêque et du stationnement pour les habitants, ont été des précurseurs. Nous étions donc probablement – tout comme d'autres – en prise directe avec la volonté de la population, comme il ressort des travaux de la commission.

Il existe en politique un phénomène qui n'est pas étonnant, mais dont il faut souvent tenir compte. Il concerne surtout les magistrats, qui, à cet égard, sont à

plaindre, puisque, généralement, la population n'aime pas les changements. Nous le constatons ici: elle demande, en effet, que la Ville ne procède qu'à un nombre limité de modifications dans le quartier concerné. Souvenons-nous encore que, l'autre jour, quand il s'agissait de démolir certains vieux immeubles, une majorité a refusé que l'on y touche. La pétition P-109 constitue, en quelque sorte, le prolongement de cette tendance. Or, pour les magistrats chargés de l'aménagement, l'équation n'est pas facile à résoudre!

Il nous importe, quant à nous, que le Conseil municipal soit bien conscient du fait que, aujourd'hui, il y a des voitures en ville, même si on peut souhaiter – et rêver – qu'un jour il n'y en ait plus! Tant qu'à faire, mieux vaut trouver une solution pour que les gens ne les utilisent pas tout le temps, c'est-à-dire leur permettre de les stationner à un endroit sûr. C'est précisément ce qui ressort des travaux de la commission des pétitions.

Construire un parking souterrain destiné en priorité aux habitants du quartier sous la place du Pré-l'Evêque, c'est aller au-devant de leur attente. Nous pouvons être sûrs – nous savons que le magistrat concerné est de cet avis – qu'il y a là de quoi élaborer une véritable proposition.

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI). Pour notre part, nous notons également que la commission a d'abord décidé de «saucissonner», comme le disait M. Reynaud, la pétition en fonction de ses cinq demandes. En commission, notre groupe s'est opposé à certaines d'entre elles et il s'est abstenu pour d'autres. En effet, ces demandes étaient hétéroclites et elles représentaient l'addition de volontés diverses pas forcément concordantes.

En outre, certaines demandes étaient, à notre point de vue, absolument contraires aux envies et aux besoins de la majorité des habitants du quartier des Eaux-Vives, y compris des automobilistes occasionnels. En effet, la demande qui concernait la place du Pré-l'Evêque allait à l'encontre de l'aménagement réalisé par la Ville à la suite de la motion M-32, intitulée «Rendons la place Pré-l'Evêque à la population», acceptée par le Conseil municipal le 15 février 2000. Or le préopinant démocrate-chrétien qui s'est exprimé tout à l'heure s'était alors prononcé clairement en faveur du principe visé par ladite motion. Enfin, cette pétition P-109 contredit également la motion M-303, acceptée par le Conseil municipal le 24 janvier 2005 et à laquelle le Conseil administratif a répondu d'une manière à notre avis satisfaisante.

C'est pourquoi notre groupe va dans le sens des propos tenus tout à l'heure par la préopinante socialiste, M^{me} Keller Lopez: il considère cette pétition comme caduque dans son ensemble et il votera son classement.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts sont conscients que le quartier des Eaux-Vives, quartier où je vis, est mal loti et qu'il «a mal à sa qualité de vie». Nous constatons que, derrière la pétition P-109, se profile une volonté de maintenir le stationnement sur la place du Pré-l'Evêque. C'est donc une pétition tout à fait pro-automobilistes, qui demande que la rue de Montchoisy reste dévolue au trafic de transit et à une circulation intense. Dans ces conditions, comme vous l'imaginez sans doute, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous considérons qu'elle va à l'encontre de ce que pourrait être ce quartier si la circulation y était raisonnablement limitée.

Il se trouve que la rue de Montchoisy, située en plein milieu du quartier des Eaux-Vives, est empruntée par les automobilistes comme voie de déviation, aux heures où la rue des Eaux-Vives et la route de Frontenex sont complètement embouteillées. Au lieu de la laisser ouverte à la circulation dans les deux sens, il conviendrait peut-être d'étudier un peu plus avant comment modérer le trafic observé.

Lors des travaux de la commission des pétitions et, notamment, de l'audition des services de M. Ferrazino, nous avons entendu que des projets étaient actuellement à l'étude. Je pense qu'il faut laisser le Conseil administratif travailler dans ce sens et attendre qu'il nous les soumette. Quand ces projets seront renvoyés en commission, les Verts veilleront à une meilleure qualité de vie que ces aménagements seront susceptibles d'apporter à la population dans le quartier par rapport à la modération de la circulation. En résumé, accepter cette pétition revient à aller contre tout bon sens et c'est pourquoi les Verts voteront son classement.

M^{me} Marie-France Spielmann (T). Il est exact que, au mois de janvier 2005, notre Conseil se prononçait sur la pétition P-99 et la motion M-303 concernant la place du Pré-l'Evêque. La cinquième demande de la pétition P-109 traite à nouveau de la place du Pré-l'Evêque et de la future construction d'un parking en sous-sol.

Nous rappelons notre position de principe et à quelles conditions nous sommes prêts à entrer en matière à ce sujet. Les places de stationnement de ce parking doivent être réservées aux habitants du quartier à des prix raisonnables. Nous demandons par conséquent de sérieuses garanties dans ce sens avant d'entrer en matière sur la construction de ce parking.

Pour l'instant, afin d'être cohérents avec notre position, nous considérons qu'il n'est pas nécessaire de favoriser la circulation automobile dans le quartier concerné, et nous souhaitons des aménagements pour les piétons, les deux-roues et en faveur de la diminution du trafic de transit. Nous ne soutiendrons donc pas les demandes de la pétition.

Le président. Monsieur Patrice Reynaud, vous avez la parole. Je vous confirme, Monsieur, avoir prononcé le nom «Reynaud» tout à l'heure; j'ai demandé à mon bureau, qui me l'a certifié.

M. Patrice Reynaud, rapporteur (L). Tout cela est bien secondaire... Je ne suis pas atterré car, en politique, on ne l'est jamais... Monsieur le président, étant donné que je suis rapporteur, je vais prendre le temps d'exposer ce que j'ai à dire. (*Remarque de M^{me} Virginie Keller Lopez.*) Oui, Madame, que cela plaise ou non!

Je remarque que l'Alternative, nonobstant sa position lors du vote récent à la commission des pétitions, se ravise soudainement. Sans doute a-t-elle réfléchi... ce qui signifie, à l'évidence, qu'elle ne le fait pas suffisamment en commission. Elle a probablement constaté que les conséquences de son vote sur la pétition P-109 à la commission n'étaient sans doute pas celles qui, politiquement, lui convenaient. Ne me regardez pas comme ça, Madame Keller Lopez!

Une voix. C'est une fixation!

M. Patrice Reynaud. Non, ce n'est pas une fixation, rassurez-vous, j'en ai d'autres dans ma vie! (*Exclamations et rires.*) Je rappelle que la majorité de la commission a retenu, lors du vote, deux des cinq demandes de la pétition P-109. Je les relis, puisque ce sont visiblement elles qui posent problème ce soir, et je cite d'abord la quatrième: «Maintenir la rue de Montchoisy ouverte au trafic dans les deux sens sur toute sa longueur et assurer aussi sa bonne accessibilité au trafic.» Cette demande avait été renvoyée au Conseil administratif à la majorité de la commission des pétitions, avec 3 abstentions, dont 2 de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et 1 du Parti du travail. La cinquième demande est formulée comme suit: «Maintenir provisoirement le stationnement sur toute la place du Pré-l'Evêque jusqu'à la construction d'un parking sous cette place qui sera alors aménagée selon la volonté de la population.» Elle avait également été renvoyée au Conseil administratif par la commission avec 8 oui – dont 3 socialistes, d'ailleurs, je me permets de le signaler.

Bien sûr, aucun parti n'est tenu, lors du débat en séance plénière, de garder la position qu'il a adoptée en commission. Cependant, je constate que, une fois de plus, l'Alternative désavoue son vote de commission – elle le fait d'ailleurs beaucoup plus souvent que l'Entente. Etudions maintenant, en quelques mots, pour quelle raison très simple elle agit de la sorte. C'est une fois encore à cause de ce satané – j'ose le dire! – parking de la place du Pré-l'Evêque. Je devrais plu-

tôt parler du «parking de la place du Pré-du-Diable» tant, à l'évidence, l'Alternative ne peut pas entendre parler de mobilité par la voiture, et encore moins de parkings...

La pétition P-109 n'est pas de droite, soyons bien clairs! Elle émane de la population des Eaux-Vives et elle est signée par près de 2200 de ses représentants. C'est étonnant, mais une pétition déposée par les habitants des Eaux-Vives se retrouve presque systématiquement classée. Ce n'est que la quatrième fois ce soir... Que veulent l'Alternative et une partie du Conseil administratif? Nous le savons: plus aucune voiture, non seulement aux Eaux-Vives mais dans toute la ville de Genève. C'est clair, net et précis. Mais cette volonté-là ne peut pas pour autant faire de l'ombre à celle de la population, et je rappelle que c'est cette population qui nous permet aujourd'hui de nous exprimer dans cette enceinte.

Deux mille deux cents citoyens se sont exprimés par le biais de la pétition P-109, qui a été disséquée, «saucissonnée» en commission. Dont acte. La majorité de cette commission, sous la présidence de M. Rielle, n'a retenu que deux des cinq demandes de la pétition P-109, sans violer les droits de qui que ce soit, à mon avis. Mais, ce soir, parce que l'Alternative a réfléchi entre-temps – et pour cause! – voilà que le plénum classe cet objet. C'est, je le répète, la quatrième fois qu'une pétition d'habitants – ô combien nombreux! – des Eaux-Vives subit ce sort-là. Ils commencent à en avoir l'habitude, mais je ne suis pas persuadé qu'ils en soient très heureux! Mais ils prendront leurs dispositions pour l'exprimer, lorsqu'il sera temps...

Aujourd'hui, vraisemblablement, la pétition P-109 sera classée, puisque l'Alternative est majoritaire. Une fois de plus, alors que nous étions pratiquement parvenus à un accord sur le parking de la place du Pré-l'Evêque – j'ose espérer que M. le conseiller administratif Ferrazino m'en saura gré – la décision des rangs d'en face consiste à enterrer, à enfouir – cela tombe bien, pour un parking! – notre décision. Et cela, bien évidemment, en opposition avec la volonté de la population. Cette dernière, je le rappelle et je continuerai de le rappeler, n'est pas une population de richards, comme la gauche a tendance à le prétendre; c'est une population de gens qui, comme tout un chacun – et comme beaucoup d'entre vous, d'ailleurs, Mesdames et Messieurs de l'Alternative – disposent d'un véhicule et souhaiteraient, notamment aux Eaux-Vives, pouvoir en disposer librement. Cela reviendrait pour eux à suivre votre propre politique, donc à ne pas utiliser leur véhicule et à le mettre dans un parking ou sur une place de stationnement.

La pétition P-109 ne demande rien d'autre! Alors que la commission avait retenu ses quatrième et cinquième demandes, aujourd'hui, la gauche veut les balancer! Faites attention, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous êtes en train de vous fourvoyer en ne respectant plus du tout ce que veut la population! Méfiez-vous: un jour ou l'autre, cela vous retombera dessus!

M. Roland Crot (UDC). Pour notre part, nous soutiendrons les conclusions du rapport P-109 A et nous renverrons au Conseil administratif les quatrième et cinquième demandes de la pétition.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'interviens essentiellement pour répondre à des questions qui m'ont été posées tout au cours du débat qui vient de se dérouler, et non pas sur le sort qu'il convient de réserver à cette pétition et que vous allez décider dans un instant, Mesdames et Messieurs.

Comme vous le savez, Monsieur Reynaud, puisque le Conseil administratif vous l'a signalé dans sa réponse à la motion M-303, nous entendons, selon la demande du Conseil municipal, poursuivre nos réflexions pour examiner la faisabilité d'un parking destiné aux habitants en sous-sol de la place du Pré-l'Evêque. Je rejoins les propos de M^{me} Keller Lopez: les parkings sont très nombreux dans les alentours, mais il en manque un qui soit réservé aux habitants, et non pas aux visiteurs.

En décembre dernier, nous évoquions, sauf erreur à l'occasion du vote du budget, l'hypothèse d'un financement quelque peu original pour ce parking. Effectivement, les différents budgets municipaux ou cantonaux sont tous fortement sollicités et, que ce soit pour la construction d'un parking ou pour un autre projet, il est toujours difficile de trouver des crédits d'investissement suffisants. Je rappelle que la Fondation des parkings récolte le produit des horodateurs par délégation de la Ville de Genève, en quelque sorte, puisque ce dispositif est installé sur le territoire municipal. Il rapporte environ 3 millions de francs à la Ville par année, et un montant identique à l'Etat. Nous nous sommes donc dit qu'il serait judicieux d'affecter cette somme à la construction de parkings, puisque nous disposerions ainsi de 6 millions de francs par an pour cela.

Or nous avons écrit en décembre 2004 au Conseil d'Etat pour lui proposer de participer, à raison de la moitié, à la construction du parking de la place du Pré-l'Evêque, et nous n'avons toujours pas reçu sa réponse. Par conséquent, le Conseil administratif va le relancer par écrit, mercredi prochain, afin qu'il se détermine. Je ne vous cache pas, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que, de notre côté, nous avons déjà commencé les études de faisabilité, pour savoir ce qu'il en était. Nous savons déjà que la capacité maximale du futur parking sera de 250 à 260 places. A partir de cette donnée, nous pouvons commencer à élaborer une proposition.

Mais revenons-en maintenant à la pétition P-109. Certains semblent étonnés que le Conseil municipal s'apprête à refuser d'utiliser une zone de verdure pour du stationnement automobile, même provisoire. Excusez-moi, mais, s'ils étaient un peu plus attachés aux zones de verdure de notre municipalité, ils tiendraient

des propos différents! Surtout, ils seraient peut-être intervenus plus rapidement afin que ce périmètre, situé dans un quartier qui manque justement de verdure – en tout cas à cet endroit-là, car la situation est nettement meilleure un peu plus loin – retrouve son affectation d'origine. Je l'ai dit et je le répète, nous sommes en pourparlers avec l'Etat. Nous avons pu aménager provisoirement la partie sud de la place du Pré-l'Evêque, où se trouvait auparavant l'ancien bâtiment de la Poste, mais nous ne pouvons pas prolonger cette mesure au-delà, vers la pointe, car l'Etat refuse de renoncer au droit d'usage que la Ville lui avait conféré, il y a de nombreuses années déjà.

Voilà où nous en sommes, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux. Pour notre part, ce que nous souhaitons, indépendamment du débat sur la pétition P-109 – contrairement à d'autres, Messieurs Pattaroni et Reynaud, qui ont lancé l'initiative couronnée du succès que l'on sait – c'est vous soumettre une proposition concrète de parking pour les habitants. Cette solution permettra à la Ville de supprimer un certain nombre de places de stationnement en surface – tout en offrant, en guise de substitut, des places pour habitants en sous-sol – et de réaliser des aménagements susceptibles de valoriser le quartier. En tout cas, c'est dans ce sens que nous travaillons – avec le plein accord, d'ailleurs, de la majorité du Conseil municipal.

Deuxième débat

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous allons voter les conclusions de la commission sur chaque demande de la pétition.

Mis aux voix, le classement de la première demande de la pétition est accepté par 32 oui contre 29 non.

Mis aux voix, le classement de la deuxième demande de la pétition est accepté par 41 oui contre 20 non.

Mis aux voix, le classement de la troisième demande de la pétition est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix, le renvoi au Conseil administratif de la quatrième demande de la pétition est refusé par 33 non contre 30 oui.

Mis aux voix, le renvoi au Conseil administratif de la cinquième demande de la pétition est refusé par 33 non contre 30 oui (1 abstention).

Le président. La pétition P-109 est classée.

4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Halte au ghetto dans le secteur de la gare!» (P-114 A)¹.

Rapporteur: M. René Grand.

La commission des pétitions, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle, a étudié la pétition P-114 lors de ses séances des 29 novembre et 13 décembre 2004.

Le rapporteur remercie M^{lle} Olivia Di Lonardo de la prise de notes des séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 29 novembre 2004

Audition des pétitionnaires: M. Ackermann, professeur au collège de Saussure, M. Degoumois, architecte et membre du Collectif Voltaire, M. Gross, commerçant

M. Ackermann explique que la situation s'est beaucoup dégradée dans le quartier: plusieurs bars du coin sont devenus des «supermarchés de la drogue» avec leur cortège de nuisances, qui ont créé un climat de méfiance des habitants. De plus, le Restaurant Chez Bouby a fermé ses portes en décembre 2003. Dès lors, quand les habitants ont appris que la Ville de Genève voulait y installer un «club social» semblable au Square Hugo, ils ont craint de nouvelles violences et, mis devant le fait accompli, ils ont adressé la présente pétition au Grand Conseil (qui les a déjà auditionnés) et au Conseil municipal.

En fait, il y a eu une séance d'information à la régie de l'immeuble du Restaurant Chez Bouby, ainsi que des papillons distribués pour une rencontre au club, mais beaucoup de gens n'étaient pas au courant.

Selon M. Ackermann, le club en question ne pose pas de problème pour l'instant: tout se passe bien. Mais il y a une crainte que l'encadrement ne suive pas.

M. Degoumois confirme que, depuis la fermeture du périmètre de sécurité à Cornavin, l'afflux de dealers dans le quartier rend le climat insupportable:

¹ Commission, 1694.

bagarres, cris et trafic de drogue perturbent les habitants jour et nuit, d'autant plus que deux magasins «dépanneurs» d'alcool restent ouverts bien au-delà de la soirée.

Quant au club social, M. Degoumois constate qu'il est désormais fréquenté par des gens fragiles: comme il n'y a pas de rideaux aux fenêtres, on les voit dormir pendant la journée, puisque le local est ouvert de 10 h à 15 h. M. Degoumois trouve que cela donne une mauvaise image du quartier et il craint aussi que l'on prolonge les heures d'ouverture du club.

Il pense qu'une meilleure solution serait d'installer le club social au sous-sol de la salle du Faubourg, où se trouve la Taverne, un local appartenant à la Ville et occupé actuellement par les agents municipaux. Il y a même une petite cour intérieure qui mettrait les locataires à l'abri des regards indiscrets.

M. Gross vit depuis trente-deux ans comme commerçant à la place Isaac-Mercier. Lors de la manifestation anti-OMC (Organisation mondiale du commerce), son magasin a été détruit et son assurance l'a intégralement remboursé. Pour le sommet du G8, il avait engagé des frais pour protéger sa vitrine et déplacer son matériel, mais les assurances ne lui ont remboursé que 80% de ses dépenses. De plus, pendant deux semaines, il n'a pas pu exploiter son commerce; c'est pourquoi il est très fâché contre les autorités.

M. Gross constate le va-et-vient des dealers: il en a même filmé quelques-uns. Il se demande si cela va durer longtemps, car il ne peut plus exercer correctement son métier.

M. Degoumois affirme que M^{me} Pürro, cheffe du Service social de la Ville, s'est engagée à rencontrer les commerçants du quartier, car plusieurs ont des problèmes de déjections et de seringues devant leur magasin.

Il constate également que la police a beaucoup à faire dans le coin et qu'elle a aussi des difficultés à maîtriser la situation. Le Bar L'Oasis a été fermé par le responsable de la Task Force Drogue (TFD). Il y a eu bagarre entre bandes rivales à 4 h du matin à cause d'une cache de drogue. M. Degoumois dit que les gens sont traumatisés et que lui-même a grand-peine à dormir.

M. Ackermann précise qu'il ne faut pas faire l'amalgame entre le club social et la problématique de la drogue. Il ajoute cependant que beaucoup de pétitionnaires le font tout de même.

A la demande d'une commissaire, M. Ackermann explique qu'au départ de la pétition il s'agissait d'un cri d'alarme nullement dirigé contre le club social. C'était d'abord une réaction de deuil consécutif à la fermeture du Restaurant Chez Bouby et l'espoir anéanti d'ouvrir un établissement de même type. C'est à

Pétition: halte au ghetto dans le secteur de la gare

cause d'une succession mal gérée que le local a été fermé. Les pétitionnaires ont réagi par peur de l'inconnu, même si le club social ne pose actuellement aucun problème.

De leur côté, les commerçants du quartier sont déçus, particulièrement les deux nouveaux commerces voisins du club, qui n'ont pas été avertis des difficultés du quartier: la population qui fréquente le club ne leur amène pas de clientèle et les tarifs favorables de l'établissement peuvent engendrer un effet de concurrence négatif.

M. Degoumois rappelle qu'il se trouve souvent près de chez lui en présence de groupes de personnes de couleur qui se rassemblent de manière bruyante et parfois agressive. Comme il a réagi devant cette situation, il se fait traiter de raciste.

A un commissaire qui l'interroge sur ses priorités parmi les problèmes du quartier, M. Ackermann pense qu'il y a deux niveaux à considérer. Le premier est local: il concerne la fermeture du Restaurant Chez Bouby, mais on ne parle plus aujourd'hui de ce problème. Le second implique surtout ce qu'il y a autour: la pétition a greffé les problèmes du quartier sur l'implantation initialement contestée du club social.

Une commissaire demande quelles sont les rencontres qui ont eu lieu et quelles informations ont été données aux habitants.

M. Ackermann rappelle une première réunion le 12 juillet 2004, dans les locaux de la régie de l'immeuble, avec les habitants de l'immeuble, en présence de M^{me} Pürro. Le 28 septembre dernier, une deuxième rencontre dans les locaux du club a été organisée par le Service social de la Ville pour les habitants du quartier. Malgré la distribution de papillons d'information, beaucoup de gens disent qu'ils n'ont pas été informés.

M. Degoumois indique que, pour lui, la réunion ne s'est pas très bien passée. Il pense que la présence de M. Tornare et de ses accompagnants de la Ville et du Canton a empêché certains de s'exprimer. On lui a expliqué qu'il n'y avait pas de rideaux pour que l'activité du club social soit transparente pour les passants, y compris de voir des personnes dormir sur les tables.

M. Ackermann interjette que M. Tornare a été agressé et insulté par un participant: les gens confondent les problèmes du quartier avec ceux du club social.

A la question d'une commissaire, M. Degoumois cite les problèmes engendrés par le trafic de drogue au parc Saint-Jean, au collège Voltaire, au chemin Galiffe, autour du Bus Sida et de l'Armée du Salut, et même devant l'école Saint-Gervais. On trouve partout des déchets, des déjections et des seringues.

M. Gross confirme à un commissaire son sentiment d'insécurité et de ras-le-bol. Des individus entrent ivres ou drogués dans son magasin en proférant des injures à son égard. Se sentant agressé, il est prêt à se défendre et pense que cela va mal finir.

Un commissaire demande si l'arrêt des activités du club social est toujours demandé par les pétitionnaires et quelles sont leurs propositions pour améliorer la situation.

M. Degoumois réplique par l'affirmative: il réitère sa proposition de transférer le club social au sous-sol de la salle du Faubourg et de rendre le local du club à son affectation originelle. En outre, il préconise des horaires restreints pour l'ouverture du club social.

Quant à M. Ackermann, il n'est pas pour la fermeture du club social, même si ce n'est pas la position de beaucoup de pétitionnaires. Il a discuté avec l'animateur du lieu, qui pense pouvoir ouvrir le local aux habitants du quartier. M. Ackermann en conclut que le bon déroulement du club dépend uniquement des compétences des animateurs du Service social.

Audition de M. Christian Cudré-Mauroux, commandant de la gendarmerie cantonale, et de M. Olivier Cartier, responsable de la Task Force Drogue

N.B. Les deux personnes susmentionnées accompagnées de M. Châtelain, îlotier, ont été auditionnées simultanément à propos de quatre pétitions. Le présent rapport ne mentionne que les sujets qui concernent la pétition P-114 «Halte au ghetto dans le secteur de la gare!»

Un commissaire explique aux invités que, dans le quartier, autour de l'église Saint-Gervais, on se trouve face à des citoyens exaspérés qui jouent le rôle de gendarme, photographient et filment les trafiquants et sont prêts à passer à l'acte pour se défendre. Que fait la police?

M. Cudré-Mauroux précise que, dans de telles situations, l'essentiel du rôle policier revient aux îlotiers pour rassurer la population. Certaines personnes sont peut-être trop émotives, aussi faut-il consacrer beaucoup de temps pour rassurer les habitants avec des agents en uniforme, sans oublier les agents en civil et la TFD de la gendarmerie.

M. Cartier explique que la TFD a été créée en 2002, à la suite des problèmes de trafic de drogue sur trois sites: la place des Volontaires, la gare de Cornavin et le Jardin anglais. Deux objectifs principaux sont assignés aux huit inspecteurs et aux huit gendarmes affectés à ce service: montrer leur présence et sécuriser les endroits en question. La décision de nettoyer les alentours de la

Pétition: halte au ghetto dans le secteur de la gare

gare a été prise en avril 2004 pour y installer un poste de police. Malheureusement, le trafic a débordé sur les quartiers stratégiques où se trouvent de nombreuses lignes de bus, des parcs publics comme celui de Saint-Jean, et des préaux d'école.

Les gens font cependant souvent l'amalgame entre les personnes concernées par la drogue et la petite criminalité et les marginaux.

La TFD ne s'occupe que de la problématique de la drogue. Depuis le début de l'année, il y a eu 565 arrestations, mais seulement 8% de récidive; malgré les expulsions hors du territoire genevois, le réservoir se renouvelle constamment.

Le travail de la TFD n'intervient qu'après celui du poste de quartier et des brigades volantes. Ce service est en contact avec les commerçants, les associations et les indicateurs qui le renseignent. On avance point par point. Il y a eu fermeture de certains établissements: l'Exotico, le 30 octobre, l'Oasis, le 23 novembre. M. Cartier constate une diminution de 20% des activités liées à la drogue, ce qui signifie que cela va mieux.

A la question d'un commissaire qui demande si la police a constaté un déplacement du trafic dans des zones plus éloignées, M. Cartier explique que cela dépend des saisons: l'été au parc La Grange et jusqu'au parc Voltaire. Artamis est aussi problématique la nuit.

Il y a également un gros problème de subjectivité. M. Cartier montre une photo de deux personnes de couleur prise par un habitant du quartier: il s'agit de deux musiciens qui n'ont jamais eu maille à partir avec la police. L'insécurité est-elle objective ou subjective au premier abord?

La TFD demande aux habitants et aux commerçants du quartier de discuter avec la police et de porter plainte si nécessaire: les agents peuvent alors augmenter leur surveillance et pratiquer la répression adéquate.

Un commissaire demande si la TFD contrôle la place Isaac-Mercier, où beaucoup de commerçants se plaignent du trafic de drogue et d'incivilités.

M. Cartier répond que ses agents y sont présents jour et nuit, mais que leur travail ne concerne pas les gens qui boivent, mais uniquement la traque des dealers.

En ce qui concerne le Bus Sida stationné près de l'église Saint-Gervais, il rappelle que le local du Quai 9, situé près de la gare, distribue des seringues dans un lieu d'injection, ce que ne fait pas le Bus Sida, qui ne distribue que des seringues stériles. On aura donc un problème dans un rayon de 20 m si le besoin des toxicomanes est urgent.

Une précision est donnée par un commissaire, qui dit que le Bus Sida permet de lutter contre l'infection du virus du sida avec des seringues stériles et qu'il tente de récupérer les seringues usagées. Cependant, il faudrait une meilleure collaboration avec le Quai 9.

A la question d'un commissaire, M. Cudré-Mauroux confirme la bonne collaboration de la gendarmerie cantonale avec les agents de sécurité municipale. Il est satisfait du réseau de proximité où chacun a son rôle à jouer, de l'informateur à la police, en passant par les îlotiers.

La clef du succès commence par le renseignement, pour que le bon intervenant puisse agir.

Séance du 13 décembre 2004

Discussion et vote

Un commissaire résume la situation des pétitionnaires en attirant l'attention sur le fait que personne ne demande formellement la fermeture du club social. Le premier reconnaît que tout se passe bien, mais il s'inquiète pour le futur. Le deuxième demande le déplacement du club au sous-sol de la salle du Faubourg. Le dernier ne s'intéresse pas au sujet, mais à son commerce en difficulté. Il n'y a plus unanimité pour arrêter l'exploitation de l'ex-Restaurant Chez Bouby par le Service social de la Ville.

Il serait possible de classer la pétition tout en maintenant les doléances relatives au manque d'informations données par la commune aux habitants du quartier et la demande de mieux répartir les lieux sociaux en ville et dans le canton.

Un commissaire libéral ne partage pas les mêmes conclusions: selon lui, les craintes concernant l'avenir du club social ne sont pas justifiées, du fait que les horaires resteront diurnes. Quant à mieux répartir les dispositifs sociaux tant pour les utilisateurs que pour les habitants, cette requête garde toute sa raison d'être. Il déplore que le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement ait loué des locaux alors que la Ville en dispose d'autres, comme celui évoqué au Faubourg par un pétitionnaire. Bien que la pétition soit dépassée, le Parti libéral demande son renvoi au Conseil administratif.

Un commissaire socialiste propose aussi le renvoi au Conseil administratif, mais avec la recommandation de maintenir le club social dans son local actuel, en tenant compte des desiderata et des craintes des pétitionnaires concernant l'information, les horaires et la répartition du social.

Selon sa collègue de parti, l'implantation contestée du premier centre de méthadone à Champel a également connu ensuite une expérience positive.

Pétition: halte au ghetto dans le secteur de la gare

Une commissaire des Verts penche plutôt pour le renvoi au Conseil administratif afin de ne pas négliger les peurs et les souhaits des pétitionnaires. Elle fait remarquer cependant que les locaux du restaurant sont restés vacants plusieurs mois sans que personne ne s'en préoccupe.

De même, il vaut mieux répartir les lieux sociaux en ville plutôt que sur tout le canton. Les Verts sont aussi d'accord avec les recommandations susmentionnées.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) confirme la demande de bien étudier la répartition des lieux du social et votera le renvoi au Conseil administratif avec les mêmes recommandations.

Le renvoi de la pétition P-114 au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des 14 commissaires présents (3 L, 3 S, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 DC, 1 R, 1 T, 1 UDC), avec la recommandation de maintenir le club social dans son local actuel et de tenir compte des préoccupations exprimées par les habitants.

Pétition au conseil administratif de la Ville de Genève,
au Conseil municipal de la Ville de Genève,
au Grand conseil

Halte au ghetto dans le secteur de la gare !

Considérant :

- la présence du local d'injection Le Quai 9 ;
 - du bus itinérant du groupe Sida Genève ;
 - de plusieurs lieux d'hébergements et d'accueils de l'Armée du Salut ;
 - de plusieurs lieux d'hébergements et d'accueils de l'association la Coulou ;
 - de plusieurs lieux d'hébergements et d'accueils du CSP ;
- dans le secteur de la gare (Les Grottes – Voltaire – St-Gervais – Montbrillant).

Les habitants de ce secteur demandent aux autorités municipales et cantonales :

- l'**arrêt immédiat** de toute **nouvelle** implantation de lieu d'hébergement et d'accueil à caractère social dans ce secteur, notamment

le restaurant « Chez Bouby »

par la Ville de Genève, le canton de Genève, ou par des associations subventionnées par ceux-ci ;

- de **mieux répartir** ces lieux sur la ville et canton de Genève.

Nom	Prénom	Adresse	Signature
-----	--------	---------	-----------

Personnes contacte : Marie BAUD
Jean-Marc ACKERMANN

M. René Grand, rapporteur (S). La demande initiale de la pétition P-114 consistait à ne pas transformer le Restaurant Chez Bouby en club social rive droite. Or, au moment de l'audition des pétitionnaires, la situation avait évolué, puisque ledit club fonctionnait déjà. Les pétitionnaires avaient peur d'une invasion de délinquants et de drogués désireux de faire de ce club leur base, mais ils ont dû reconnaître que l'établissement fonctionnait bien et que ce genre de problème ne se posait pas du tout. Par conséquent, ils ont reconnu qu'ils ne demandaient plus la suppression du club social rive droite.

Les problèmes qui demeurent concernent ce qui se passe aux alentours, et ils sont récurrents. En effet, tout à l'heure, la commission des pétitions a auditionné M^{me} Spoerri, et c'est toujours le même constat: le trafic de drogue s'étend tout autour du périmètre sécurisé de Cornavin, et on ne peut pas le maîtriser.

En tant que rapporteur, j'aimerais donner quelques informations qui peuvent être importantes à propos de la situation actuelle. Le club social rive droite est ouvert tous les jours sauf le dimanche, c'est-à-dire les lundi, jeudi et vendredi de 9 h à 16 h, les mardi et mercredi de 9 h à 14 h 30, et le samedi de 11 h à 14 h. Les repas – entre 70 et 80 par jour – sont toujours servis à 12 h 15. La population qui fréquente ce club est de nature très variée. Elle se compose de 75% d'hommes, parmi lesquels des chômeurs, des personnes sans domicile fixe qui viennent d'un peu partout, des étrangers, des gens souffrant de problèmes psychiatriques, et même des familles avec enfants – mais il n'y a pas de toxicomanes. Or là était justement la crainte des pétitionnaires. Le contact s'est établi entre les personnes qui fréquentent le club social et les voisins, les commerçants. De temps en temps, le samedi matin, des invitations sont adressées pour le petit-déjeuner et les relations avec le voisinage sont excellentes.

Les peurs des pétitionnaires ne sont pas justifiées. Il est vrai que l'angoisse qu'ils expriment provient de l'intrusion de la précarité dans toutes les cités européennes, et spécialement dans notre bonne ville de Genève. Je veux parler du sentiment d'insécurité face au trafic de drogue dans le quartier concerné ici. La population a besoin de dialoguer et une réunion dans ce sens a déjà été organisée, au mois d'octobre 2004, au cours de laquelle les participants ont exprimé leur souhait d'être davantage informés.

En conclusion, la commission des pétitions a voté à l'unanimité le renvoi de la pétition P-114 au Conseil administratif, en lui demandant de maintenir le club social, mais également de tenir compte des préoccupations des habitants du quartier.

Premier débat

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). M. Grand a bien résumé la situation. Il est vrai que l'objet de cette pétition est quelque peu obsolète, puisque le club social

est désormais installé – je signale que la population en avait été préalablement informée – et qu’il ne pose pas de problèmes.

Pour ma part, j’aimerais revenir sur les propos tenus lors de l’audition des pétitionnaires et sur les considérants de cette pétition, qui nous rappelle un peu, malheureusement, celle que nous avons traitée au sujet de la place des Grottes et qui incriminait pêle-mêle toutes sortes d’institutions à l’œuvre dans un but social. La pétition P-114, derrière une demande assez innocente, a donné lieu, lors des auditions, à des propos assez agressifs au sujet des problèmes de drogue, de personnes de couleur, du sida. On peut qualifier tous ces propos de «sociophobes», car ils visent à rejeter les facteurs d’une certaine précarité.

L’un des pétitionnaires nous a même suggéré de cacher le club social loin de la vue des Genevoises et des Genevois en l’aménageant au fond d’une arrière-cour! Cela montre bien la tendance au rejet des problèmes et de la précarité, qu’on n’a pas envie de voir. Un commerçant nous a d’ailleurs rappelé que le club social le dérange, parce que les personnes qui le fréquentent n’entrent pas dans son magasin pour y acheter certains articles.

A nos yeux, il est évident que des problèmes existent, comme l’a dit M. Grand. D’autres pétitions les évoquent en ce qui concerne le quartier de la gare. Cependant, nous n’aimerions pas que le club social soit attaqué. L’un des pétitionnaires a d’ailleurs reconnu qu’il ne posait aucun problème. Nous renverrons donc cette pétition au Conseil administratif, en lui demandant de chercher la demande implicite qui se cache sous la demande formelle des pétitionnaires...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme cela vient d’être dit, la commission a voté le renvoi de la pétition P-114 au Conseil administratif. Je pense donc que la balle est dans son camp. La situation n’est pas aussi anodine que le prétend M. Grand, qui affirme que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. M^{me} Thiévent, quant à elle, vient de nous laisser entendre que, finalement, les pétitionnaires ont eu tort de déposer la pétition P-114. Mais pourquoi fait-on des pétitions? Pour ma part, j’ai rencontré parmi les auteurs de celle qui nous occupe ce soir des gens assez désespérés, et j’aimerais revenir sur ce rapport et ce qu’il sous-entend.

Il montre, à l’évidence, qu’une concentration dans un même quartier de lieux de rencontre à but social crée des problèmes de sécurité, de salubrité, de drogue, qui peuvent prendre des proportions graves et déstabiliser toute la population. Certains citoyens, ébranlés et apeurés, en arrivent même à adopter des attitudes extrêmes, allant jusqu’à filmer des scènes de drogue ou des épisodes qu’ils jugent contraires au bien, avec le secret espoir que la police interviendra. Or, nous l’avons constaté, ce n’est pas du tout le cas, puisqu’elle ne peut rien faire.

Le rapport P-114 A évoque également, mais de manière très feutrée, ce qui ressort des auditions des représentants de l'ordre. La division des tâches de police entre la Ville et le Canton ne contribue en tout cas pas à rassurer la population des alentours de la gare. Certes, la Task Force Drogue a été créée, mais elle n'intervient que pour les affaires de drogue. La police, quant à elle, relativise le sentiment d'insécurité des citoyens, comme M^{me} Thiévent l'a fait lors de son intervention tout à l'heure. Et on compte sur les agents de sécurité municipaux pour rassurer la population! Bref, tout le monde se transmet la patate chaude, si vous me passez l'expression...

En fait, le problème se situe dans la répartition des tâches de police entre la Ville et l'Etat. Tout à l'heure, la commission des pétitions a auditionné M^{me} Spoerri, conseillère d'Etat chargée du Département de justice, police et sécurité, et nous nous sommes rendu compte que, s'il existe dans certains quartiers des conventions de partenariat entre les institutions, il n'y a pas de protocole d'intervention entre la Ville et l'Etat. J'estime que c'est là un luxe que nous ne pouvons plus nous permettre, étant donné l'insécurité qui règne dans plusieurs quartiers.

Il ne faut pas se voiler la face! Certains périmètres sont aujourd'hui des «quartiers chauds», et la meilleure chose à faire est d'intervenir en complémentarité. On nous dit que les agents de sécurité municipaux peuvent avoir un rôle très actif – mais ils ne travaillent pas la nuit! N'est-ce donc pas le moment de regarder les problèmes en face, afin que la Ville et l'Etat parviennent enfin à s'entendre en vue d'une répartition équilibrée des tâches? Il s'agit de rassurer la population, non pas à travers des mots ou le classement de pétitions, mais réellement, au moyen d'interventions de police, car les problèmes qui se posent sont des affaires de police, et rien d'autre!

M^{me} Nicole Bobillier (S). Mesdames et Messieurs, je précise d'entrée que les trois membres socialistes de la commission des pétitions ont eu à cœur de prendre en considération la pétition P-114 et de soutenir son renvoi au Conseil administratif. En effet, il n'est pas vain de rappeler que le droit de pétition est le premier des droits démocratiques et que, dans la mesure du possible – je dis bien: dans la mesure du possible – il est logique de respecter les demandes des citoyens.

Même si, aujourd'hui, la compréhension des pétitionnaires et de l'ensemble de la population du quartier à l'égard de l'implantation du club social rive droite a évolué, nous ne pouvons ni ne devons ignorer leur ras-le-bol, même si nous avons parfois de la peine à le comprendre; il convient, en tout cas, de le respecter.

Force est de reconnaître que le quartier de la gare accueille un certain nombre d'institutions sociosanitaires et que les expériences liées au milieu des toxico-

manes peuvent souvent s'avérer pesantes pour les personnes les plus âgées qui ne se sentent guère en sécurité, ainsi que pour les parents qui ont la lourde responsabilité d'éduquer et de protéger leurs jeunes enfants. Il est donc tentant de faire un amalgame entre la présence de ces structures dans un quartier et le sentiment d'insécurité des habitants.

Il existe déjà une répartition de ces associations et institutions dans différents quartiers. Les représentants de l'association Première ligne, du Quai 9, dont le siège est situé à la rue de la Pépinière, l'ont évoquée en mars dernier, lors de leur audition à la commission sociale et de la jeunesse, dans le cadre de l'examen de la résolution R-72 intitulée «Pas de quartier pour l'insécurité (drogue)!». Pourquoi cette concentration de structures sociosanitaires dans le quartier de la gare? Parce qu'il est desservi par une multitude de transports publics, notamment les trains et les bus.

Même si la pétition P-114 est renvoyée au Conseil administratif, même si de nouvelles solutions sont mises en place – quels que soient les quartiers, d'ailleurs – il est urgent que nous considérions un volet particulier de la question. Je remercie notre président et néanmoins collègue socialiste de l'avoir défendu bec et ongles récemment. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de me faire son porte-parole et de livrer ce qui suit à votre réflexion.

Il va de soi qu'il faut faire du sociosanitaire, mais à la condition qu'un quartier ne soit pas seul à en supporter les divers désagréments. Cela d'autant plus que la drogue concerne tous les quartiers, et que c'est un fléau qui touche toutes les couches de la population. Ce n'est pas une maladie de «pauvres»! Les structures sociosanitaires doivent s'intégrer en différents lieux et répondre efficacement aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Néanmoins, ce n'est pas là une manière de les résoudre, et les socialistes ne peuvent se contenter de cette politique limitée. Il faut réfléchir et agir en amont, et ne pas simplement s'occuper des gens – souvent jeunes – qui sont à la dérive pour des raisons diverses. Il s'agit d'éviter qu'ils n'entament cette dérive, ce qui suppose une modification de notre engagement dans la société, une réflexion sur les questions de formation et d'éducation, ainsi que sur des programmes scolaires adaptés à la situation vécue par nos gamins de 10 à 18 ans: ils sont seuls, paumés, sans repères, en rupture progressive avec leur famille et l'école, sans soutien; ils partent en bandes, ils zonent et se retrouvent à la dérive. Il faut savoir que plus d'un millier de gamins de 15-16 ans se retrouveront sans rien en novembre prochain – c'est une catastrophe. Il ne suffit pas de panser les plaies, il faut éviter que les coups ne pleuvent.

Nous devons lutter contre un réel démantèlement de l'école, facteur d'intégration sociale, dont le budget n'a pas changé depuis dix ans, alors que la prise en

charge des jeunes a augmenté de 25%. Il faut lutter contre un contenu scolaire progressivement défini par l'Organisation mondiale du commerce, ce que beaucoup ne veulent pas entendre. Je veux parler d'une école qui répond aux normes des marchands mais qui est incapable d'assumer les tâches que nous voulons lui assigner – ou alors, nous croyons qu'elle les assume encore. Il y a maldonne, et les gamins en paient les pots cassés. L'école les largue, les règles économiques qui régissent – seules ou presque – notre monde néolibéral les laissent sur le carreau, les excluent du grand jeu de la consommation, qui est devenu l'objectif unique imposé par les marchands de tout bord, qui servent sur un plateau une clientèle toujours plus minée, aux pourvoyeurs de drogues diverses, légales ou illégales.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, suivez les socialistes et allons dans la voie de ce combat! Le rôle de saint-bernard est bien joli, mais il ne peut suffire. Le mérite de ces propos que je partage pleinement vous revient, Monsieur le président, et je suis touchée d'avoir été votre porte-parole pour les prononcer. Nous encourageons le plénum à renvoyer la pétition P-114 au Conseil administratif.

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). Nous avons décidé de renvoyer cette pétition au Conseil administratif, malgré notre profond désaccord avec certains propos tenus par les pétitionnaires lors de leur audition, ainsi qu'avec les considérants de leur pétition, qui demandent la fermeture de l'ex-Restaurant Chez Bouby. Nous réaffirmons notre soutien aux dispositifs sociaux du quartier et nous n'essaierons pas du tout de cacher ledit club social.

Dans ces conditions, pourquoi renvoyons-nous la pétition P-114 au Conseil administratif? Parce que nous estimons que deux raisons en ont motivé l'existence. La première est le trafic de drogue, une situation réelle, notamment à la rue Bautte, dans le Bar L'Oasis, entre-temps fermé par la police. La commission des pétitions a auditionné tout à l'heure M^{me} Spoerri, qui nous a confirmé que, dans cette zone, un certain nombre de problèmes se posent en raison de la présence des dealers. Les habitants ont été alertés, et c'est probablement là un des motifs de cette pétition.

Si la première raison que je viens de mentionner relève vraiment de l'insécurité, la seconde, elle, est de l'ordre du sentiment d'insécurité. On peut faire face à ce sentiment grâce à la présence d'agents de sécurité municipaux et de policiers, mais également grâce à des aménagements urbains qui favorisent les rencontres et les liens entre les habitants et les habitantes du quartier et, enfin, en améliorant la communication et la coopération entre les centres sociaux et la population. Comme une préopinante l'a dit tout à l'heure, le Quai 9 est allé dans ce sens en

invitant les habitants du quartier. A l'occasion d'une autre pétition, les représentants de la Résidence Voltaire nous ont dit qu'il manquait une maison de quartier dans le périmètre de la gare. C'est dans ces directions-là qu'il faudrait aller, pour diminuer le sentiment d'insécurité dans ce quartier.

M^{me} Claudine Gachet (R). En premier lieu, je souhaiterais apporter une correction au rapport concernant la séance du 29 novembre 2004. L'un des auditionnés s'appelle M. Degoumois, et non pas M. Ducommun; merci de bien vouloir rectifier. (*Corrigé au Mémorial.*)

Le groupe radical soutiendra les conclusions de la commission assorties de ses recommandations. Cependant, je tiens à souligner que les commerçants ont trouvé détestable de n'avoir pas été consultés au sujet de la nouvelle affectation du Restaurant Chez Bouby, devenu le club social rive droite. Ils ont été mis devant le fait accompli, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout a été fait sans qu'ils le sachent! Même l'information au sujet de la réunion destinée aux habitants du quartier ne leur est pas parvenue. C'est inacceptable et nous le déplorons, d'autant plus que nous connaissons le taux des demandes d'emploi à Genève où, néanmoins, des petites et moyennes entreprises (PME) sont créées grâce à l'investissement du deuxième pilier de personnes qui ne veulent pas se mettre au chômage.

Comme le demande la recommandation de la commission, nous souhaitons que le Conseil administratif tienne compte des préoccupations des habitants et des commerçants. En effet, actuellement, le club social ne pose pas de problèmes majeurs mais, lorsque les beaux jours seront revenus, il n'est pas dit que ses usagers ne s'installent pas au-delà de la terrasse de l'établissement et gênent les commerçants voisins.

Les quartiers de la gare, des Grottes, de la rue Voltaire, de Saint-Gervais et de Montbrillant accueillent de très nombreuses structures d'aide comme le local d'injection du Quai 9, le Bus Sida itinérant, qui distribue des seringues, et autres lieux d'accueil et d'hébergement rattachés à l'Armée du Salut, à l'association La Coulou et au Centre social protestant.

Au vu de tous ces paramètres, nous demandons au Conseil administratif de veiller à ce que la situation ne dégénère pas et d'assurer la tranquillité des citoyens.

M^{me} Nathalie Fontanet (L). Dans le cadre du débat sur la pétition P-114, le Parti libéral aimerait simplement souligner qu'il estime essentiel de prendre au sérieux le sentiment d'insécurité des citoyens pétitionnaires, et tout aussi primor-

dial de parvenir à les rassurer grâce à une présence policière en uniforme accrue dans le quartier concerné. Je sais que, lors des travaux de la commission, il a été question d'un sentiment subjectif d'insécurité, mais je crois qu'il est important de le prendre au sérieux, car c'est lui qui, ensuite, provoque des comportements xénophobes et haineux. Le renvoi de cette pétition au Conseil administratif est une très bonne décision, parce que les citoyens réaliseront que nous prenons en compte leur sentiment et leur vécu d'insécurité.

En outre, la commission a relevé la nécessité de mieux informer la population et d'agir après concertation. Il nous paraît essentiel de tenter de mieux répartir les lieux sociaux. Le Parti libéral soutient donc le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il n'y a pas que des sentiments subjectifs, mais également des réalités objectives! L'audition des pétitionnaires – que nous soutenons – nous a permis de constater, comme ils nous l'ont très clairement dit, que le quartier concerné connaît des difficultés. Nous ne pouvons absolument pas négliger leur démarche sans autre forme de procès, et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous renverrons cette pétition au Conseil administratif, tout en lui recommandant de maintenir le club social rive droite à son emplacement actuel, en fonction de ses besoins et de la réalité qu'il représente.

Quoi qu'il en soit, ce renvoi au Conseil administratif est nécessaire, afin qu'il prenne langue avec la police cantonale qui, elle, est responsable du maintien de l'ordre. Cela nous a été expliqué, et il ne faut pas constamment tenter de se renvoyer la patate chaude, comme l'a souligné un préopinant tout à l'heure. Ce travail doit être fait! Nous devons absolument, tout à fait objectivement, rétablir une certaine sécurité – ou, du moins, un sentiment de sécurité – dans le quartier, pour ses habitants qui le demandent de manière extrêmement claire.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. On m'avait annoncé une pétition signée par environ 400 personnes. En l'occurrence, nous n'avons pas manifesté de mépris vis-à-vis des pétitionnaires; au contraire, nous avons fait preuve d'écoute. Je m'inscris donc en faux par rapport à certaines critiques à ce sujet, mais calmement, car je peux donner les preuves de ma bonne foi.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons distribué 5000 papillons dans les boîtes aux lettres du quartier. Mon collaborateur Thomas Wenger pourra vous en fournir et vous les envoyer par la poste, il suffit de le lui demander par téléphone. Nous avons même posé des affiches sur les vitrines de

l'ex-Restaurant Chez Bouby, devenu le club social rive droite, pour convier les pétitionnaires et l'ensemble de la population à une soirée d'information. Résultat: dix personnes sont venues!

A cette occasion, un des pétitionnaires s'est mis à agresser les intervenants et il m'a dit, texto, que je n'étais venu qu'avec des socialistes. Cela nous a fait rire, car j'avais à mes côtés une députée démocrate-chrétienne, M^{me} von Arx-Vernon – grande socialiste devant l'Eternel! – l'abbé Viénat, responsable de l'association Le Caré, lui aussi grand socialiste devant l'Eternel, même plus que M^{me} von Arx-Vernon! J'étais le seul socialiste, à part M^{me} Pürro, qui, en tant que cheffe du Service social, était bien obligée d'être présente. Nous avions également invité un représentant d'Emmaüs, qui n'est pas un socialiste. Ces gens-là ne sont pas forcément tous politisés ou de la même tendance que moi!

Alors que nous avons essayé de jouer la carte de l'écoute, on nous a répondu par le mépris, et nous avons reçu des attaques personnelles qui ont fâché de nombreuses personnes – dont l'abbé Viénat et M^{me} von Arx-Vernon – encore plus que moi, je peux vous le garantir, Mesdames et Messieurs. M. Grand, qui était présent, pourra le confirmer. Si je mens, je vais en enfer! (*Exclamations.*) Cette séance d'information était destinée à présenter le club social rive droite – je rappelle que le club social rive gauche, le Square Hugo, existe depuis un certain nombre d'années. Je peux vous dire, Mesdames et Messieurs... (*Brouhaha.*) Monsieur Bonny, je vais faire comme à l'école: en général, vous appréciez que vos élèves écoutent, n'est-ce pas?

Le président. Mesdames et Messieurs, il est 21 h et nous n'avons pas terminé de traiter le deuxième point de notre ordre du jour! Pourtant, nos débats ne sont pas retransmis par la télévision... Je vous prie de faire silence et d'écouter le magistrat.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Lors de notre présentation du club social rive droite, de nombreux habitants du quartier et pétitionnaires croyaient qu'il serait ouvert également le samedi et le dimanche, jusqu'à minuit. Mesdames et Messieurs, s'il y avait eu un bar à champagne ou une discothèque à cet endroit-là, les habitants de ce pâté de maisons auraient été beaucoup plus dérangés que par le club social rive droite! Six mois environ après son ouverture, des voisins qui avaient alors protesté viennent maintenant nous dire que la cohabitation se passe très bien et qu'ils vont même prendre leur petit-déjeuner ou leur repas avec les personnes du club social rive droite. Une personne opposée au début à l'implantation de ce club social à cet endroit nous a même envoyé, confidentiellement, 1000 francs pour le soutenir!

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, préféreriez-vous que les gens qui s'y rendent soient dans la rue? Quand nous ne faisons rien, vous me critiquez, mais, quand nous installons des lieux sociaux, vous me critiquez aussi! Certains ont dit qu'il fallait les répartir dans la ville, par exemple à Champel... Mais il faut considérer la topographie des villes! Ce genre de population à problèmes est toujours autour des gares. Pour notre part, nous sommes obligés de gérer les effets de ce phénomène; en ce qui concerne ses causes, je vous prie de vous adresser à M^{me} Spoerri. Les radicaux, qui me critiquent, pourraient aussi s'en prendre à M. Ramseyer qui, pendant tant d'années, a géré la police cantonale avec les résultats que l'on sait... Mais je serai charitable avec lui ce soir!

Je crois que certains ont confondu la question particulière de l'ouverture du club social rive droite avec un problème général. Il est vrai qu'il existe un sentiment d'insécurité dans ce quartier, je ne le nie pas, et qu'il faut renforcer le travail en réseau. Il y a quelques semaines, en présence de M. Hediger – dont l'absence, ce soir, est excusée – le Conseil administratif a reçu les chefs des agents de ville. Nous leur avons dit que nous envisagions de modifier le cahier des charges des agents de ville, afin d'aller dans le sens que vous souhaitez, Mesdames et Messieurs, c'est-à-dire vers un travail social sur le terrain basé sur une collaboration accrue entre les services municipaux, les services cantonaux et, surtout, les associations comme Caritas, le Caré, Emmaüs, le Centre social protestant, l'Armée du Salut et d'autres, dont l'activité est excellente.

Dans le domaine social, en Suisse, nous pratiquons – heureusement! – ce que nous appelons la subsidiarité: l'Etat et les pouvoirs publics, qu'ils soient cantonaux ou municipaux, ne pouvant pas tout faire, il travaillent main dans la main avec des associations, des fondations et d'autres structures privées.

En conclusion, le Conseil administratif – je le répète – ne méprise pas cette pétition et il va renforcer son travail sur le terrain. Il faut voir tout ce que nous avons fait, avec la Délégation à la jeunesse, au parc de Saint-Jean; les habitants le reconnaissent et nous l'écrivent, mais nous ne pouvons pas tout faire! Je vous donne rendez-vous au mois de décembre, lors du vote du budget 2006, quand je demanderai, en accord avec mes collègues, des augmentations substantielles pour les services sociaux chargés des problèmes d'insécurité dans les quartiers. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – surtout ceux de l'Entente – mettez alors vos actes en accord avec vos paroles!

M^{me} Claudine Gachet (R). Je reconnais que la description du déroulement de la séance d'information faite par le conseiller administratif est exacte. J'ai rencontré les commerçants du quartier, et il est vrai que leurs propos étaient d'ordre très émotionnel. Cependant, il y avait de quoi! Il est vrai que 5000 papillons ont

été distribués pour convier la population à cette séance d'information, mais la plupart des commerçants – en tout cas ceux dont le magasin est situé aux alentours du club social – n'en ont pas reçu. Je rapporte ici ce qu'ils m'ont dit quand je suis allée les voir. Certains ont même reçu des menaces écrites sur leur vitrine, car ils étaient opposés à l'implantation du club social.

J'aimerais donc dire que je trouve important – et même essentiel – de susciter le dialogue. Je pense d'ailleurs que la plupart des commerçants ne sont pas opposés du tout à l'existence d'un club social – au contraire! Mais ils craignent pour le commerce qu'ils viennent d'ouvrir à proximité, par exemple, comme c'est le cas de l'un d'entre eux. Quant à moi, je demande seulement au Conseil administratif d'être un peu plus proche de tous, c'est-à-dire non pas uniquement des démunis, mais également des commerçants.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition au Conseil administratif, avec la recommandation de maintenir le club social dans son local actuel et de tenir compte des préoccupations exprimées par les habitants.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me permets de vous signaler que notre vitesse de croisière est actuellement de l'ordre de 35 minutes par point de l'ordre du jour, alors que les votes sont largement majoritaires et que nos débats ne sont pas retransmis par la télévision. Les craintes selon lesquelles cette dernière pourrait inciter certains à être plus bavards que d'habitude se révèlent fausses et infondées, une fois de plus. Nous parlons d'autant plus longuement que nous ne sommes pas filmés, et j'ai l'impression que la télévision pourrait servir à limiter nos interventions plutôt que l'inverse.

5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de MM. Roman Juon, Gérard Deshusses, Olivier Coste et Roger Deneys, renvoyée en commission le 4 juin 2002, intitulée: «Régulation scientifique de la population des pigeons» (M-268 A)¹.

Rapporteur: M^{me} Catherine Hämmerli-Lang.

La commission sociale et de la jeunesse a étudié la motion M-268 durant les séances des jeudis 23 octobre 2003 et 6 mai 2004, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, et des 7 octobre et 9 décembre 2004, sous la présidence de M^{me} Liliane Johner.

Nous tenons à remercier M^{me} Jacqueline Meyer de la parfaite tenue des notes de séance.

Rappel de la motion

Considérant:

- qu'il n'existe pas de statistiques sur la population des pigeons en ville de Genève;
- que, depuis de nombreuses années, la Ville distribue sur tout le territoire de la commune des graines de maïs traitées chimiquement avec des produits qui devraient limiter le nombre de pigeons, alors que des scientifiques bâlois estiment que cette pratique comporte des risques pour la gent ailée et qu'elle n'a que peu d'effet;
- que la Ville de Bâle a mis en action un projet «Actions pigeons», conçu par l'Université de Bâle, pour mettre au point une méthode de régulation des effectifs de pigeons durable et conforme aux principes de la protection des animaux,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre une étude semblable à celle mise en place par la Ville de Bâle pour contrôler scientifiquement la population des pigeons et d'associer à l'éventuelle mise en application d'une telle opération, selon leurs compétences, des retraités et personnes sans emploi.

¹ «Mémorial 160^e année»: Développée, 75.

Séance du 23 octobre 2003*Audition de M. Roman Juon*

M. Juon est délégué par ses collègues motionnaires pour présenter la motion M-268. L'idée de cette motion est née à la suite d'un article paru dans le journal de la Société ornithologique suisse. M. Juon s'est rendu à Bâle pour examiner comment ce canton abordait le problème de la présence de pigeons en milieu urbain, il a ainsi pu se rendre compte que l'approche y est toute différente de celle de Genève.

La Ville de Genève dépense 100 000 francs pour les graines de maïs; l'effet est purement visuel, sans autre but visé. Or un travail de diplôme a été effectué par une étudiante de Genève, sous la direction de M. Roger Beer du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et du professeur de Haller.

A Bâle, un professeur de biologie, ancien président de la Société protectrice des animaux (SPA) bâloise, a entrepris une action afin de gérer le nombre de pigeons; il a procédé par comptages et a ainsi découvert que le nourrissage est le seul problème possible. Pour diminuer les populations, il faut informer les habitants des quartiers concernés; sept pigeonniers ont été disposés pour contrôler les conditions sanitaires. Ce travail a été effectué avec un quart de poste.

M. Juon pense que la commission sociale et de la jeunesse pourrait auditionner M. Roger Beer. Quant au professeur bâlois, il est disposé, si nécessaire, à venir donner des explications sur la méthode employée.

Discussion

Certains commissaires comprennent mal pourquoi c'est la commission sociale et de la jeunesse qui doit traiter ce problème.

Certains demandent si l'Université de Genève ne s'intéresse pas à ce problème. M. Juon déclare qu'il sait que la commune a donné quelques moyens, de même que la SPA.

Quel coût estimatif pour le comptage des pigeons à Genève? A Bâle, les comptages sont effectués par des personnes pour la plupart non rétribuées.

La commission décide de donner suite à cette motion et se propose d'auditionner M. Roger Beer ainsi que M^{me} Fabienne Nötzli, auteur d'un travail de diplôme de l'Université de Genève.

Séance du 6 mai 2004

Le président rappelle que les travaux sur cet objet ont été suspendus, car la commission avait renoncé au déplacement du professeur de biologie bâlois qui

s'est penché sur le problème des pigeons, le coût de ce déplacement étant assez élevé. La commission a également décidé de renoncer à l'audition de M. Roger Beer, ce dernier ayant été déplacé.

Une brève discussion s'engage sur la suite à donner à cette motion. Certains demandent d'autres auditions et d'autres les refusent.

Il est patent que notre ville compte de nombreux pigeons, qui salissent nos façades. Aussi, la commission décide d'auditionner le Centre ornithologique de réadaptation ainsi que la vétérinaire cantonale.

Séance du 7 octobre 2004

La présidente informe la commission qu'elle a pris contact avec M^{me} A. Rode, vétérinaire cantonale, pour une audition, mais que cette dernière ne désire pas être auditionnée, car cet objet concerne le Service de la faune.

Audition de M^{me} F. Dubuis et de M. P. Jacot, du Centre ornithologique de réadaptation, et de M. Roman Juon, motionnaire

M. Jacot déclare, en préambule, que la problématique des pigeons domestiques se retrouve dans plusieurs villes.

Selon M. Jacot, le tir n'est par une bonne méthode pour réduire cette population; un tir en campagne peut être autorisé, mais il est effectué par des professionnels. Se posent également des questions au plan budgétaire, au vu de la solution préconisée par l'Etat (Ornistéril). De plus, l'influence de ce moyen sur les prédateurs n'est pas connue.

M^{me} Dubuis explique que l'Ornistéril est une méthode dont l'efficacité est relative, car la population continue de nourrir les pigeons.

Elle se réfère aux études menées par un professeur de Bâle. Le tir systématique a été étudié; toutefois, les animaux tirés sont immédiatement remplacés. A long terme, le tir est inefficace. Le risque de confusion entre les races n'est pas négligeable: pigeon ramier, pigeon colombin, cette dernière étant une espèce très protégée.

Une technique mise en place est celle des pigeonniers. On en crée dans des zones stratégiques de la ville. L'idée est que les pigeons peuvent se reproduire dans ces lieux, l'on contrôle ainsi les naissances en remplaçant l'œuf par un œuf en plâtre ou en piquant l'œuf, afin de le rendre stérile. C'est une bonne technique, qui a démontré à Bâle une chute des effectifs de 50%.

L'autre méthode utilisée dans d'autres pays, c'est la fauconnerie à l'intérieur des bâtiments très fragiles. Pour la notion de pigeonniers, il convient d'effectuer des campagnes d'information très détaillée.

Motion: régulation scientifique de la population des pigeons

Le motionnaire dit que Bâle a procédé à un comptage, pour pouvoir affirmer qu'en dix ans ils ont vu diminuer le nombre de pigeons de 50%. Le but était également de contrôler l'état sanitaire.

Le SEVE distribuait les graines, ce qui représente une somme importante. En dépit de la décision du Conseil d'Etat, on peut dire que l'on a les moyens de changer de méthode et qu'il faut étudier ces dernières. Ce n'est pas obligatoirement à la Ville de payer, beaucoup d'associations peuvent intervenir. Le motionnaire a informé le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement du dépôt de sa motion, mais il n'en a pas été tenu compte. Il est aussi intervenu pour maintenir l'équilibre de la faune. La commission consultative des espaces verts et de l'environnement va donner son point de vue sur ce problème, puisqu'elle est directement liée au SEVE.

M. Jacot suggère que le problème de la prolifération des pigeons soit examiné avec l'Association des communes genevoises, afin que des mesures soient prises, en particulier la pose de pigeonniers, qui seraient à la charge des communes.

Il faut relever que chaque ville a ses propres problèmes en fonction de sa population.

Et M^{me} Dubuis de préciser qu'il faut entreprendre une étude pour connaître les lieux d'emplacements des pigeonniers.

Il est également dit que la vie d'un pigeon dans la nature est d'environ huit à dix ans, avec beaucoup de nichées, que les maladies qui peuvent être transmises à l'homme sont: l'ornithose (la plus courante) ou la psittacose.

A la question de savoir combien il faudrait disposer de pigeonniers en ville, il nous est répondu qu'on ne le sait pas, mais qu'à Bâle il y en a sept.

M. Jacot ajoute qu'il faut trouver un édifice qui s'adapte à cette installation, car il y a un entretien à suivre. Après un recensement, on peut établir une cartographie pour connaître les différents emplacements. Suite à une étude des populations, pour avoir un suivi précis, on peut baguer les adultes avec les couleurs distinctes qui donneront des données fiables.

Séance du 9 décembre 2004

Audition de M. G. Dändliker, inspecteur cantonal de la faune, Service des forêts, Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement

M. Dändliker commente la motion et dit être d'accord sur le fait qu'il n'y a pas de statistiques sur les pigeons en ville de Genève, mais l'Atlas a traité le sujet avec des cartes de répartitions, ainsi l'on dispose donc d'un ordre de grandeur.

Motion: régulation scientifique de la population des pigeons

Genève est un des derniers endroits où l'on distribue du maïs avec des hormones. Les ornithologues craignent cette pratique pour les autres espèces, mais, à sa connaissance, ce maïs provient des moulins de La Plaine.

Il a entendu parler de ce qui s'est fait à Bâle, sans avoir étudié le problème.

La demande d'une étude peut être faite, mais il faut savoir quelle est l'importance du pigeon à Genève; au niveau du Canton, ce n'est pas une espèce prioritaire. Ses collaborateurs sont appelés à intervenir ponctuellement quand ces oiseaux font des dégâts. Une pratique consistait à tirer des pigeons et ce travail était confié, sans base légale, à des dératiseurs. Aussi, il a été décidé de modifier le règlement afin que quelques agriculteurs touchés puissent aussi intervenir légalement.

Les cas se règlent au coup par coup et l'Etat n'a aucune intention d'agir sur le pigeon. Par contre, le sanglier doit faire l'objet d'interventions de ses services. Suite au changement de règlement, M. Dändliker a reçu des courriers de personnes qui se plaignent de la présence de pigeons à certains endroits. On doit renvoyer à des solutions de prévention. C'est toujours une question de voisinage qui nourrit les pigeons et ces derniers dérangent d'autres voisins.

A Genève, on a recensé environ 10 000 oiseaux, sans que ce chiffre soit exact. On compte encore quatre autres espèces sur notre territoire: colombin, ramier, tourterelle, pigeon sauvage.

A la question de savoir s'il existe un réel problème pigeons ou non, par rapport à la population, il est répondu que ce problème existe, mais que c'est une question politique. Il y a plutôt un malaise sur le fait que l'effet des hormones utilisées n'a pas encore été étudié, cependant, avec le maïs prodigué, l'espèce n'est pas en train de disparaître. A Venise, on dénombre encore un plus grand nombre de pigeons qu'à Genève.

On constate peu de cas de malformation des pigeons, à part ceux qui nichent aux Cheneviers. Il n'y a pas d'urgence, ni de problème aigu à résoudre. Certains bâtiments n'ont pas été construits en fonction de la présence de pigeons.

M. Dändliker rappelle que l'action entreprise à Bâle est quelque chose qui demande un gros effort: on stérilise une partie des pigeons présents, ce qui peut contribuer à faire baisser cette population, mais il faut y consacrer beaucoup d'énergie.

A la question de savoir s'il existe d'autres endroits où la solution de stérilisation est appliquée, M. Dändliker de mentionner un grand spécialiste des pigeons à Lausanne en la personne de M. Cuendet, qui connaît un problème aigu: une personne ayant certains moyens paie la nourriture pour que ces animaux soient régulièrement nourris.

Motion: régulation scientifique de la population des pigeons

Si l'on a le sentiment qu'un nombre élevé de gens souffrent du grand nombre de pigeons, cela vaudrait la peine de confier un mandat pour connaître ce que coûterait un changement important de la gestion de cet animal.

La meilleure solution, pour parler de prévention, serait une campagne d'information. Les habitants des immeubles qui subissent des nuisances devraient s'adresser à leur régie afin qu'elle mandate une entreprise qui pourrait intervenir même avec un système simple.

Il faut savoir que la loi sur la faune protège les nids, sans exception. Une page web va être mise à la disposition de tout le monde pour donner toute information utile sur le sujet par son service.

Discussion

Une discussion s'engage afin de savoir s'il faut écrire à Bâle, afin que soient fournis leur bilan et le coût de l'opération. Une commissaire comprend mal pourquoi cette motion a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse. Un commissaire veut renvoyer la motion amendée au Conseil administratif, afin qu'il cesse toute distribution de graines.

Après différentes propositions, il est décidé de modifier les invites de la motion comme suit:

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de stopper définitivement la distribution d'Ornistéril;
- de mettre sur pied une campagne d'information visant à sensibiliser la population aux nuisances que le nourrissage des pigeons occasionne.

* * *

A l'unanimité, les membres de la commission sociale et de la jeunesse vous recommandent d'accepter la motion M-268 ainsi amendée.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, rapporteur (R). Je ne dirai que quelques mots. Quatre séances de commission pour demander au Conseil administratif de cesser définitivement – ce qu'il a fait – la distribution aux pigeons de nourriture contraceptive préconisée par l'Etat, ainsi que d'organiser une campagne d'information sur les nuisances occasionnées par le nourrissage de ces volatiles, cela

semble, aux yeux du rapporteur, quelque peu disproportionné par rapport au résultat poursuivi. Même si cet objet était fort intéressant, il m'apparaît qu'il aurait davantage eu sa place à la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement, que le motionnaire auditionné préside.

Premier débat

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. D'habitude, j'écoute les propos des conseillers municipaux avant d'intervenir moi-même mais, dans le cas présent, je vais donner d'emblée un certain nombre d'informations qui nous permettront peut-être de gagner du temps. La commission sociale et de la jeunesse a proposé la suppression de la distribution aux pigeons de graines Ornistéril. Je crois que c'est une bonne mesure, car nous savons très bien – le World Wildlife Fund (WWF) et Pro Natura l'ont souligné – que ces graines se retrouvent ensuite dans la chaîne alimentaire, ce qui n'est pas souhaitable pour l'environnement. M^{me} Claudine Dayer Fournet, responsable de l'Agenda 21, nous l'a d'ailleurs confirmé.

Avec les représentants du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) – notamment M^{me} Yveline Cottu, qui le dirige – ainsi que ceux de la Société protectrice des animaux (SPA) et sa présidente, nous nous sommes réunis à maintes reprises, afin d'essayer de trouver ensemble des solutions. Je peux vous dire aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nos efforts vont vraiment dans le bon sens – tel est, en tout cas, également le sentiment de la présidente de la SPA.

Nous envisageons d'implanter des pigeonniers, comme à Bâle, pour gérer la population des pigeons. Cela peut faire sourire certains mais, à Bâle, ville encore plus écologiste que Genève, c'est la solution choisie par le gouvernement du canton – vous le savez, il n'y a pas de municipalité là-bas – et ses résultats sont probants. Cependant, cette mesure implique une étude préalable, que nous allons réaliser avec des spécialistes de l'ornithologie et la SPA. Cela permettra un comptage précis des oiseaux et la localisation de leurs différents points de rassemblement, afin de déterminer les lieux propices à l'installation des pigeonniers. Ces derniers, efficaces et propres, seront entretenus par le SEVE, bien évidemment. En effet, s'ils ne l'étaient pas, ils ne serviraient pas à grand-chose et nous ne ferions que supprimer un problème pour en créer un autre; or ce n'est pas ce que nous souhaitons.

Dans un second temps, il faudra également assurer la gestion des œufs, ce qui suppose surveillance sanitaire et comptage régulier. Nous avons pensé que cette tâche pourrait être confiée à des bénévoles, raison pour laquelle nous avons

contacté Pro Natura, le WWF et d'autres associations qui se battent avec énergie et efficacité pour la nature – je leur rends hommage ici. Ces bénévoles, pour que leur action soit utile, devront au préalable recevoir une formation appropriée.

Reste le problème des lieux plus sensibles, dont l'esthétique fait la notoriété de Genève – je veux parler des églises, des temples et autres monuments classés chers à Christian Ferrazino. Dans leur cas, l'effarouchement des pigeons au moyen d'un fauconnier, comme cela se pratique à Bâle, s'avère une solution fiable, écologique et efficace en termes de communication. Bien évidemment, il ne faudra pas que des petits malins s'amuse à donner des graines Ornistéril dans ces fauconniers...

L'ensemble de ce dispositif fera l'objet de demandes de crédits extraordinaires qui ne seront pas faramineux et dont la Ville assumera peut-être la charge avec des associations – c'est en tout cas ce qui nous a été dit. Ces crédits concerneront l'étude préalable dont je viens de parler, la construction de pigeonniers, la mise en place de fauconniers pour l'effarouchement et, enfin, la formation et le suivi des bénévoles. C'est certainement dans ce cadre que nous mettrons en application ce que demande la commission – à moins qu'il y ait des oppositions, mais je ne le pense pas.

M. Roman Juon (S). Je vais raccourcir le texte de mon intervention – j'avais prévu de l'étendre sur plusieurs pages, mais j'en ai déjà éliminé une partie. Monsieur le président, vous nous avez demandé d'abréger nos débats, et c'est bien ce que je vais faire. D'ailleurs, M. Tornare a répondu à presque toutes les questions que je souhaitais lui poser – sauf à une ou deux, essentielles.

Pour ma part, en me rendant à Bâle, j'ai beaucoup appris, comme cela ressort du rapport que vous avez sans doute tous lu, Mesdames et Messieurs. La motion amendée qui y figure a été votée à l'unanimité en commission et je ne reviendrai pas sur le détail de la question, ce n'est pas la peine. Néanmoins, je m'étonne que la commission sociale et de la jeunesse ne se soit pas rendue à Bâle, se contentant d'inviter un professeur de biologie à Genève. Ce dernier est très occupé et il n'a pas eu le temps venir; ce n'est d'ailleurs pas son rôle de se déplacer dans toutes les villes de Suisse qui font appel à lui. J'aurais donc souhaité qu'un ou deux membres au moins de la commission aillent à Bâle pour étudier la question, car il vaudrait la peine qu'ils voient les sept pigeonniers installés dans cette ville.

Je rappelle que, selon les statistiques, en dix ans, les pigeonniers ont permis de réduire de 50% la gent pigeonne de Bâle. Au nombre de sept seulement, ces pigeonniers servent donc uniquement à faire un petit contrôle – surtout d'ordre sanitaire, comme l'a relevé M. Tornare tout à l'heure – ce qui est extrêmement important.

Motion: régulation scientifique de la population des pigeons

M. le conseiller administratif a également évoqué le comptage des volatiles, et je crois que ce point est essentiel. Je m'étais un peu disputé à ce sujet avec M. Roger Beer – qui n'a rien voulu entendre...

Pour ce qui est des fauconniers, je n'ai rien à dire d'autre, sinon que je les considère comme une très bonne mesure. Par contre, Monsieur Tornare, vous avez oublié de parler de la campagne contre le nourrissage des pigeons – c'est peut-être l'aspect principal du problème, mais vous n'avez sans doute pas pu tout dire, et la commission sociale et de la jeunesse y a certainement pensé. C'est sur ce point-là, qui coûte cher, que Bâle a mis l'accent, car il faut intervenir auprès de la télévision et des médias pour expliquer à tous les amis des animaux pourquoi moins nourrir les pigeons. (*Brouhaha.*) Je m'arrête, il y a trop de bruit! Je m'adresse à M. Tornare, mais il ne m'écoute pas. Ce n'est pas la première fois que cela arrive, du reste! Nous avons l'habitude!

J'en viens maintenant à la décision de la commission sociale et de la jeunesse de supprimer les graines Ornistéril. Quoique je sois bien placé pour cela auprès du SEVE et à la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement, je n'ai jamais pu connaître la part que représentaient ces graines sur la fameuse ligne des 100 000 francs qui leur était destinée. On l'a supprimée au mois de décembre, lors du vote du budget 2005, et la SPA a réagi à juste titre. M^{me} Frédérique Flournoy nous a écrit une très longue lettre à ce sujet, nous expliquant que le début du mois de décembre n'était pas la meilleure période pour couper la distribution des graines Ornistéril.

J'ai constaté – c'est très intéressant, et j'ignore la cause de ce phénomène – que je n'avais jamais vu autant de personnes, au Molard, à la Jonction et dans tous les quartiers de la ville de Genève, distribuer aux pigeons des miches entières de pain sec. Cela signifie que l'effet recherché en supprimant les graines Ornistéril n'a pas été atteint.

Pour l'instant, j'estime que M. Tornare a répondu à presque toutes les demandes et questions des trois motionnaires, dont je suis, et je crois que nous aurions pu abréger encore ce débat. Je remercie au passage – j'allais oublier, à force de vouloir faire court... – la commission sociale et de la jeunesse. Apparemment, il lui aura fallu épuiser un président et une présidente, pendant deux ans, pour arriver à une conclusion quasiment identique à celle de la motion initiale... Au moins, elle aura pris conscience du problème! Je remercie surtout le Conseil municipal de nous avoir écoutés, ce soir – je m'attendais à parler dans un brouhaha digne des roucoulements épouvantables qui emplissent les pigeonniers...

Ce problème est sérieux et il concerne les prochaines interventions nécessaires pour protéger la faune urbaine sauvage qui diminue – la préservation de la flore, elle, fait l'unanimité, surtout celle des arbres. J'ai récemment appris que les

moineaux avaient disparu à Londres et qu'ils étaient en voie de disparition à Paris. Genève va peut-être connaître le même phénomène. Il y a donc des déséquilibres dans la faune urbaine auxquels il faudra sérieusement réfléchir.

Je termine cette intervention en m'adressant à vous, Monsieur Tornare. N'oubliez pas que vous devez donner l'exemple en intervenant auprès des communes suburbaines! En effet, j'ai appris, il y a quelques semaines, qu'Onex prévoyait dans son budget la distribution de graines de maïs Ornistéril. Vous voyez donc bien qu'il y a un grand pas à faire en la matière car, si nous supprimons cette distribution sur le territoire de la Ville et que tous les pigeons s'en vont à Onex, le but de l'exercice ne sera pas atteint! (*Exclamations.*)

M^{me} Anne Moratti Jung (Ve). J'ai une petite inquiétude à exprimer concernant les pigeonniers. Nous avons appris, lors des auditions auxquelles a procédé la commission, qu'il s'agissait d'une méthode efficace qui a permis de diminuer de 50%, en dix ans, la population des pigeons à Bâle – mais cela à condition que ces volatiles ne soient plus nourris par ailleurs et, surtout, que l'ensemble des communes fasse un effort dans ce sens. En effet, la municipalité est trop petite pour que l'installation de pigeonniers sur son seul territoire soit efficace. C'est la raison pour laquelle nous avons d'abord éliminé cette solution, car il faut absolument que toutes les communes l'adoptent, si nous voulons atteindre l'objectif visé. Il est donc important, Monsieur Tornare, que vous preniez langue avec l'ensemble des communes genevoises dans ce sens.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 65 oui contre 1 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de stopper définitivement la distribution d'Ornistéril;
- de mettre sur pied une campagne d'information visant à sensibiliser la population aux nuisances que le nourrissage des pigeons occasionne.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 mars 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 414 500 francs destiné à l'aménagement du préau et à la construction d'un préau couvert à l'école de Beaulieu, située rue du Grand-Pré 22, sur la parcelle N° 2634, feuilles 21 et 26 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-340 A)¹.

Rapporteur: M. Eric Fourcade.

Sous la présidence de M. Christian Zaugg, la commission des travaux a siégé le 19 mai 2004 puis, sous la présidence de M. Alain Marquet, le 17 novembre 2004 afin d'étudier la proposition PR-340, en présence de M^{mes} Isis Payeras, cheffe du Service d'architecture, Paule Martin, architecte au Service d'architecture, et MM. Beuchat et Jaques, mandataires.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Ursi Frey; qu'elle soit remerciée ici de l'excellence de son travail!

M^{me} Payeras précise que cette petite école accueille 80 élèves du degré primaire. Suite au refus concernant l'école de Vermont, quatre classes ont dû y être installées. Un montant de 533 000 francs a été voté pour ces classes et un préau en plexiglas. Une branche de l'ancien cèdre étant tombée à l'emplacement prévu, le préau couvert n'a pas encore été réalisé. Après d'âpres négociations, un compromis a enfin pu être trouvé avec les divers services impliqués. Le coût de 400 000 francs est élevé, mais on profitera pour aménager également la terrasse et d'autres éléments de cette belle maison. L'autorisation est en force.

M. Beuchat dit que l'école se trouve près des Cropettes. La maison de maître date du début du XVIII^e siècle et est située sur un terrain entouré de bâtiments agricoles. La maison est restée une propriété privée jusqu'en 1939. Ensuite, elle a été achetée par la Ville de Genève et transformée en école avec une salle de rythmique et un appartement de fonction. Des mesures ont dû être prises concernant le cèdre tricentenaire (risque de chute de vieilles branches). Le domaine était à la fois un lieu de résidence et de production agricole. Un jardin, des plantations décoratives, un bassin, des fleurs et légumes et un potager piqué d'un verger agrémentent l'ensemble. La promenade se fait le long du mail. Les vignes ont fait place au quartier de Beaulieu, une bonne transformation en lieu public. Le Service des espaces verts et de l'environnement SEVE utilise la surface pour des plantations et ce vaste parc est cher aux habitants du quartier.

¹ «Mémorial 161^e année»: Proposition, 6349.

Le projet sera développé avec les services du Canton en fonction des besoins et pour mettre en valeur le site. Les caractéristiques du jardin seront rehaussées grâce à des gradins. On remodelera le terrain en avancée dans le parc et on travaillera avec le système axial. Le couvert du préau est conçu comme un pavillon. Deux espaces distincts seront créés: une partie tranquille (eaux, bancs) et une partie basse pour les jeux.

Un muret marquera la différence de niveau de 35 cm. Le couvert est conçu afin d'alléger la structure. La partie terrasse sera traitée avec une matière plus noble (éléments minéraux incrustés dans l'enrobé). Tous les enrobés seront de type perméable, mais on conservera les sacs d'écoulement pour absorber d'éventuels surplus d'eau. Le couvert sera en acier galvanisé et les barrières verticales en fer plat avec des portails coulissants.

Un commissaire Vert voit que la toiture est opaque.

M. Beuchat le confirme.

Ce même commissaire dit que la surface du couvert est inférieure aux normes (6 m² par élève), alors que le nombre d'élèves par classe augmente. Il demande quelles poubelles seront installées, puisqu'il est question de les remplacer. Il fait remarquer qu'on devrait envisager des poubelles à tri, puisqu'il en existe.

M. Beuchat répond: des poubelles simples.

Le président demande de retenir cette proposition.

De plus, le commissaire voit qu'il sera nécessaire de décaisser et demande ce que deviendra le goudron. La proposition ne mentionne pas de frais pour le traitement.

M. Jaques communique quelques informations et précise l'emplacement des chiffres dans la proposition.

Un commissaire des Verts demande si un escalier sera aménagé, vu le mur de 35 cm.

M. Beuchat répond que trois marches seront aménagées.

Un commissaire démocrate-chrétien se demande si la structure métallique est vraiment adaptée au bâtiment.

M. Beuchat répond qu'elle a été allégée au maximum.

M^{me} Payeras dit que l'image présente un principe, pas la réalité.

M. Beuchat ajoute qu'il s'agit d'une couverture d'abris pour vélos qui sera agrémentée par des éléments en bois.

Un commissaire socialiste estime que la commission pourrait mieux comprendre le projet si une maquette était présentée. Il ne comprend pas l'emplacement de ce préau couvert. Les élèves l'utilisent très peu, même par mauvais temps. Il ne votera pas ce préau.

M^{me} Payeras signale que le préau doit être placé à l'endroit proposé, aucun autre n'étant envisageable. En outre, les enfants doivent se défouler et ne peuvent pas le faire en restant dans les classes. Les maîtresses ont été consultées et souhaitent ce préau. Les autres préaux ont été refusés par la Commission d'architecture et la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

Un commissaire de l'Union démocratique du centre fait remarquer qu'il trouve le préau trop petit.

Un commissaire des Verts estime, comme un des commissaires socialistes, que la distance entre le bâtiment et le préau pose problème. Par expérience, il faudra équiper tous les enfants lorsqu'il pleut, quoi qu'il arrive. Les parents l'attendent des enseignants.

Le commissaire du Parti du travail votera le crédit. Si on modifie la proposition, on aura encore des problèmes avec la CMNS. D'autre part, les parents et enseignants acceptent le projet.

Un commissaire libéral craint le vote d'un autre crédit pour un passage au sous-sol afin de rejoindre le préau couvert. Ce crédit l'interpelle. M^{me} Payeras disait elle-même que le préau coûtait cher. Il préférerait largement aménager un préau qui réponde à ce qu'on peut en attendre que de gaspiller de l'argent ailleurs.

Un commissaire radical partage l'avis du commissaire socialiste. Ce préau ne servira pas à grand-chose, car il n'est que partiellement ouvert. Le coût de 400 000 francs est élevé. Pour ce prix, on construit une villa sans le terrain.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre trouve la surface de 1 m² par enfant trop petite et trop onéreuse.

Un des commissaires démocrates-chrétiens voit que l'estimation date de il y a deux ans, mais que le dossier attend depuis 1995. Il espère que les spécialistes savent de quoi ils parlent et pense que les différents services ont dû se mettre d'accord. Il aurait souhaité un préau plus près de la maison, mais il y a des raisons pour le faire ailleurs.

Un commissaire socialiste fait remarquer que la Suisse est le pays du consensus, mais qu'il faut également savoir prendre des décisions.

Un des commissaires de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pense qu'on perd un peu la vision d'ensemble. Il faut être conscient que c'est un bâtiment historique du XVIII^e siècle et qu'il a un intérêt architectural et patrimo-

nial. On peut donc comprendre que l'on ne puisse pas y accoler un préau couvert de type zinc/éternit. Un refus supposerait l'absence d'autres préaux pendant quatre ans au moins, alors qu'il en faut un. Il faudrait voir l'intérêt général et celui des enfants.

Un commissaire des Verts, lui, partage ces considérations, mais il n'arrive pas aux mêmes conclusions. Il faut un équipement simple et fonctionnel, donc un préau plus près du bâtiment, à un prix plus économique, quitte à le démonter si une nouvelle affectation était décidée pour cette maison.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rejoint la remarque du commissaire des Verts en faveur d'un préau plus proche du bâtiment et d'une construction plus simple, par exemple en bois et légèrement plus grande. Il faut donc renvoyer la proposition au Conseil administratif.

Un autre commissaire de l'Union démocratique du centre a consulté le plan financier et il constate que 350 000 des 400 000 francs concernant des travaux purs, sans le couvert. On pourrait renvoyer le dossier afin de diminuer le coût de l'aménagement annexe à cette couverture. Il n'est probablement pas possible d'aménager le préau ailleurs.

Un commissaire libéral voudrait savoir si la proximité et/ou le choix du matériel ont fait l'objet d'oppositions. On peut mélanger différentes époques si le travail est bien fait et harmonieux. Il faudrait auditionner la CMNS pour connaître les motifs des refus d'un autre emplacement.

Un commissaire radical explique qu'en Suisse une approche respectueuse se fait dans le cadre des rénovations (divers châteaux et bâtiments sont cités) et affectations. La CMNS est très peu audacieuse en ce domaine. Le commissaire se pose la question de l'opportunité de ce qui est proposé. Il a fallu ouvrir des classes, mais personne ne peut dire pour combien de temps et si les petits seront remplacés une fois qu'ils auront quitté cette école. Il propose d'auditionner le service de la planification des écoles. On pourrait également envisager de monter une tente, comme cela se fait dans le cadre des restaurants, en lieu et place du préau couvert, et plus proche du bâtiment. Il faudrait y réfléchir. Il ne faut pas oublier que ces constructions du XVIII^e siècle ont déjà été transformées. Des terrasses couvertes y ont été ajoutées sans dégrader le bâtiment.

Un des commissaires socialistes s'exprime dans le même sens que le commissaire radical en ce qui concerne les verrières. Il faut pouvoir dire non à la CMNS en faveur d'une autre solution, un peu plus osée.

Le commissaire démocrate-chrétien se demande si la commission pourra faire l'économie de certaines auditions. Il n'est pas spécialiste en la matière, mais il rappelle que le dossier circule depuis bientôt dix ans. Remettre le projet à la case départ est une mauvaise idée.

Audition de la Société d'art public

Audition de M^{me} Amsler et de M. Oettli, de la Société d'art public

M^{me} Amsler a entrepris une réflexion sur les maisons de campagne en milieu urbain et demande où en sont les études de la commission.

Le président dit que la commission a déjà auditionné diverses personnes. Des limitations ont été imposées, notamment la distance entre le bâtiment et le préau couvert. Il aimerait savoir s'il est possible d'approcher le couvert du bâtiment.

M^{me} Amsler souligne que le bâtiment remonte au XVIII^e siècle. Comme toutes les anciennes propriétés, une ferme fait partie de l'ensemble ainsi qu'une maison d'habitation pour les propriétaires. A Beaulieu, les deux bâtiments sont implantés sur le léger pli du terrain. Depuis la maison de maître, la vue sur le lac est très belle. La construction est progressive, très habile et présente, sur le côté lac, un très beau travail avec des évolutions stylistiques. Une façade secondaire relativement sobre se trouve du côté Jura. Cela se faisait assez couramment à l'époque. Quant à l'implantation d'un couvert, cette grande question est liée aux aménagements des abords. Il y avait, à l'époque, de grands axes et d'intéressantes transversales avec beaucoup de majesté. Ils ne débouchaient jamais sur des routes et étaient utilisés comme promenades. M^{me} Amsler n'a pas le souvenir d'avoir vu un couvert collé à la façade. Il était détaché avec un préau qui couperait une des perspectives. Cela n'est pas très heureux du point de vue point patrimonial. Il serait dommage de perturber cette perspective. Sur le côté lac, il est impensable d'aménager un préau. Cette maison a été très malmenée après la dernière guerre avec la transformation en école. Il faut absolument sauvegarder les façades.

M. Oettli estime que tout a été très bien présenté. Le léger dénivelé est très joli. M. Oettli espère que la maison sera réaffectée. En ce qui concerne ce qui est proposé, il faudra tenir compte de l'intégralité du site.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit qu'il a été demandé à M. Beuchat, auditionné à propos de ce préau, s'il était possible de l'accoler au bâtiment. M. Beuchat a répondu qu'il fallait demander l'avis de la Société d'art public. M. Beuchat a également dit, sur demande de la commission, que le préau couvert était trop petit par rapport aux normes. Le commissaire aimerait savoir ce que les invités en pensent.

M^{me} Amsler ne connaît pas les normes concernant les préaux couverts.

Un commissaire socialiste dit que, étant donné qu'il y a une école, il faut un couvert. Il demande aux invités où ils le verraient ou s'il n'en faut pas du tout, ce qui est impensable dans le cadre d'une école.

M^{me} Amsler répond que le préau ne devrait en aucun cas prendre appui sur le bâtiment. Les travaux entrepris dans la maison datent des années 1950. Le site mériterait une requalification. Le préau couvert n'est pas impensable, d'autant qu'il est léger, réversible et qu'il vise à préserver une certaine transparence.

Un autre commissaire socialiste aimerait savoir ce que M^{me} Amsler entend par réversible. Est-ce dans le sens démontable? Il aimerait savoir ce que les invités pensent d'un genre de parasol ou de tente près de la maison, comme à la place du Molard. Cela serait-il acceptable? A moins de prévoir un cheminement couvert entre la maison et le préau couvert.

M^{me} Amsler répond qu'un bunker n'est pas souhaité. Un aménagement réversible est une structure légère, elle estime qu'il y a des compatibilités difficiles entre la maison de maître et son utilisation comme école depuis les années 1950. La partie actuelle à l'intérieur remonte à cette époque. La refaire ne serait pas problématique.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre revient sur le terme «réversible» de la structure métal/bois qui est proposée. Que pensent les invités d'une avancée accolée au bâtiment et démontable en moins de deux jours? Il ne trouverait pas une verrue dans le jardin très heureuse. De plus, si les enfants doivent se rendre au préau sous la pluie, ils seraient mouillés avant de le rejoindre. Ils transpireraient en revenant à l'école et seraient malades le lendemain.

M^{me} Amsler trouve que cela ne serait pas très heureux, visuellement parlant, et les enfants seront mouillés quoi qu'on fasse. Elle ajoute qu'elle n'est pas certaine que la Société d'art public ait vraiment étudié les propositions.

M. Oettli, qui a vu les plans, estime que ce problème ne concerne pas la Société d'art public.

Un commissaire démocrate-chrétien en conclut que le préau devrait se trouver sur les côtés.

M^{me} Amsler explique que, dans la perspective du site, la branche d'un cèdre s'est cassée. Il aurait été délicat d'envisager un préau à cet endroit, vu le risque. La Société d'art public avait admis ce préau.

Un commissaire socialiste demande si l'on pourrait réaliser un couvert de l'autre côté, car la commission n'envisage pas d'en monter un qui serait inutile.

Le président: donc entre les bâtiments!

M^{me} Amsler signale qu'un cheminement s'y trouve. Elle ne voit pas la possibilité de le couper.

Un commissaire socialiste retient des propos qu'il semble impossible aux invités d'imaginer d'accoler quoi que ce soit côté lac.

M^{me} Amsler répond que cela serait vraiment à éviter.

Un autre commissaire socialiste voit souvent des adjonctions, pergola, etc., même transparentes. Il n'est pas sûr que la Société d'art public entrerait en matière.

M^{me} Amsler le voit difficilement.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) demande l'avis aux personnes auditionnées sur un élément lumineux et ouvert entre les deux bâtiments (SEVE et maison de maître) qui ne générerait pas le cheminement.

M^{me} Amsler ne connaît pas les contraintes. Elle pensait que les enfants devaient être dans une zone non accessible à d'autres personnes.

Le président répond: oui, en principe.

M^{me} Amsler estime avoir fait part, sur le plan patrimonial, des arguments auxquels il faut prêter attention. Il s'agit d'un volume élégant. D'autres maisons de maître ont été transformées de manière malheureuse, par exemple la campagne Bertrand.

M. Oettli croit savoir que le bâtiment est à l'inventaire, donc digne d'intérêt.

Le président remercie les invités de leurs explications et les libère.

Conclusions

Un commissaire du Parti du travail a l'impression que ce préau couvert ne satisfait personne, car il est trop éloigné du bâtiment. Il propose le renvoi de la proposition au Conseil administratif pour qu'il en élabore une autre.

Un commissaire démocrate-chrétien s'exprime dans le même sens.

Un commissaire socialiste est également d'avis que ce préau ne répond pas aux attentes, mais la loi l'exige. A noter que l'école n'abrite que trois ou quatre classes. On pourrait considérer la situation comme provisoire et envisager, dans le cadre d'élargissements d'autres écoles, d'y intégrer ces classes. Il n'est pas convaincu qu'il faille faire des musées dans les bâtiments de cette importance. La Ville de Genève pourrait rester propriétaire du lieu et louer le bâtiment.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre propose le renvoi de la proposition au Conseil administratif.

Un commissaire des Verts est également favorable au renvoi de ce projet mal conçu et à la demande d'une nouvelle proposition.

Un commissaire libéral apprécie les propos du commissaire socialiste. Il n'est pas normal d'avoir installé des classes dans ce bâtiment. C'est une solution provisoire. Il refuse donc la proposition. La Ville de Genève peut louer des bâtiments à des privés. Il existe une demande de leur part. Il est opposé à l'idée de faire un musée de ce bâtiment ou d'y aménager des bureaux.

Un autre commissaire de l'Union démocratique du centre revient sur les propos de M. Beuchat et de son architecte. Il a été question d'un préau près du bâtiment et d'une nouvelle affectation du bâtiment. Il propose le renvoi de la proposition au Conseil administratif avec une recommandation.

Un autre commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est également favorable au renvoi au Conseil administratif et à une nouvelle proposition demandant un lien entre le bâtiment et le préau.

Un commissaire socialiste sait que de nombreuses études ont déjà été faites concernant ce site. Si une autre affectation était envisagée pour le bâtiment, il ne serait pas indiqué d'étudier un préau couvert.

Un commissaire démocrate-chrétien est plutôt pour le refus de la proposition, vu qu'un déplacement de l'école est envisagé.

Un commissaire du Parti du travail rappelle que M^{me} Burnand recommandait à l'époque de refuser un projet qui ne convenait pas.

Un commissaire libéral estime que le commissaire du Parti du travail a raison de rappeler qu'il a été dit qu'on pouvait refuser une proposition. L'exécutif doit faire son travail. Il n'appartient pas aux commissions de proposer des idées. Cette proposition est mauvaise et ne mérite pas de passer la rampe. Donc, il faut la refuser.

Un commissaire radical ne voit pas la différence entre le renvoi et le refus. Par politesse, on peut le motiver.

Mise au voix, la proposition est refusée par 13 non (1 DC, 3 S, 1 R, 2 Ve, 1 T, 3 L, 2 UDC) contre 1 oui (AdG/SI).

PROJET D'ARRÊTÉ REFUSÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 414 500 francs destiné à l'aménagement du préau et à la construction d'un préau couvert à l'école de Beaulieu, située rue du Grand-Pré 22, sur la parcelle N° 2634, feuilles 21 et 26 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 414 500 francs.

Art. 3. – Un montant de 4400 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 35 000 francs du crédit d'étude voté le 27 juin 1995 (proposition N° 400), soit un montant total de 449 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2014.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Le président. Nous avons reçu une lettre émanant de l'Association des parents d'élèves des Grottes, des Cropettes, de Beaulieu et du Vidollet; les signataires souhaitent que nous en donnions lecture lors du débat sur le rapport PR-340 A. Je prie donc M. Schweingruber de bien vouloir nous lire cette lettre.

Lecture de la lettre:

Genève, le 14 mars 2005

Concerne: PR-340 A, école de Beaulieu

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers-ères municipaux-ales,

Nous venons de prendre connaissance du refus qu'a essuyé le projet pour l'amélioration des conditions de récréation de l'école de Beaulieu et en sommes très déçus.

Depuis maintenant deux ans, nous suivons l'évolution de ce projet et avons à plusieurs reprises montré notre soutien, tant au Service des écoles et institutions pour l'enfance qu'aux enseignants de l'école susmentionnée. Nous sommes d'autant plus déçus que ce projet a été accepté par les divers services impliqués (Commission d'architecture, Service des écoles et institutions pour l'enfance...) et que la loi l'exige.

En effet, nous trouvons tout à fait pertinent que cette école offre les mêmes conditions à nos enfants lors des récréations que les autres établissements.

Il va sans dire qu'il est de la responsabilité de chaque famille de vêtir correctement ses enfants, mais le temps de récréation est, au-delà des conditions météorologiques, un temps précieux qui permet non seulement des jeux en plein air, mais également un équilibre entre les leçons. En cas de très mauvais temps, les enseignantes n'envoient pas les enfants à l'extérieur, d'où un manque de concentration pour la deuxième partie des leçons. Une pause où les élèves peuvent bouger et se dépenser sans retenue...

Comment douter qu'une pause à l'extérieur du bâtiment est profitable à l'enseignement en général? Il nous paraît, de ce fait, vraiment important que ce réaménagement du préau puisse avoir lieu.

Cela fait bientôt dix ans que l'école de Beaulieu, dans un cadre exceptionnel, a ouvert ses portes. Elle mérite, et nos enfants les premiers, que ce projet retienne une fois encore toute votre attention. En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier et en espérant vivement que notre démarche sera entendue, nous vous adressons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers-ères municipaux-ales, nos respectueuses salutations.

Pour le comité:
Sylvie Joly
Catherine Seilaz

Premier débat

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, cet objet figurait déjà à l'ordre du jour de la séance plénière du 15 mars; or nous sommes le 23 mai! Qui n'avance pas recule...

Lorsque j'ai reçu ce rapport dans l'enveloppe de convocation des conseillers municipaux, même si on m'en avait signalé au préalable la teneur concernant la proposition PR-340, je dois dire que j'ai été pour le moins surpris que la commission des travaux ait refusé ce projet à la quasi-unanimité. J'aurais encore pu comprendre un vote à égalité de voix pour et contre, mais un refus aussi net de cette

proposition m'interpelle. J'ai donc cherché à me renseigner, consultant toutes les données à ma disposition sur intraCM. J'ai constaté – ô surprise! – que les travaux de la commission n'avaient pas été menés correctement. En effet, alors que cet objet concerne un préau couvert, le Service des écoles et institutions pour l'enfance n'a pas été auditionné, pas plus que l'Association des parents d'élèves, dont M. Schweingruber vient de lire une lettre, et les enseignants de l'école de Beaulieu. Le refus de cette proposition est donc basé sur des a priori dont j'aimerais parvenir à démontrer ici le caractère infondé.

Tout d'abord, si la commission des travaux s'était rendue sur place – mais je comprends bien qu'elle ne peut pas le faire pour tous les objets – elle aurait constaté que l'argument selon lequel ce préau couvert serait situé trop loin de l'école et que les enfants se mouilleraient avant d'y parvenir n'est pas valable. Laissez-moi rire! La distance qui les séparerait est de 30 m! Par conséquent, si les élèves sont bien habillés, même s'il pleut à verse, ils ne seront pas trempés le temps de parcourir 30 m.

Quant à moi, j'ai à opposer au refus de la commission un argument beaucoup plus important. Cela fait dix ans que l'école de Beaulieu accueille quatre classes, et il existe une obligation légale de construire un préau couvert. Il est vrai qu'il s'agit d'une maison de maître classée, ce qui pose de nombreux problèmes avec la Commission d'architecture et la Commission cantonale des monuments, de la nature et des sites (CMNS), entre autres. Il est donc extrêmement difficile de trouver une solution. Par malchance, au moment où nous en avons enfin une, une branche du cèdre tricentenaire est tombée et l'endroit est dès lors devenu dangereux. Il a fallu que les services de M. Ferrazino recommencent tout: négociations, discussions, compromis...

Finalement, ils sont arrivés à cette solution d'un préau couvert situé au fond du préau ouvert. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – allez sur place, si vous ne me croyez pas! – ce dernier n'est vraiment pas grand, puisqu'il n'y a que quelques pas à faire pour le traverser. J'accepte l'argument défavorable à ce projet selon lequel il est un peu cher. Mais le crédit demandé n'est pas destiné uniquement au préau couvert, car la Ville profitera des travaux pour procéder à différents réaménagements.

Depuis dix ans, quand il pleut, des écoliers ne sortent pas de leur classe car, comme ils sont petits, ils seraient complètement trempés. Donc, depuis dix ans, la Ville de Genève ne respecte pas la loi. J'aimerais rappeler ici à celles et à ceux qui ont voté contre cette proposition en commission que, si quatre classes ont dû être installées dans cette maison de maître, c'est parce que la construction de l'école dans le parc de Vermont avait été refusée en votation référendaire! Il a donc fallu trouver des solutions de secours pour scolariser les enfants du quartier. Depuis dix ans, les quatre classes de l'école de Beaulieu sont bien

remplies – et elles ne sont pas grandes. Or j'habite ce quartier, j'y enseigne et je suis bien placé pour savoir qu'aucune baisse démographique n'y a été enregistrée, pour l'instant. L'année prochaine, il faudra même ouvrir de nouvelles classes.

J'ai lu dans le rapport PR-340 A qu'il était question de déplacer l'école de Beaulieu, et même de la fermer. Absolument pas! Je me suis renseigné auprès de M. Tornare, et il n'est pas du tout prévu, ni à court ni à moyen terme, de la fermer. Mais comment une commission désirant faire du bon travail a-t-elle pu ne pas procéder à l'audition du Service des écoles et institutions pour l'enfance, ni même à celle de l'Association des parents d'élèves? Agir de la sorte n'est pas correct! On aurait au moins pu lui demander qu'elle écrive! Peut-être cet objet-là n'est-il pas le plus important du siècle, pour la commission des travaux... Je veux bien l'admettre mais, dans ce cas, nous aurions dû renvoyer cette proposition – de même que les autres objets concernant les préaux, et avec raison – à la commission sociale et de la jeunesse, qui aurait pu aller plus loin dans ses réflexions.

C'est pour cette raison que le groupe démocrate-chrétien refusera, bien sûr, les conclusions du rapport PR-340 A, puisqu'il aimerait que le crédit demandé soit voté. Nous souhaitons au moins que cette proposition soit renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse – je crois que c'est possible – car il serait tout à fait regrettable que nous la refusions simplement ce soir. Cela signifierait qu'il s'écoulera encore deux, trois, quatre ou cinq ans avant qu'on nous soumette un projet. Par conséquent, Mesdames et Messieurs, renvoyez au moins cette proposition non plus à la commission des travaux, mais à la commission sociale et de la jeunesse, afin qu'elle puisse auditionner le Service des écoles et institutions pour l'enfance, l'Association de parents d'élèves et les enseignants, voire qu'elle se rende sur place!

Ainsi, nous nous rendrons compte que la construction de ce préau couvert n'est pas du tout une dépense inutile. Les élèves de cette école et leurs parents qui les y amènent tous les jours y ont tout simplement droit, car il s'agit d'une obligation légale.

Le président. Merci, Monsieur Bonny. J'ai une question importante à vous poser. Demandez-vous formellement le renvoi de cet objet à la commission sociale et de la jeunesse, avant de voter le sort que nous lui réservons, à savoir son acceptation ou son refus? Je ne veux pas revenir sur les conclusions de la commission des travaux après notre vote final de tout à l'heure.

M. Didier Bonny. Monsieur le président, le groupe démocrate-chrétien serait plutôt d'avis qu'il faut voter ce crédit ce soir. Cependant, je constate que diffé-

rents intervenants ont demandé la parole; à l'issue du débat, si nous n'obtenons pas une majorité en faveur du crédit lui-même, il y en aura peut-être une pour voter le renvoi de la proposition à la commission sociale et de la jeunesse. Qui veut le plus, veut le moins...

Le président. Merci, Monsieur Bonny. Je mettrai donc aux voix ce renvoi au terme du débat.

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le groupe libéral votera les conclusions de ce rapport, c'est-à-dire le refus de la proposition PR-340, pour les raisons suivantes.

Les quatre classes de l'école de Beaulieu n'ont pas leur place dans cette maison de maître, qui devrait être affectée à d'autres activités. C'est cet aspect-là qui a déterminé une large majorité de la commission des travaux à refuser la proposition, et c'est pour cette raison que nous n'avons pas jugé opportun de procéder à d'autres auditions. Si cette maison ne doit plus accueillir des classes scolaires et si, d'ici trois ou quatre ans – ou même plus rapidement, nous l'espérons – il est possible de trouver une solution ailleurs, dépenser plus de 400 000 francs pour construire un préau couvert à cet endroit est un non-sens.

M. Alain Dupraz (T). Je rappelle à mon collègue Bonny que c'est le plénum qui a renvoyé cette proposition à la commission des travaux de préférence à la commission sociale et de la jeunesse. Il ne peut donc s'en prendre qu'à lui, et non rejeter la faute sur la commission des travaux.

Je vais maintenant donner une explication sur le vote négatif de cette dernière, tel que je l'interprète. Selon moi, il s'agit d'un signe de mauvaise humeur face à un mauvais projet! (*Remarque de M. Bonny.*) Exactement, Monsieur Bonny, c'est un très mauvais projet! Et pourquoi? Il faut le savoir: c'est le seul qui ait été accepté par la Société d'art public et les associations pour le patrimoine, tous les autres ont été refusés. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec M^{me} Payeras, qui m'a dit que nous ne parviendrions pas à élaborer un autre projet, ce n'est pas possible, car le Service d'architecture s'est déjà assez bagarré avec la Société d'art public!

Les parents d'élèves, comme nous l'avons constaté au début de ce débat lorsque M. Schweingruber a lu leur lettre, ont écrit au Conseil municipal pour manifester leur déception. Je pense que vous l'avez tous entendu, Mesdames et Messieurs. Je les comprends. Pour ma part, j'estime que nous devrions nous

inquiéter, dans cette ville, des blocages dus à certaines de ces associations pour le patrimoine. Vivrons-nous ici, un jour, dans un musée? Il semble qu'on ne pourra bientôt plus toucher à rien, ni réaliser quoi que ce soit. Aurons-nous le courage de nous opposer aux diktats de ces associations? Voilà ce que nous pouvons nous demander.

Le Parti du travail acceptera cette proposition. Je modifie donc ma position lors du vote de la commission des travaux, ce qui ne me gêne pas du tout. Ou alors, comme l'a proposé M. Bonny, renvoyons cet objet à la commission sociale et de la jeunesse – mais je souhaite bonne chance à cette dernière, si elle veut essayer d'y changer quelque chose! Nous verrons bien...

M^{me} Béatrice Graf Lateo (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, en préambule, je rappelle que toutes les propositions émises avant la proposition PR-340 au sujet du préau de l'école de Beaulieu ont été refusées en raison du danger dû au cèdre, ou du fait qu'elles ne convenaient pas à la CMNS ou à la Commission d'architecture.

Le problème, c'est que la variante présentée ici ne satisfait pas les socialistes, car les enfants seront trempés avant d'arriver sous le préau couvert. En effet, ce dernier a été prévu tout au fond du préau déjà existant, et il n'y aura pas de cheminement abrité pour y accéder. En outre, sa toiture ne sera que de 80 m², et il est peu probable que les enfants s'y confineront, d'autant plus que ce couvert ne sera accolé à aucune paroi. Les petits seront donc mouillés de toute façon, ce qui rend fort contestable l'utilité d'un ouvrage coûtant 400 000 francs.

Néanmoins, les membres de la commission des travaux ne sont pas opposés à un préau couvert, et ils ont réfléchi à d'autres solutions plus proches du bâtiment de l'école, plus simples, fonctionnelles et démontables, ce qui éviterait de réaliser également de coûteux travaux de réfection du sol. Il a donc été proposé d'envisager des tentures, des tentes, des verrières, des structures métalliques ou en bois, y compris sur le côté, entre la maison de maître et l'autre bâtiment occupé par le SEVE.

En conclusion, comme la quasi-unanimité de la commission des travaux, les socialistes ne sont pas satisfaits par la proposition PR-340, mais ils sont d'accord de la renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse, afin qu'elle procède à des auditions complémentaires.

M^{me} Vera Figurek (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la proposition PR-340 concerne la construction d'un préau couvert pour une école. Au cours des débats de la commission des tra-

vaux, les discussions ont été houleuses et la question qui s'est posée, finalement, était de savoir si cette proposition est heureuse ou non. Voilà la préoccupation qui a marqué les séances de commission.

Les principaux intéressés – à savoir les enseignants et les parents d'élèves – avaient été consultés au préalable et ils sont favorables à ce projet. Le préau ne peut être accolé à la maison de maître, qui date du XVIII^e siècle, comme nous l'avons appris lors de l'audition de la Société d'art public. Il ne s'agit donc pas de juger ici du bien-fondé d'un préau d'école accolé au bâtiment ou situé dans la cour puisque, dans le cas précis, ce choix est impossible. La seule solution envisageable est celle qui nous est proposée.

Accepter les conclusions du rapport PR-340 A serait absurde, car nous priverions les usagers de l'école de Beaulieu d'un préau qu'ils estiment nécessaire. Devant choisir entre la situation actuelle et une cour munie d'un préau, même s'il est détaché du bâtiment, les intéressés se sont déjà clairement exprimés en faveur de la deuxième solution. Mais la commission des travaux n'a pas procédé à leur audition, et le seul commissaire favorable à ce projet était un membre de notre groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). Quant à nous, nous n'essayons pas d'imaginer comment créer un préau accolé à la maison de maître, puisque cela est impossible, mais nous nous adaptons à la réalité de la situation.

M. Bonny propose de renvoyer cet objet à la commission sociale et de la jeunesse. De notre côté, il est évident que nous avons l'intention de refuser tout simplement les conclusions du rapport PR-340 A, afin que les usagers de l'école de Beaulieu puissent enfin avoir ce préau tant attendu depuis 1995 déjà. Nous serons attentifs à la suite du débat. Lors du vote, nous nous prononcerons contre les conclusions du rapport et, le cas échéant, nous serons prêts, si l'occasion se présente, à accepter de renvoyer cet objet à la commission sociale et de la jeunesse.

Le président. Merci, Madame Figurek. L'occasion se présentera, puisque M. Bonny a formellement demandé ce renvoi. Nous voterons d'abord le renvoi éventuel de la proposition à la commission sociale et de la jeunesse puis, en cas de refus, les conclusions du rapport.

M. Michel Ducret (R). Ce projet est cher pour ce qu'il est. Je rappelle que, pour 80 m² de préau couvert, le crédit demandé est supérieur à ce que coûte la construction d'une grande villa – ce n'est pas rien! Certains me diront que quelques aménagements extérieurs sont également prévus mais, lorsque l'on aménage une villa et ses abords, des aménagements extérieurs le sont aussi de toute façon. Nous avons donc affaire à un projet assez coûteux, mais cet aspect

peut-être relatif si l'usage le justifie. Or nous nous sommes aperçus, à l'examen de la proposition PR-340, que ce n'était pas le cas! Le projet est donc inadapté.

Quand un préau couvert est-il vraiment utile? Les quelques jours où il fait très mauvais temps. Mais que se passe-t-il, en général, ces jours-là? C'est très simple: le vent chasse la pluie qui, de ce fait, ne tombe pas verticalement. Si on se trouve alors sous un couvert d'une certaine hauteur, il n'y a plus guère que la moitié de sa surface qui reste à peu près sèche – et encore! Lors de l'audition de la CMNS, les représentants de cette dernière nous ont bien précisé qu'en aucun cas ces minables 80 m² de couvert ne pourraient être complétés par des parois latérales, je tiens à le préciser. Dès lors, ce préau sera tout à fait inutilisable lorsqu'il fera vraiment mauvais temps. Et s'il ne fait pas vraiment mauvais temps et qu'il ne tombe qu'une petite pluie, les enfants peuvent rester dehors sans autre. D'ailleurs, essayez toujours de les empêcher d'aller ailleurs que sous le seul couvert... Voilà ce que je voulais dire quant à l'usage de ce préau.

En outre, ce projet est inadapté par rapport au lieu concerné. Sur le plan patrimonial, il a été accepté du bout des lèvres, parce qu'il est plus ou moins évident qu'il ne s'agit que d'une toiture sur quatre piliers très éloignée du bâtiment. Autrement, ce projet n'aurait pas été admis par la CMNS, la Commission d'architecture ou la Société d'art public. Par conséquent, si nous le modifions, il sera refusé. Nous perdons donc notre temps en évoquant cette possibilité. En outre, on nous a très clairement signifié que l'affectation scolaire de la maison de maître, pour l'avenir, n'était pas du tout certaine.

A un moment donné, au cours des réflexions de la commission des travaux, nous nous sommes demandé s'il ne faudrait pas envisager des transferts d'utilisateurs, c'est-à-dire que les élèves soient déplacés dans d'autres locaux dans le secteur, et que l'on affecte la maison de maître à des activités qui ne nécessitent pas la construction d'un préau couvert. Peut-être serait-ce là une possibilité?

En tout cas, une chose est sûre: aucun membre de la commission des travaux n'a remis en cause l'utilité d'un vrai préau couvert pour les enfants. Personne n'a eu cette idée farfelue! Tout le monde a reconnu que, s'il existe une solution, il faut essayer de la trouver. Sinon, il faudra peut-être s'accommoder de la situation actuelle. L'endroit concerné ici n'est pas le seul à ne pas répondre aux critères légaux – ou, plus exactement, aux critères réglementaires imposés par l'Etat pour les écoles construites par les communes. Comme nous le savons, le Canton aime bien commander, mais rarement payer; de plus, il nous empêche de faire ce que nous voulons, à savoir construire un couvert contre l'école, ce qui serait une solution idéale. L'Etat la refuse pour des raisons patrimoniales évidentes, et que nous pouvons comprendre.

A un moment donné, il ne sert à rien de se battre contre des moulins à vent et d'essayer d'imposer à tout prix une solution qui n'en est pas une. Mesdames et

Messieurs, ne perdons pas notre temps et notre énergie en renvoyant cette proposition à la commission sociale et de la jeunesse – et pourquoi pas à la commission de l'informatique et de la communication, ou à celle des arts et de la culture? Personne ne met en doute l'utilité de ce préau en tant que tel, et la commission sociale et de la jeunesse ne sera pas plus à même de trouver la bonne solution que celle des travaux, ou que les services très compétents – que je sache – de M. Ferrazino, ou encore que les architectes mandatés. Le problème se situe ailleurs: la véritable question est celle de l'opportunité même de réaliser ce projet à l'endroit concerné.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, inutile de noyer le poisson: envoyer cette proposition dans une autre commission ne mettra pas les enfants à l'abri de la pluie. Le laisser entendre, c'est tromper le citoyen et vous leurrer vous-mêmes, rien de plus! Vous nourrissez là une immense illusion, que vous essayez de transmettre aux parents d'élèves.

La réalité est là: la solution présentée dans la proposition PR-340 est inadaptée, tout comme son coût, et elle ne répond en rien au problème posé par le site de la maison de maître. C'est pourquoi le groupe radical, à l'instar de la très large majorité de la commission des travaux, vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter les conclusions du rapport et de renvoyer cette proposition en l'état au Conseil administratif. Charge à ce dernier – et non à une commission qui n'en serait pas apte – de chercher une autre solution, laquelle ne réside peut-être pas dans la création d'un préau couvert différent, mais dans la réflexion sur l'opportunité de maintenir à cet endroit une école destinée à de jeunes élèves.

M. Eric Fourcade, rapporteur (UDC). A entendre les préopinants membres de la commission des travaux, on s'aperçoit que la proposition PR-340 génère un malaise. Le préau couvert prévu pour l'école de Beaulieu serait assez éloigné du bâtiment lui-même, et les élèves auraient 30 m à parcourir pour aller se mettre à l'abri pour jouer. Mais considérons la superficie du préau par rapport au nombre d'enfants qui s'y rendront: il y aura 1 m² seulement par enfant! Il est difficile à des élèves de l'école primaire de jouer sur une aussi petite surface!

Je voudrais répondre à M. Bonny – vous lui transmettez mes propos, Monsieur le président – en lui disant que les enfants se mouilleront en se rendant sous le préau. Ils ne sont pas en sucre, bien sûr, mais il y a toujours des débordements dans leurs jeux, qu'ils soient sous un couvert ou non. De toute façon, même quand il pleut, ils quittent les lieux abrités. L'interdit est là pour être transgressé!

Pour conclure – je ne vais pas parler plus longuement, puisque tout le monde a lu le rapport – l'Union démocratique du centre soutiendra les conclusions de la commission des travaux et elle refusera cette proposition.

Deuxième débat

Le président. Nous passons au vote. En premier lieu, à la demande de M. Bonny, je mets aux voix le renvoi de la proposition à la commission sociale et de la jeunesse.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission sociale et de la jeunesse est accepté par 41 oui contre 25 non (3 abstentions).

7. Rapport de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville chargée d'examiner la résolution de MM. Michel Ducret, Robert Pattaroni et Jean-Marc Froidevaux, renvoyée en commission le 20 octobre 1997, intitulée: «Transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat» (R-540 A)¹.

Rapporteur subrogé: M. Roberto Broggin.

Cette résolution a été renvoyée à la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 1997.

La commission s'est réunie à trois reprises en 1999, à savoir le 24 janvier, les 5 et 12 mars, pour examiner cet objet sous la présidence de M. Bernard Paillard. Les notes de séance ont été consignées par M^{me} Marie-Cécile Vérolet sans qu'il ce rapport ne pourrait être.

Le rapport n'ayant jamais été rendu, ni fait l'objet d'un vote final, selon les notes de séance et la mémoire vive des conseillers municipaux ayant participé aux travaux, il a été décidé, sous la présidence de M. Gérard Deshusses, en accord avec le bureau du Conseil municipal et les chefs de groupe, qu'il convenait de boucler ce point qui émergeait aux objets en suspens de notre Conseil.

La commission s'est spécialement réunie le 28 janvier 2005, sous la présidence de M. Gérard Deshusses. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Jacqueline Meyer, que nous remercions.

¹ «Mémorial 155^e année»: Développée, 2121.

Rappel de la résolution

Considérant:

- les réformes prévues dans le «rapport du Conseil administratif sur l'évolution de l'administration municipale pour les années 1997-2001», plus particulièrement celles qui visent une clarification des rôles entre l'Etat et la Ville, dans le domaine de la culture et de l'enseignement;
- la vocation du Conservatoire botanique, et subsidiairement du Jardin botanique, qui est de fournir des prestations pour le monde scientifique et universitaire;
- les prévisions budgétaires quadriennales alarmantes prévoyant un déficit de l'ordre de 80 millions de francs par an pour les quatre années à venir;
- l'obligation qui en découle de repenser le rôle de la municipalité dans tous les domaines en recadrant ses tâches sur l'essentiel de ses missions d'origine, compte tenu des ressources disponibles;
- la volonté exprimée par le Conseil administratif de désengager la municipalité à court et moyen terme des tâches incombant à l'Etat ou à d'autres collectivités publiques,

le Conseil municipal adopte le projet de résolution suivante:

Le Conseil municipal accepte le principe du transfert du Conservatoire botanique, et subsidiairement du Jardin botanique, à l'Etat ou à l'Université de Genève ou encore à une fondation à créer qui pourrait être soutenue par la Confédération au titre de l'aide fédérale aux universités.

Séance du 24 janvier 1999

Le président donne la parole aux auteurs de la résolution, MM. Michel Ducret, Robert Pattaroni et Jean-Marc Froidevaux.

M. Ducret informe que le texte de la résolution est simple: il demande une étude, il n'a pas un caractère obligatoire.

Il convient de différencier les tâches entre Etat et commune. Une des solutions pour assainir les finances est de cesser de faire des mélanges, voire des doublons, chacun doit reprendre ses activités.

L'essentiel des activités du Jardin botanique est la recherche, donc du domaine universitaire.

L'Etat ne veut pas prendre le Jardin botanique à sa charge; la Ville doit défendre ses intérêts, penser à un transfert, mais ce n'est pas la seule solution, les auteurs sont ouverts à toutes autres propositions: une fondation autonome avec des fonds propres, par exemple.

Résolution: transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat

Il faut se méfier de la déclaration de M. Vaissade quand il affirme que la Bibliothèque publique et universitaire (BPU) et les Conservatoire et Jardin botaniques mourront si l'Etat les reprend.

Ce sont des institutions précieuses pour Genève et il ne faut surtout pas les laisser tomber.

M. Froidevaux se pose une question: que fait le Jardin botanique dans le département des affaires culturelles?

Les missions des Conservatoire et Jardin botaniques sont:

- explorer l'environnement végétal et en extraire de l'information et des échantillons. Les 4x4 se déplacent largement au-delà de leurs tâches;
- conserver leurs collections sous forme vivante (jardin) ou fixée (herbier): domaine du Conseil municipal;
- rechercher les éléments permettant de faire progresser la connaissance sur la flore: tâche universitaire;
- enseigner la botanique à tous les publics y compris au public universitaire: tâche universitaire;
- protéger ou contribuer à la conservation de l'environnement proche ou lointain: tâche universitaire.

Nous constatons que la mission du Jardin botanique est fondamentalement universitaire.

M. Pattaroni, pour sa part, présente cette résolution d'une troisième manière.

Le Conservatoire et le Jardin botaniques ont trois fonctions:

- a) conservation, entretien, gestion du patrimoine: quels que soient le superficielle et l'utilisation de ce patrimoine: concerne toute la population;
- b) service public relevant des loisirs: mise à disposition d'un parc spécialisé, voire avec un jardin botanique à usage non scientifique: concerne toute la population;
- c) scientifique: c'est le Conservatoire: concerne le monde de la recherche scientifique.

Compte tenu de la situation financière de la Ville de Genève, à titre d'exemple et de référence pour les diverses institutions de la Ville de Genève se trouvant dans la même situation (soit le partage des fonctions entre la Ville de Genève et l'Etat, par exemple la BPU et le Muséum), la commission demande au Conseil administratif, par rapport aux Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève:

1. Un audit du dispositif actuel, avec recherche d'économies possibles.

Résolution: transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat

2. L'étude du maintien des fonctions a) et b) ci-dessus à la Ville de Genève et transfert de la c) à l'Université, avec:
 - avantages et inconvénients sur le plan scientifique pour la Ville de Genève;
 - comparaison avec au moins deux conservatoires et jardins botaniques comparables en Suisse et/ou à l'étranger;
 - avantages et inconvénients pour l'Université de Genève.
3. Il va de soi que toute autre considération à prendre en compte du point de vue des experts serait à étudier.
4. De présenter un budget pour cet audit et cette étude, à faire réaliser par un organisme indépendant de la Ville de Genève.

Il faut insister sur l'aspect scientifique: se demander si la solution du Conservatoire indépendant de l'Université est la meilleure solution pour la connaissance.

Il pourrait y avoir une possibilité de dérive de l'aspect scientifique: pourquoi l'Université ne peut-elle pas le prendre à sa charge?

M. Ducret développe les principes. Le texte de cette résolution est identique à celui concernant la BPU, sauf qu'il porte sur le Conservatoire et le Jardin botaniques. Cette résolution n'est pas une décision, mais une ouverture pour le Conseil administratif afin de négocier. Elle exprime une volonté politique, les moyens et les solutions sont du ressort de l'exécutif.

Ce transfert ne doit pas se faire au détriment de ces institutions, c'est évident, ce n'est pas le but.

M. Froidevaux signale que le coût du Conservatoire et du Jardin botaniques est de 12 400 000 francs, soit un quart du total du budget de la Division des musées.

Le Jardin botanique n'a rien à voir avec un parc de loisirs. L'aspect détente n'a pas de signification, c'est un laboratoire scientifique de recherche fondamentale ouvert au public.

M. de Candolle a voulu le Jardin botanique patrimoine fondamental en léguant son herbier; il est un élément de recherche et de référence placé sous la rubrique universitaire, donc cela peut être un transfert ou un échange, mais non une économie de 12 400 000 francs.

M. Pattaroni, au sujet de l'audit, dit que cela peut être un débat politique; pour lui, ce n'est pas idéologique. Il aimerait avoir les comptes exacts du Jardin botanique, savoir ce que cela a coûté précisément au cours des cinq dernières années, en attendant justement la comptabilité analytique.

Un commissaire se demande si les Conservatoire et Jardin botaniques ne seraient pas un outil pour le centre horticole de Lullier.

Résolution: transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat

M. Froidevaux explique que Lullier est une école pour la formation des horticulteurs. Il n'y a pas l'aspect recherche universitaire du Jardin botanique, ce n'est pas le même schéma.

Un commissaire aimerait donner des petites précisions sur la problématique de M. Pattaroni, c'est un milieu qu'il connaît extrêmement bien, étant enseignant de biologie au collège.

Le personnel de la Ville de Genève n'est pas le même que le personnel académique, ce n'est pas la même ambiance, le changement de mentalité est fort.

La chance de ces institutions est de travailler sur la durée, sur la notion de conservation. Les choix des investissements de l'Université de Genève sont des choix pointus et stratégiques, mais qui ne sont pas ceux-là. Au niveau mondial, qui possède un herbier a le pouvoir du savoir.

Il y a une volonté mondiale engendrée par les USA de tout systématiser (l'internet).

Nos petites institutions pourraient faire diversion, mais la Ville de Genève peut-elle avoir les armes suffisantes pour jouer dans la cour des grands?

Scientifiquement, ce serait une catastrophe, l'idée d'un audit n'est pas ridicule en elle-même.

Un commissaire est étonné que l'on puisse donner les herbiers de la Ville à l'Etat, c'est une fortune unique au monde, il faudrait revoir les testaments faits par les donateurs. La barrière verte autour du lac est du ressort de la Ville et non du Canton. Pourquoi la Ville a-t-elle payé la restauration des serres du château de Pregny?

Le Jardin botanique est la gloire de Genève et l'Etat ne l'entretiendra pas aussi bien que la Ville.

Il faudrait discuter des legs Ville/Etat. Le Jardin botanique est le fleuron de la rive droite. Pourquoi se séparer de ces deux joyaux: herbier et Jardin botanique?

M. Froidevaux répond que le Jardin botanique s'occupe de lui-même. Le château propriété Rothschild qui le domine est légué à l'Etat et non à la Ville, c'est une tradition historique.

Un autre commissaire: que peut-on offrir ou comment peut-on susciter l'intérêt du Jardin botanique et du Conservatoire pour appâter l'Université ou l'Etat?

M. Ducret répond que les résolutionnaires n'ont pas une solution, mais qu'ils peuvent évoquer des pistes, c'est un principe politique. Le Conseil administratif avait oublié le Jardin botanique dans le lot de tâches qu'il pensait transférer.

M. Pattaroni dit qu'autrefois il n'y avait aucune synergie entre les universités, mais que, aujourd'hui, la collaboration qui se développe est bénéfique pour la fonction scientifique.

Un commissaire se demande s'il faut se préoccuper des donations ou legs de la Ville. Peut-on juridiquement faire ce que l'on veut de ces legs? Avec cette situation, dans quel cas sommes-nous?

Séance du 5 mars 1999

Le président accueille MM. Jacques Weber, doyen de la Faculté des sciences, et Pierre Spierer, président de la section de biologie.

M. Weber indique que ce problème de transfert n'est pas nouveau et qu'il est périodiquement discuté. La Faculté des sciences a une collaboration bénéfique et fructueuse avec les Conservatoire et Jardin botaniques; cette collection inestimable est utile aux chercheurs.

Le directeur des Conservatoire et Jardin botaniques est aussi professeur à l'Université, il assure donc une bonne visibilité. La collaboration avec les Conservatoire et Jardin botaniques est extrêmement utile, il faut absolument maintenir cette situation telle quelle.

M. Spierer estime qu'il ne faut pas séparer les Conservatoire et Jardin botaniques de deux autres musées: celui d'ethnographie et celui d'art et d'histoire. Il faut ouvrir le système et créer une dynamique intéressante. Si l'on examine ce système, les trois musées sont tous à vocation culturelle et ont besoin des sciences pour fonctionner.

C'est sur l'initiative de M. Spierer que ces liens ont pu s'établir. Il n'y a pas de musée sans activité scientifique.

Les relations avec les Conservatoire et Jardin botaniques sont très étroites, c'est un outil formidable et exceptionnel sur le plan de la collection. Il y a un nombre important de retombées directes et indirectes. La faculté investit 350 000 francs, qui ont des retombées plus importantes estimées à environ 1 500 000 francs.

Si vous voulez enlever les scientifiques de ce système, il faut savoir qu'il sera beaucoup moins dynamique.

Un commissaire souhaite ne pas remettre en cause la valeur de ce patrimoine, mais qui doit payer? L'Université de Genève a-t-elle une relation avec l'Université de Lausanne ou avec la France voisine? N'y aurait-il pas des redondances dans le domaine de la biologie?

Résolution: transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat

M. Spierer dit que la Suisse est trop petite; il faut trouver des créneaux porteurs pour nos étudiants. Dans notre domaine, l'Université de Genève est la plus performante, en tout cas autour du bassin lémanique.

Les Conservatoire et Jardin botaniques sont dans cette mouvance. Pour être reconnu nationalement et internationalement et avoir des crédits, il faut une bonne dynamique et un rendement important.

Le même commissaire demande si Genève joue un rôle important dans le bassin lémanique, ne faudrait-il pas persuader la Confédération d'y participer?

M. Weber indique qu'il est vrai que Genève a une richesse grâce aux Conservatoire et Jardin botaniques, en biologie et en botanique. Il n'y a pas de redondance sur le plan de la recherche.

M. Spierer informe que, pour le compte de la Confédération, il essaie de créer un axe Zurich/Genève. Il existe beaucoup de possibilités et d'activités autour de l'environnement genevois.

Un commissaire questionne sur le financement: quelles sont les relations financières entre l'Université et les Conservatoire et le Jardin botaniques?

M. Weber indique que l'Université investit pour les Conservatoire et Jardin botaniques une somme de 1 200 000 francs.

Le président demande ce qu'il en est à propos de la systématique et des travaux de recherche.

M. Spierer indique qu'au début la systématique était une science importante et qu'ensuite elle est devenue ringarde et inutile. Aux Etats-Unis, ils reviennent sur cette idée et remettent en valeur cette science.

Maintenant, à Genève, la systématique est devenue une priorité importante dans le troisième cycle.

M. Weber signale que même en science il y a des modes cycliques.

Un commissaire se demande si l'on peut imaginer qu'il y ait, un jour, une valeur marchande, une source de revenus pour l'herbier.

Ne pourrait-il pas devenir un capital non seulement culturel mais de rapport?

Si nous n'avons plus d'argent, pourrions-nous envisager une collaboration avec une institution internationale qui s'intéresserait à l'herbier?

Pour M. Spierer, la Ville n'aurait aucun intérêt en tant que scientifique à envisager cette collaboration; cela fermerait le système. Il y a danger dans la commercialisation.

Résolution: transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat

Par contre, on pourrait envisager de manière indirecte des revenus, par exemple avec une application des chartes internationales, créer une société générale de l'environnement.

Si vous travaillez pour d'autres, alors l'Université sera limitée; nous avons déjà perdu 20 à 25% de nos moyens en botanique.

Pour M. Weber, nous pouvons utiliser la masse d'informations de l'herbier pour travailler sur l'évolution de la génétique, par exemple.

M. Spierer confirme que c'est une mine d'or sur le plan scientifique et qu'il y aura sûrement des retombées économiques, mais cela va prendre du temps.

Un commissaire se demande si la fonction scientifique du Jardin botanique ne s'est pas assoupie par rapport à l'Université.

M. Spierer dit qu'il n'est pas simple d'agir sur la fonction publique. Il avait proposé un changement des situations des scientifiques. La productivité est meilleure que par le passé. Il convient d'être toujours évolutif si l'on ne veut pas disparaître.

M. Weber confirme que la productivité scientifique est tout à fait satisfaisante du côté des Conservatoire et Jardin botaniques: publications, organisations de congrès. Les Conservatoire et Jardin botaniques savent bien vendre leurs marchandises.

Le Conservatoire et le Jardin botaniques sont-ils essentiels à la recherche?

Il semble à un commissaire que la recherche continuera même si le Conservatoire et le Jardin botaniques périssent un peu.

M. Spierer ne peut pas répondre réellement à ce genre de question. Tout est essentiel dans la recherche, qui est caractérisée par trois éléments: le hasard, la nécessité et la volonté. La Suisse est un petit pays et si nous voulons qu'elle ait une interaction avec le globe nous devons être les meilleurs et être compétitifs.

Si nous voulons exister, il faut avoir de l'ambition et les Conservatoire et Jardin botaniques sont un atout majeur, cela paraît essentiel à M. Spierer.

Savons-nous que 95% de la masse vivante provient des plantes, c'est un élément clé du fonctionnement de la société.

M. Weber indique que les collections sont un outil de travail exceptionnel, mais il est vrai qu'il faut de bons chercheurs et de bons étudiants pour les utiliser.

Le Conservatoire et le Jardin botaniques sont financés par la Ville. La partie universitaire est financée par l'Université. N'y a-t-il pas une volonté d'annexer ceux-ci, s'ils sont un outil si merveilleux?

M. Weber dit qu'il ne faut pas tout mélanger. Il y a la partie musée et ce n'est pas le rôle de l'Université de promouvoir la culture, et il y a aussi le côté entretien du jardin qui ne revient pas à l'Université.

Où commence et où s'arrête la partie musée?

Le rôle de l'Université est de mettre en valeur les collections qui sont ouvertes au grand public. Par contre, la visite et l'accueil du public de l'herbier et du Jardin botanique ne sont pas du ressort de l'Université.

Si les Conservatoire et Jardin botaniques encaissaient des droits dus à une mission particulière commandée, par exemple, par Ciba ou Nestlé, où ces sommes iraient-elles?

Cela dépendrait des personnes concernées, soit pour l'Université soit pour les Conservatoire et Jardin botaniques.

Y a-t-il un contrôle sur la Ville et l'Université? Pouvons-nous dynamiser ces institutions?

Il existe un système faîtier, les trois groupes sont représentés, il y a une réunion annuelle présidée par le doyen universitaire et M. Vaissade. Des rapports sont rédigés aussi bien du côté de l'Université que de la Ville.

Si les crédits arrivent, cela veut dire que ces institutions sont efficaces et crédibles. Par exemple, à Lausanne, il y a huit professeurs de botanique; à Genève, il y a 3,5 postes, ce manque d'effectif est compensé par une agressivité plus forte.

Si les activités attribuées à la Ville étaient transférées à l'Etat, les conservateurs y verraient-ils un inconvénient?

M. Weber répond que non, pourquoi pas, pour l'Université cela ne changerait rien. Il faut envisager les trois musées dans leur ensemble.

Séance du 12 mars 1999

Discussion

Pour le Parti démocrate-chrétien, cette résolution continue d'être pertinente, car, si nous n'interpellons pas le Conseil administratif au sujet de quelques propositions de transferts, rien ne se fera. Il comprend que le transfert est une grande question en matière de finances.

D'après l'audition, la partie scientifique du Conservatoire botanique semble coûter plus cher que ce qu'elle devrait coûter à l'Université.

Il faudrait demander un audit scientifique sur les Conservatoire et Jardin botaniques pour en savoir plus.

Pour l'Alliance de gauche, cette résolution soulève plusieurs aspects. Le Jardin botanique possède un domaine scientifique, mais il a surtout un aspect

Résolution: transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat

musée et divertissement qui revient à la Ville. Vidé de son contenu, le Jardin botanique pose un problème. Il semble que l'idée n'emballe pas vraiment les auditionnés.

L'Alliance de gauche votera contre cette résolution.

Pour le Parti socialiste, séparer le Conservatoire du Jardin botanique parce qu'il a un aspect plus scientifique n'est pas réalisable selon les auditionnés. Les aspects muséographiques ouverts au public reviennent à la Ville, c'est sûr. Il n'y a pas de raison de nous défaire de ce patrimoine. Il faut poser la question sur la répartition des charges. Il faut peut-être pousser dans cette direction et les traiter collectivement.

Les Verts vont abonder dans le sens des socialistes et souhaiter insister sur cette idée: la Faculté des sciences est le répondant universitaire des Conservatoire et Jardin botaniques, du Muséum et du Musée d'ethnographie.

La Ville n'est pas à armes égales par rapport à l'Université qui y a un moyen d'évaluation, alors que la Ville a des moyens hiérarchiques.

Il faut trouver une structure plus dynamique pour gérer cela par la Ville.

Il faut une meilleure gestion du patrimoine immatériel. Nous avons un capital formidable: une collection botanique et une collection de livres (BPU).

Ces collections pourraient être ouvertes ou disponibles en consultation sur l'internet, par exemple. Cette gestion de l'immatériel, le Conseil administratif doit s'y mettre.

Les Verts se prononcent contre cette résolution.

Un membre du Parti radical est opposé à cette résolution, car la Ville a une fortune en livres et en botanique. Il faut arrêter de tout transférer à l'Etat, car il le refusera, nous perdons notre temps. Ce transfert est une atteinte à la fortune de la Ville. Il a été légué à la Ville et non à l'Etat.

Au Muséum, il y a une fortune entreposée dans les caves et cela tient à une seule personne: le directeur. Par exemple, il y a un film unique au monde sur la vie des termites qui pourrit au fond d'une cave; on ne le montre pas, car il est sur un support inflammable. La Télévision suisse romande l'a déjà demandé, mais elle ne veut pas engager de frais.

Nous faisons fausse route en vendant cela à l'Etat.

Pour un autre membre du Parti radical, l'invite de la résolution a le même texte que les résolutions déposées par le Conseil administratif. L'idée est d'engager les négociations avec le Conseil d'Etat, cet objet doit être dans le débat. On peut envisager trois aspects:

Résolution: transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat

- une activité d'enseignement selon la loi de compétence cantonale;
- une activité muséographique prise en charge par la Ville de Genève; celle-ci profite à toute la région et les charges sont lourdes;
- l'aspect parc public du Jardin botanique revient à la Ville.

L'élément Conservatoire et Jardin botaniques doit être dans le paquet de résolutions.

Pour le Parti libéral, toutes ces résolutions lui semblent exclusivement de la compétence du Conseil administratif et non du Conseil municipal. Il apparaît difficile de trancher. Il reste convaincu que le Conseil administratif doit mettre cela dans la discussion avec l'Etat.

Les négociations en sont au balbutiement et, si nous ne mettons pas le feu vert, il n'y aura jamais de discussions. Il soutiendra le renvoi de cette résolution au Conseil administratif.

Amendements et votes

Un amendement est proposé par le Parti démocrate-chrétien: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'examiner, dans le cadre des négociations avec le Conseil d'Etat au sujet du partage de la prise en charge du financement de cette institution, utile à l'ensemble du canton, le cas du Conservatoire botanique.»

Un commissaire estime qu'il faut reprendre le texte sans séparer Conservatoire et Jardin botaniques.

Un autre amendement propose: «invite le Conseil administratif à l'informer de l'état d'avancement des négociations relatives à la création d'une coordination «homme, nature et environnement» dont il lui a appris l'existence lors de l'étude de la présente résolution en commission et, le cas échéant, à lui communiquer le protocole d'accord signé avec le Conseil d'Etat et l'Université».

Vote du premier amendement déposé par le Parti démocrate-chrétien: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'examiner, dans le cadre des négociations avec le Conseil d'Etat au sujet du partage de la prise en charge du financement de cette institution, utile à l'ensemble du canton, le cas du Conservatoire botanique.»

Cet amendement est refusé par 7 non (pas d'indication des partis) contre 1 oui (DC) et 2 abstentions (L).

Vote du premier amendement en mentionnant: «Conservatoire et Jardin botaniques»: 9 oui (1 Ve, 3 L, 2 S, 1 R, 2 AdG), 1 abstention (DC). Amendement accepté.

Résolution: transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat

Vote du deuxième amendement: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à l'informer de l'état d'avancement des négociations relatives à la création d'une coordination «homme, nature et environnement» dont il lui a appris l'existence lors de l'étude de la présente résolution en commission et, le cas échéant, à lui communiquer le protocole d'accord signé avec le Conseil d'Etat et l'Université.»

Cet amendement est accepté par 9 oui (1 DC, 2 AdG, 1 Ve, 2 L, 1 R, 2 S) contre 2 non (1 L, 1 R).

On ne retrouve pas trace d'un vote final de la commission.

Séance du 28 janvier 2005

Dans le cadre du bouclage des travaux de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville, ainsi qu'en étaient convenus le bureau du Conseil municipal et les chefs de groupe, et sous la présidence de M. Gérard Deshusses, président du Conseil municipal, la commission s'est réunie le 28 janvier 2005.

Discussion

Le rapporteur estime que le sujet doit être clos, cette résolution faisant partie d'un train de mesures qui n'avaient jamais été suivies.

Pour le Parti socialiste, ces points méritent d'être discutés. Il est proposé de renvoyer ce point à la commission des finances avec un récapitulatif du travail effectué par la commission à l'époque. La cheffe du groupe socialiste s'engage à fournir ce document. Pour ce groupe, cette proposition reste pertinente.

Le Parti démocrate-chrétien emboîte le pas au Parti socialiste, car il s'agit du vaste problème de la répartition des tâches entre la Ville et l'Etat. De surcroît, à l'époque, l'Etat n'envisageait pas de se décharger de certaines dépenses tel que c'est le cas actuellement. On doit entamer une procédure serrée pour la répartition des tâches et des charges financières. Pour le Parti démocrate-chrétien, il convient de stimuler le Conseil administratif, et l'opportunité offerte par le retour de cette résolution lui semble réelle.

Pour les Verts, ce renvoi représente une difficulté, car c'est sortir un élément d'un contexte qui en comportait plusieurs. Quid des autres résolutions de l'époque? Ne se saisir que de cette résolution dénature la réflexion d'ensemble qui avait été menée.

Le Parti du travail estime que le Jardin botanique est un des fleurons de la Ville et qu'il ne faut pas s'en séparer.

Résolution: transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat

Pour l'Union démocratique du centre, un renvoi en commission permettrait de se rendre compte si cette résolution est encore d'actualité dans le contexte actuel.

Une proposition libérale de renvoyer cet objet à la commission des arts et de la culture n'est pas retenue.

Le Parti radical souhaite un renvoi à une commission, car beaucoup de fonctionnaires sont concernés par un éventuel transfert.

Votes

Renvoi de la résolution R-540 dans une commission: 9 oui (2 UDC, 1 L, 1 R, 1 DC, 3 S, 1 T) contre 3 non (1 L, 2 Ve).

Renvoi de la résolution R-540 à la commission des finances: 8 oui contre 2 non et 2 abstentions.

La commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville propose donc le renvoi de cette résolution à la commission des finances.

Premier débat

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Ce rapport nous conduit jusqu'en 1997 – un souvenir historique – mais également vers l'actualité quotidienne. En effet, les prémisses de cette résolution R-540 correspondent exactement à la situation actuelle telle qu'on nous l'annonce, à savoir celle d'un déficit chronique. En 1997, nous étions sensibles au problème de ce déficit, et nous cherchions des solutions. Or, aujourd'hui, je crains que nous ne le considérions comme une fatalité et qu'il n'y ait guère de motivation pour essayer d'y parer.

La résolution R-540 faisait partie d'un lot de résolutions qui n'ont pas fait l'objet d'un vote favorable. C'est la raison pour laquelle il ne me paraît pas opportun de la renvoyer à la commission des finances, puisque l'ensemble des résolutions du Conseil administratif que je viens d'évoquer ont toutes passé à la trappe, bien que certaines fussent loin de ne pas être marquées au coin du bon sens et que la résolution R-540 ne le soit pas moins, me semble-t-il. Tel est, d'ailleurs, le cas de celle relative à la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), qui doit nous parvenir prochainement. Je crois donc qu'il n'y a pas lieu de renvoyer la résolution R-540 à la commission des finances, mais plutôt en un lieu où nous espérons qu'elle ne sera pas oubliée, en l'espèce les Archives de l'Etat!

Le président. J'aimerais que le plénum fasse moins de bruit. Il existe des lieux de discussion appropriés – la salle des pas perdus, la buvette – et je prie les personnes qui bavardent de s'y rendre. Quant à nous qui voulons travailler, nous restons ici...

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Genève a la chance d'avoir un Jardin et un Conservatoire botaniques de réputation mondiale, même si leur mise en place a été lente. Cette collection patrimoniale exceptionnelle a été confiée à la Ville par des scientifiques et des aristocrates persuadés qu'elle seule pourrait en assurer la pérennité.

La résolution R-540 évoque un éventuel transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat. Avant de prendre position, il nous faut comprendre le fonctionnement de ces deux institutions. A ce sujet, j'aimerais souligner deux points. Premièrement, les expositions du Jardin botanique ouvertes au public sont, bien sûr, préparées par des scientifiques et des conservateurs, qui effectuent une recherche préalable de niveau universitaire. C'est ce qui vaut à ce jardin sa réputation de site scientifique. Sans l'étroite collaboration de ces personnes, il se trouverait relégué au simple rang de parc.

Le deuxième point que je voudrais aborder est très important. Les centres d'intérêt, les pôles de recherche de l'Université et du Conservatoire botanique diffèrent, en ce sens que la première fait principalement de la recherche moléculaire, alors que le second oriente ses travaux vers la systématique et la mise en valeur du patrimoine exceptionnel que représentent l'herbier et la bibliothèque. Il faut donc souligner qu'il ne s'agit pas d'un doublon, mais de complémentarité.

C'est pour cette raison, entre autres, que l'Université apporte son soutien aux Conservatoire et Jardin botaniques, dans le cadre d'une convention entre la Ville et l'Etat qui confie à notre municipalité l'enseignement universitaire de la botanique. J'ouvre une petite parenthèse pour signaler que l'herbier de l'Université est déposé aux Conservatoire et Jardin botaniques depuis 1943. Je rappelle également que le Muséum d'histoire naturelle et le Musée d'ethnographie fonctionnent de manière analogue: les relations entre la Ville et l'Université y sont réglées dans le cadre de la coordination homme-nature-environnement. Cela signifie, en toute logique, que, si nous décidions de transférer les Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat, nous devrions faire de même avec le Muséum d'histoire naturelle et le Musée d'ethnographie.

En outre – c'est également un point important – le transfert à l'Etat des Conservatoire et Jardin botaniques conduirait tout simplement à la mort de ces deux institutions. L'Etat ne dispose ni du budget nécessaire ni, surtout, des compétences requises pour pérenniser leur qualité et leur survie. En conclusion, il

apparaît indispensable que, au vu des efforts fournis de part et d'autre, les Conservatoire et Jardin botaniques ne soient pas séparés et restent à la charge de la Ville de Genève. Il est de notre devoir de protéger ce véritable patrimoine.

C'est pourquoi l'Union démocratique du centre refuse la résolution R-540, car elle est persuadée que les Conservatoire et Jardin botaniques font un travail exceptionnel – et même unique – grâce à leurs compétences et au soutien de l'Université de Genève.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, vice-présidente.)

M. Pierre Losio (Ve). Il s'agit d'un objet datant de 1997. A l'époque, Genève traversait une crise financière assez rude et une partie du Conseil municipal voulait se débarrasser de l'argenterie pour résoudre des problèmes financiers, au lieu de se poser les vrais problèmes que constituent les rapports entre la Ville et l'Etat, les compétences et les devoirs de l'une et de l'autre. Cette époque est révolue, mais elle peut revenir! Mesdames et Messieurs, vous savez pertinemment que, chaque fois que la municipalité se trouve dans une situation financière délicate, apparaît le fameux slogan: «Il y a des doublons, il faut s'en débarrasser!» Il n'est donc pas impossible que renaisse, une fois ou l'autre, la fameuse commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville – son adresse me semblait être celle du cimetière de Saint-Georges, puisque c'était dans cette commission que le Conseil municipal enterrait toutes les propositions sérieuses de discussion, à l'époque...

Aujourd'hui, il ne nous semble pas pertinent de revenir sur la question de ce transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat. En revanche, nous ne pouvons pas éluder les problèmes posés par la répartition des compétences de l'Etat et de la Ville dans différents domaines d'activités à Genève.

C'est pour cette raison que nous avons déposé la motion M-536, intitulée «Relations Ville-Etat: le Conseil municipal doit être informé des intentions du Conseil administratif». Cette motion, qui figure à notre ordre du jour, demande instamment de ne pas éluder ce débat et elle prie le Conseil administratif de faire le point des relations actuelles entre la Ville et l'Etat, et d'expliquer au Conseil municipal les conditions dans lesquelles il entend aborder une négociation de la répartition des charges et des compétences des collectivités publiques genevoises dans les domaines de la péréquation financière intercommunale, du social, de la sécurité, de la culture, des sports, de l'aménagement et de la mobilité. Nous voulons également savoir ce qu'il est prêt à proposer, sans aliéner l'identité de la Ville.

Résolution: transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat

Selon nous, il s'agit d'un problème global. Nous ne pouvons pas sectoriser la discussion en l'axant, en l'occurrence, sur les Conservatoire et Jardin botaniques. Il faut examiner la question dans son ensemble, et le Conseil administratif doit informer le Conseil municipal sur l'état d'avancement des négociations, sur la nature des problèmes abordés, sur les conditions dans lesquelles il peut discuter avec l'Etat, de manière globale, des situations qui nous préoccupent.

Les Verts refuseront les conclusions du rapport R-540 A et ils invitent le Conseil municipal, tout à l'heure, le mois prochain ou cet automne, à accepter les invites de la motion M-536.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Mes préopinants ont fait un rappel historique de l'origine de la résolution R-540 dont il est question ce soir, qui n'est que l'une de celles dont nous avons été saisis à l'époque. Ces dernières n'ont pas été étudiées par la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville, car leur renvoi avait été refusé au vote.

Je pense qu'il est important de rappeler que, à partir des années 1990, la Ville de Genève, à l'instar de toutes les autres collectivités publiques – pas uniquement genevoises ou suisses, puisqu'il s'agit d'une problématique européenne dont on peut même dire qu'elle a touché l'ensemble des pays industrialisés – a connu une avancée idéologique des discours politiques sur l'Etat, son rôle, ses tâches, son poids. On a beaucoup discuté, à l'époque, des recettes nécessaires aux finances de l'Etat pour que celui-ci puisse accomplir ses missions. Les années 1990 sont les premières où il a été question de graves déficits publics, ainsi que de dette, et où l'idéologie néolibérale s'est largement implantée. Finalement, elle a progressivement conduit les représentants de tous les partis politiques à se soucier de la dette et des déficits des services publics, afin de voir de quelle manière il serait possible de rationaliser l'activité de l'Etat.

Je rappelle que les années 1990 marquent également le début de la nouvelle gestion publique qui, même si elle a été fortement critiquée au départ, notamment par les partis de droite et du centre, a petit à petit fait essaimer l'idéologie qu'elle véhiculait même dans ces partis. Lorsque nous débattons, aujourd'hui, des tâches de l'Etat et de la gestion des finances publiques, nous utilisons les termes récurrents d'efficacité et d'efficience dont l'usage, historiquement, est né dans les années 1990, lors des débats liés à la nouvelle gestion publique.

A cette époque-là, comme l'a rappelé M. Losio, la Ville de Genève a été en proie à des difficultés budgétaires qui se sont accentuées pour atteindre leur paroxysme en 1997, quand la municipalité a enregistré un déficit annuel de 80 millions de francs. A l'époque, un tel montant faisait peur aux personnes qui

gouvernaient la Ville et à celles qui siégeaient au Conseil municipal. La Ville a essayé de prendre différentes mesures – souvenons-nous, notamment, d'un document du Conseil administratif qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive, en mars 1992, où étaient recensées 101 propositions pour une meilleure gestion des affaires municipales.

En 1997, la Ville de Genève, après avoir appliqué une bonne partie de ces propositions par l'entremise du Conseil administratif, et notamment des Verts, a proposé toute une série de résolutions importantes sur des objets comme les Conservatoire et Jardin botaniques, la BPU, le Victoria Hall, le Grand Théâtre, mais également le Service d'incendie et de secours (SIS) et le Service social, pour n'en citer que quelques-uns. Il y a eu neuf objets concernant des domaines dévolus en même temps aux prérogatives du Canton et de la commune, et à propos desquels la commune a souhaité discuter d'une nouvelle péréquation financière, afin de savoir qui prend en charge quoi.

Après l'exhumation des dernières résolutions – dont la résolution R-540 – restées en rade à la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville, le Parti socialiste, dans un premier temps, était favorable à leur renvoi à la commission des finances, non pas pour y mener à nouveau le débat de 1997 – de nombreuses années se sont écoulées depuis lors – mais plutôt pour saisir l'opportunité de discuter de ces objets culturels, sociaux ou même de ceux touchant à la sécurité – je fais allusion au SIS – communs au Canton et aux communes, sur la base de nouveaux critères et paramètres.

Sur proposition du groupe des Verts, nous avons cosigné la motion M-536, qui vise à une nouvelle discussion sur l'ensemble de ces objets. C'est pourquoi nous ne voterons pas, ce soir, les conclusions du rapport de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville au sujet des Conservatoire et Jardin botaniques. En revanche, nous nous réjouissons de discuter – à la commission des finances, vraisemblablement – de la problématique générale des compétences du Canton et des communes. Il est vrai que les objets dont je viens de parler ont une origine particulière – à savoir une forte crise des finances publiques, et notamment municipales, dans les années 1990 – mais il nous semble pertinent, aujourd'hui encore, de les examiner, car ils sont importants en termes de poids financier, mais également parce qu'ils assurent un certain rayonnement et des emplois à la commune et au Canton. Nous trouvons intéressant, en 2005, de voir si nous parviendrons à dégager d'autres majorités pour discuter différemment des péréquations et des compétences du Canton et des communes.

(La présidence est reprise par M. Gérard Deshusses, président.)

M. Robert Pattaroni (DC). Je constate que nous sommes plusieurs dont les avis se rejoignent, et je ne vais donc pas allonger à ce propos. Cependant, je voudrais quand même faire quelques commentaires supplémentaires. Tout d'abord, la situation actuelle n'est pas très différente de celle des années 1990, évoquée dans les détails tout à l'heure. Souvenons-nous que, en décembre dernier, quand il s'est agi de discuter du transfert des charges dans le domaine du social, la proposition concernant notamment l'Office cantonal des personnes âgées s'est heurtée à un refus.

Une motion avait également été déposée pour inviter vivement le Conseil administratif à interpeller le Conseil d'Etat à propos de la répartition des charges entre le Canton et les communes, afin que, demain, les municipalités disposant de moyens bien plus considérables que ceux de la Ville et des communes suburbaines contribuent à la hauteur de leurs possibilités, cela d'autant plus qu'elles n'ont pas les mêmes charges. C'était donc bien dans ce sens que nous voulions aller, à l'époque.

Je précise encore que le Parti démocrate-chrétien avait proposé de distinguer le Conservatoire et le Jardin botaniques, non pas parce qu'il voulait brader l'un ou l'autre, mais parce que nous ne pouvons pas en supprimer les activités. Il faut donc faire en sorte que celles-ci reviennent à la charge de l'autorité la plus compétente pour s'en occuper. Il a été rappelé tout à l'heure, en particulier sur les bancs de l'Union démocratique du centre, que le Conservatoire relève de l'Université – c'est même l'un de ses fleurons. Par conséquent, l'Etat devrait financer la totalité de ses dépenses.

Mais nous n'allons pas reprendre maintenant cette discussion dans les détails. La commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville a considéré qu'il fallait traiter en même temps le Conservatoire et le Jardin botaniques, et nous voyons la ligne générale qu'elle a adoptée; or je crois que mes préopinants ne sont pas opposés à ce que nous poursuivions dans cette direction.

Notre parti maintient son point de vue, qui est également celui de la majorité de la commission, selon lequel il faut renvoyer la résolution R-540 à la commission des finances, cela d'autant plus que la motion M-536, dont il a été question tout à l'heure et qui nous sera soumise prochainement, y sera sans doute également renvoyée.

Le président. Je tiens à assurer les préopinants – notamment M^{me} Salerno – que, même si j'ai une discussion en aparté avec des membres du bureau au sujet de la suite de l'ordre du jour, je garde toujours une oreille attentive pour le Conseil municipal et ses intervenants, quoi qu'il paraisse.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. La décision de renvoyer à la commission des finances non pas la résolution R-540 mais le débat général, par le biais de la motion M-536, me semble heureuse. Toutefois, il faut avoir en tête l'état des tractations déjà en cours entre la Ville, le Canton et les communes. L'année dernière a eu lieu une première prise de contact, où ces différentes entités se sont demandé comment procéder. Mais alors même que nous commençons à mener cette discussion et que le débat lui-même n'était pas encore entamé, nous avons reçu la «facture» – je veux parler du report des charges de l'Etat à la Ville, contesté par référendum et refusé par la population.

A présent, bien sûr, la Ville et l'Etat sont à nouveau en discussion. Une délégation du Conseil administratif a rencontré une délégation du Conseil d'Etat. La Ville et les communes, en tout cas, ne visent pas de réformes pour 2006, mais pour 2007. Il serait absurde de discuter, dans quelques mois déjà, de la répartition d'un certain nombre de compétences. Cependant, nous avons le sentiment – c'est en tout cas ce que nous avons entendu dire – que de nouvelles «factures» identique à celle dont je viens de parler vont nous être présentées. Je ne sais pas comment cela va se passer, mais il est absurde de mener une discussion de fond – absolument nécessaire – sur les compétences Ville-Etat, voire de tenter de démêler l'enchevêtrement de certaines tâches et même d'établir des répartitions différentes, si nous avons affaire à un Etat dont la seule ambition et la seule vision consistent à reporter des charges sur les communes. Le débat se déroule donc dans des conditions assez étranges.

Nous pouvons, bien sûr, discuter des Conservatoire et Jardin botaniques ou de la BPU. Mais ces débats doivent avoir lieu, dans un premier temps, dans un autre cadre que celui de la question financière. Dans un second temps, nous pouvons examiner l'éventualité de reports de charges dans des domaines où la Ville est compétente, de reports assortis de compétences voire de recettes, pour garantir des transferts sensés et cohérents. Ce débat, le Conseil administratif le mènera prochainement.

J'aimerais ajouter encore deux points, afin que nous y réfléchissions durant les mois à venir. Premièrement, il faut se souvenir, avant de toucher à la péréquation financière – je l'avais dit lors du débat concernant le Grand Théâtre – qu'elle nous est aujourd'hui très favorable: en effet, la Ville, avec 40% de la population du canton, a 60% des recettes. (*Remarque de M^{me} Salerno.*) Je parle de la répartition fiscale, et non pas des personnes, Madame Salerno; excusez-moi, mais c'est moi qui ai la parole, en ce moment! Plusieurs préopinants ont évoqué la péréquation fiscale, et il est bien question d'elle ici. Avant de vouloir la modifier, il faut y réfléchir à deux fois car, je le répète, elle est très favorable à la Ville.

Deuxièmement, il faut connaître l'identité des institutions que sont les Conservatoire et Jardin botaniques. Je crois que c'est M. Pattaroni qui a dit que le

Jardin botanique était plutôt proche de l'Université; c'est une erreur. Dans les faits, aujourd'hui, toutes les institutions muséales de la Ville ont des rapports avec l'Université. La plupart d'entre elles sont même dirigées par un chargé de cours, ou même un professeur de l'Université – c'est le cas du Musée d'ethnographie et du Muséum d'histoire naturelle – M. Mahnert est, lui, professeur à l'Université, c'est normal. Quant au Jardin botanique, sa vocation est d'être un musée – un musée de la nature, mais un musée tout de même. Il appartient donc pleinement aux institutions dont l'objectif est de préserver un patrimoine, que celui-ci soit artistique ou naturel. Sur ce plan, donc, je rejoins les propos entendus tout à l'heure: c'est l'un des fleurons de l'Université.

La BPU, elle, pourrait paraître plus proche de l'Université – je choisis cet exemple pour montrer qu'il ne s'agit pas de diluer le débat, mais qu'il faut bien se rendre compte à quoi sert une institution, à qui elle est destinée et quelles sont ses prestations à la population. Je me réjouis que nous menions ce débat de fond et, dans ce cadre, d'être entendus par la commission des finances, avec mes collègues du Conseil administratif. Nous pourrions nous demander alors en quoi consisterait, dans un avenir que je n'espère pas trop proche, une véritable redistribution des compétences et des charges entre la Ville et l'Etat.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la résolution à la commission des finances sont refusées par 44 non contre 12 oui.

Le président. Cette résolution est donc acceptée.

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal accepte le principe du transfert du Conservatoire botanique, et subsidiairement du Jardin botanique, à l'Etat ou à l'Université de Genève ou encore à une fondation à créer qui pourrait être soutenue par la Confédération au titre de l'aide fédérale aux universités.

8.a) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 mai 2001 en vue de l'ouverture d'un crédit de 109 400 francs pour le remplacement des panneaux d'affichage officiel de la Ville de Genève (PR-120 A)¹.

Rapporteure: M^{me} Linda de Coulon.

La commission s'est réunie le 19 décembre 2001, les 29 janvier et 6 février 2002, sous la présidence de M. Alain Dupraz. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Ursi Frey, Marie-France Perraudin et Guenevere Paychère, que la rapporteure remercie vivement.

Rappel de la proposition et préambule

Conformément à la loi, les communes genevoises ont l'obligation de fournir au Département des affaires militaires des supports d'affichages officiels et de les entretenir, ainsi que de fournir les supports pour la promulgation des «lois et actes des autorités».

Répondant à cette obligation légale, 62 emplacements avaient été installés aux abords des écoles qui abritaient traditionnellement les locaux de vote.

L'évolution actuelle (multiplication des équipements sociaux et commerciaux et développement du vote par correspondance) invite à reconsidérer le nombre et la localisation des panneaux.

La présente proposition, qui ne prévoit que 17 emplacements, respecte les critères précités et assure une unité avec l'ensemble des panneaux commerciaux existants.

Elle a été étudiée conjointement avec d'autres motions (motions M-167, M-176, M-183 et M-204).

Séance du 19 décembre 2001 – auditions

Audition de M. Hediger, alors vice-président du Conseil administratif, chargé du département des sports et de la sécurité et, dans le cas particulier, coordinateur pour l'affichage en ville de Genève, de M. Buensod, secrétaire-juriste à la direc-

¹ «Mémorial 158^e année»: Proposition, 4973.

tion du département des sports et de la sécurité, de M^{me} Fischer, employée technique au Service des agents de ville et du domaine public, de M. Gfeller, alors chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, de M. Miffon, directeur de la Société générale d'affichage (SGA) et, enfin, de M. Kobler, collaborateur de la SGA

Dans un premier temps, M. Hediger évoque l'activité déployée ces dernières années par la Ville autour de l'affichage, en collaboration avec l'Etat et la SGA: une commission interdépartementale réunissant les services du département des affaires culturelles, de la Voirie et du Service des espaces verts et de l'environnement, notamment, ainsi que les représentants du Département de justice, police et sécurité a été mise sur pied. Cette étude s'est heurtée dès l'origine à de nombreux obstacles liés notamment à la législation fédérale sur la circulation routière, à l'intervention de la Commission des monuments, de la nature et des sites, etc.

Ensuite, M. Kobler, architecte-urbaniste et collaborateur de la SGA, présente le concept général de l'affichage commercial en ville de Genève. Ce concept est déjà largement connu du Conseil municipal et a fait l'objet de nombreux rapports.

Concernant le support d'affichage officiel, celui-là a été défini en collaboration avec la SGA, afin de favoriser une unité entre les différents panneaux jalonnant la ville.

M. Gfeller distingue deux types de panneaux: les uns visent les affaires militaires, les autres servant à la promulgation des lois et des autres actes d'autorités.

Trois entités y ont collaboré: la Ville de Genève, chargée de leur mise en place, l'Etat, et la SGA, prestataire, qui colle les affiches.

Les panneaux existants ne correspondent plus au besoin actuel et une demande d'adaptation a été formulée. L'usage de coller les affiches sur un support est maintenu, mais le format utilisé ainsi que la mise en page nécessitent une actualisation.

Un trait bleu permet de les identifier, ainsi que des bandes de couleur rouge et jaune.

Un commissaire socialiste se déclare «ravi» de la qualité du travail présenté, tout en soulignant le débordement des affiches existantes. Il estime toutefois que les affiches ne devraient pas se trouver devant les écoles.

Il évoque un problème connexe: l'affichage sauvage qui pose problème un peu partout et qu'il faudrait mieux contrôler.

Séance du 29 janvier 2002 – auditions

L'audition des personnes précitées se poursuit avec la présentation de la politique d'affichage en Ville.

Sur la question spécifique des panneaux d'affichage officiels, le chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public rappelle l'obligation légale d'afficher les décisions du Conseil municipal et du Grand Conseil, ainsi que les annonces du Département militaire fédéral (actuellement DDPS: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports).

Les panneaux d'affichage officiels actuels sont pour l'essentiel situés près des écoles qui abritaient traditionnellement les locaux de vote. A ceux-ci sont venus s'ajouter des panneaux émanant d'associations, ce qui a entraîné une concentration hétéroclite d'éléments.

L'idée de la proposition vise un allègement de cet ensemble tout en lui assurant une certaine unité.

Pourquoi ne pas s'être intéressé à l'installation de panneaux protégés, genre armoires vitrées, qui permettrait d'éviter l'affichage sauvage? demande un commissaire radical.

Selon M. Gfeller, les armoires vitrées sont également «taguables». Elles posent en outre des problèmes d'entretien supplémentaire.

Séance du 6 février 2002 – discussion et votes

Les commissaires se déclarent d'accord sur le fond de la proposition, qui répond à une obligation légale.

En revanche, sur la forme, ceux-là déplorent le nombre insuffisant des panneaux officiels proposés, qui passent de 62 à 17.

Un commissaire libéral estime le prix par panneau (5000 francs environ) surfait pour «deux bouts de tôle passés au four. On doit pouvoir faire avec moins...»

D'autres considèrent le matériau choisi comme pas assez résistant: la sérigraphie posée sur un vernis thermo-laqué ne tiendra pas longtemps, affirment-ils.

L'on reproche encore l'absence de protection: dans les autres communes, les panneaux officiels sont sous verre et bénéficient d'un éclairage.

L'on peut dès lors résumer comme suit les principales critiques émises à l'égard du projet proposé:

Proposition et motion: panneaux d'affichage officiel

1. le nombre de panneaux est jugé insuffisant;
2. la protection des panneaux est inexistante;
3. aucun éclairage n'est prévu et il devrait faire l'objet d'une étude;
4. les panneaux devraient être doubles faces (consultation possible des deux côtés) et ne pas se trouver devant les écoles.

Au vu de ces considérations, la commission vote à l'unanimité le renvoi de la proposition au Conseil administratif.

Les observations suivantes sont soumises au vote de la commission et acceptées. Il convient ainsi:

1. d'augmenter le nombre des panneaux prévus. En lieu et place des 17 envisagés, il convient d'en prévoir une trentaine.

Cette proposition est acceptée par 12 voix pour (2 DC, 2 S, 1 AdG/SI, 2 R, 2 T, 3 L) et 2 abstentions (2 Ve);

2. de remplacer les supports visant les lois et les actes d'autorités par des panneaux-vitrines.

Cette observation est acceptée par 12 voix pour (2 DC, 2 S, 1 AdG/SI, 2 R, 2 T, 3 L), 1 voix contre (1 Ve) et 1 abstention (1 Ve);

3. de prévoir un éclairage circonstancié en fonction des emplacements, avec, dans la mesure du possible, des panneaux solaires.

Au vote, cette proposition est acceptée par 12 voix pour (2 DC, 2 S, 1 AdG/SI, 2 R, 2 T, 3 L) et 2 voix contre (2 Ve).

Les membres de la commission des travaux vous invitent dès lors à renvoyer la proposition PR-120 au Conseil administratif en le priant de tenir compte de leurs observations formulées ci-dessus.

8.b) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de M^{me} Alice Ecuivillon, MM. Robert Pattaroni, Guy Savary, Jean-Pierre Oberholzer et Georges Queloz, renvoyée en commission le 15 mai 2001, intitulée: «Affichages des délibérations, actes et avis officiels du Conseil municipal: qu'en est-il?» (M-183 A)¹.

Rapporteure: M^{me} Linda de Coulon.

La commission s'est réunie les 6 novembre et 19 décembre 2001, ainsi que les 29 janvier et 6 février 2002, sous la présidence de M. Alain Dupraz. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Arlette Mbarga, Ursi Frey, Marie-France Perraudin et Guenevere Paychère, que la rapporteure remercie vivement.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'existence du règlement d'exécution de la loi sur la forme, la publication et la promulgation des actes officiels, du 15 janvier 1957, B 2 05;
- l'article 11 du règlement susmentionné concernant les panneaux d'affichages, d'une part, et l'article 12 concernant l'obligation pour les communes de procéder à l'affichage des actes et avis officiels, d'autre part;
- que, sur les 62 panneaux prévus, 7 sont actuellement introuvables, probablement enlevés lors de travaux et pas reposés; pour le huitième, seuls les supports ont été retrouvés;
- que le règlement précité n'est aujourd'hui pas respecté par les autorités de notre Ville, puisque, après contrôle, sur 17 panneaux, seuls 7 portaient l'affichage de la délibération du Conseil municipal du 21 février 2001, dont le délai référendaire expirait le 10 avril à midi;
- que la majorité de ces panneaux sont dans un état déplorable,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à se mettre en conformité avec les articles 11 et 12 du règlement B 2 05. 01;
- à respecter l'obligation qui lui est faite d'informer la population;
- à étudier la possibilité de publier les actes et avis officiels de la Ville de Genève dans la *Feuille d'avis officielle*.

¹ «Mémorial 158^e année»: Développée, 4980.

Séance du 6 novembre 2001 – audition des motionnaires

C'est M^{me} Alice Ecuillon, membre de la commission des travaux et motionnaire, qui est chargée de présenter la motion M-183.

L'idée de la motion lui est venue peu après les délibérations du Conseil municipal du 21 février 2001 au sujet du nouveau Musée d'ethnographie. Elle avait constaté que ces dernières n'apparaissaient pas sur tous les panneaux officiels. Après un examen attentif de la situation, il est apparu que, sur les 62 panneaux officiellement annoncés, seuls 54 étaient encore en fonction. Sur 17 panneaux visités, seuls 7 portaient l'affichage sur le musée.

La motion vise simplement à assurer une mise en conformité des supports d'affichage officiel avec les dispositions légales obligeant les communes à fournir les panneaux nécessaires à la promulgation des lois et actes des autorités, ainsi qu'à encourager l'étude de la possibilité de les publier dans la *Feuille d'avis officielle* (FAO).

Non seulement les panneaux existants sont en mauvais état, mais il convient aussi de les remplacer par des éléments plus adéquats.

La motionnaire admet que la proposition PR-120 va dans le même sens que les invites de la motion, mais ladite proposition prévoit une réduction drastique du nombre des panneaux, qui passeraient de 62 à 17. Est-il vraiment réaliste d'en prévoir si peu?

Il est en outre indispensable que ces panneaux soient particulièrement résistants, vu les diverses dégradations auxquelles ils sont exposés. Ceux-là doivent être clairs dans la présentation des arrêtés: le délai référendaire démarre à partir de leur date d'affichage, d'où l'importance d'un système compréhensible pour tous.

Selon un commissaire libéral, la situation est grave: les panneaux sont largement consultés, mais ils ne sont pas présentables. Ils sont dans un tel état que «la rouille traverse le papier».

Les commissaires votent à l'unanimité l'audition du magistrat chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, M. Christian Ferrazino.

Séance du 19 décembre 2001 – auditions

Audition de M. Hediger, alors vice-président du Conseil administratif, chargé du département des sports et de la sécurité et, dans le cas particulier, coordinateur pour l'affichage en ville de Genève, de M. Buensod, secrétaire-juriste à la

direction du département des sports et de la sécurité, de M^{me} Fischer, employée technique au Service des agents de ville et du domaine public, de M. Gfeller, alors chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, de M. Miffon, directeur de la Société générale d'affichage (SGA) et, enfin, de M. Kobler, collaborateur de la SGA

Les personnes auditionnées le 19 décembre 2001 l'ont été aussi bien dans le cadre de la motion M-183 que dans celui de la proposition PR-120 portant sur le même objet (conjointement par ailleurs avec les motions M-167, M-176 et M-204).

Les propos tenus lors de l'audition du 19 décembre 2001, transcrits dans le rapport sur la proposition PR-120, intéressant également la présente motion, la rapporteure se permet de les reprendre tels quels.

Dans un premier temps, M. Hediger évoque l'activité déployée ces dernières années par la Ville autour de l'affichage en collaboration avec l'Etat et la SGA: une commission interdépartementale réunissant les services du département des affaires culturelles, de la Voirie et du Service des espaces verts et de l'environnement, notamment, ainsi que les représentants du Département de justice, police et sécurité a été mise sur pied. Cette étude s'est heurtée dès l'origine à de nombreux obstacles liés notamment à la législation fédérale sur la circulation routière, à l'intervention de la Commission des monuments, de la nature et des sites, etc.

Le support d'affichage officiel a été défini afin d'assurer une unité entre les divers panneaux jalonnant la ville.

M. Gfeller rappelle l'existence de deux types de supports officiels: les uns concernent les annonces militaires et les autres visent la promulgation des lois et des autres actes d'autorités.

La Ville de Genève, chargée de la mise en place des panneaux, l'Etat et la SGA, prestataire, qui colle les affiches, ont collaboré étroitement à cette mise en œuvre.

Les panneaux existants ne correspondent plus au besoin actuel et nécessitent une adaptation. L'usage de coller les affiches sur un support subsiste, mais leur format et leur mise en page doivent être revus.

Un trait bleu permet de les identifier, ainsi que des bandes de couleur rouge et jaune.

Un commissaire socialiste se déclare «ravi» de la qualité du travail présenté, tout en soulignant le débordement des affiches existantes. Il estime que les affiches ne devraient pas se trouver devant les écoles.

Il évoque un problème connexe: l'affichage sauvage qui pose problème un peu partout et qu'il conviendrait de mieux contrôler.

Séance du 29 janvier 2002 – auditions

L'audition des personnes précitées se poursuit avec la présentation de la politique d'affichage en Ville.

Sur la question spécifique des panneaux d'affichage officiels, le chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public rappelle l'obligation légale d'afficher les décisions du Conseil municipal et du Grand Conseil, ainsi que les annonces du Département militaire fédéral (actuellement DDPS: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports).

Les panneaux d'affichage officiels actuels sont pour l'essentiel situés près des écoles qui abritaient traditionnellement les locaux de vote. A ces panneaux sont venus s'en greffer d'autres, dont certains émanaient d'associations. Il en est résulté une concentration hétéroclite d'éléments.

L'idée de base de la proposition vise un allègement et une unité de l'ensemble.

Pourquoi ne pas s'être intéressé à l'installation de panneaux protégés, genre armoires vitrées, ce qui permettrait peut-être d'éviter l'affichage sauvage?

Selon M. Gfeller, les armoires vitrées sont également «taguables». Elles posent en outre aussi des problèmes d'entretien supplémentaire.

Séance du 6 février 2002 – discussion et vote

La discussion sur la motion M-183 intervient après le vote, au cours de la même séance de la commission des travaux, de la proposition PR-120.

Pour la commissaire du groupe démocrate-chrétien, cosignataire de la présente motion, le renvoi au Conseil administratif de la proposition précitée, avec recommandations, ne répond que partiellement aux invites de la motion.

D'après le magistrat chargé du département des sports et de la sécurité (et coordinateur pour l'affichage en ville), les délibérations du Conseil municipal figurent déjà dans la *FAO*.

Selon la motionnaire, cela demande vérification. Elle rappelle en outre l'importance de la date d'affichage, puisque le délai référendaire court dès ce jour. Il est impératif de trouver un moyen faisant référence à la date d'affichage.

Les autorités municipales sont responsables du respect de cette règle. Elle propose dès lors un amendement modifiant la troisième invite de la motion, ce qui est accepté par la commission à l'unanimité.

Votes

La proposition d'amendement consistant à compléter la troisième invite par: «... et à faire apposer, sur les affiches officielles, leur date d'affichage» est acceptée à l'unanimité.

La motion ainsi amendée est acceptée à l'unanimité.

Son texte définitif devient ainsi le suivant:

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- se mettre en conformité avec les articles 11 et 12 du règlement B 2 05. 01;
- respecter l'obligation qui lui est faite d'informer la population;
- étudier la possibilité de publier les actes et avis officiels de la Ville de Genève dans la *Feuille d'avis officielle* et à faire apposer, sur les affiches officielles, leur date d'affichage.

M^{me} Linda de Coulon, rapporteure (L). Pour résumer ces deux rapports, je pourrais dire que la proposition PR-120 concerne le support de l'affichage officiel de la Ville, alors que la motion M-183 s'attache plutôt au contenu de cet affichage. Attention, ne nous trompons pas de débat! Il s'agit uniquement, ici, du remplacement des panneaux officiels de la Ville de Genève. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, n'entamez pas une discussion sur la politique globale de l'affichage commercial! Le Conseil municipal en a déjà longuement débattu et il en débattrait peut-être encore.

Notre ordre du jour est chargé, et la commission des travaux a voté à l'unanimité le renvoi de la proposition au Conseil administratif, en l'assortissant d'observations clairement formulées, me semble-t-il, à la fin de mon rapport PR-120 A. Je ne peux donc qu'inviter le plénum à imiter la commission et à renvoyer cet objet au Conseil administratif.

Quant à la motion – puisque nous traitons ce point directement, en même temps que la proposition – je le répète, elle concerne plutôt le contenu de l'affi-

Proposition et motion: panneaux d'affichage officiel

chage officiel de la Ville. Un seul point ne paraissait pas suffisamment clair: la question de la date d'affichage, très importante, puisqu'elle marque le début du délai référendaire. Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans le cas particulier, je vous suggère d'accepter l'amendement de la commission, afin que nous soyons sûrs que cette date d'affichage figure régulièrement sur les affiches officielles posées sur les panneaux réservés à cet effet.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la proposition PR-120 au Conseil administratif sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité.

Mise aux voix, la motion M-183 amendée par la commission est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- se mettre en conformité avec les articles 11 et 12 du règlement B 2 05.01;
- respecter l'obligation qui lui est faite d'informer la population;
- étudier la possibilité de publier les actes et avis officiels de la Ville de Genève dans la *Feuille d'avis officielle* et à faire apposer, sur les affiches officielles, leur date d'affichage.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la pétition intitulée: «Soutien à la maison des décors Le Hangar S. Coop» (P-127 A)¹.

Rapporteur: M. David Metzger.

La pétition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal le 3 novembre 2004.

La commission des arts et de la culture s'est réunie le 27 janvier et le 3 février 2005, sous la présidence de M^{me} Marguerite Contat Hickel, afin d'étudier la présente pétition. Le rapporteur tient à remercier M^{me} Laurence Schmidlin pour la précision et la qualité des notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 27 janvier 2005

Audition des pétitionnaires, M^{me} Sylvie Mercier, administratrice du Hangar S. Coop, et M. Jacques Chevrolet, secrétaire de la coopérative (M. Métraux, président du Hangar S. Coop, retenu à Lyon, est excusé)

M. Chevrolet explique qu'il est également président de l'association BASIS (Bureau arts de la scène des indépendants suisses), qui fonctionne selon un système de commissions dirigeant des projets issus des nécessités du milieu théâtral indépendant. Le Hangar S. Coop est un mandat activé il y a cinq ans, à travers cette association, suite à une enquête auprès de 200 créateurs.

Le problème relevé a été celui de la perte de temps, d'argent et d'énergie par rapport à la gestion, au stockage et à la récupération des décors. Le projet du Hangar S. Coop donnait la possibilité aux indépendants de régulariser certaines pratiques comme les échanges de décors et d'offrir un lieu de stockage nécessaire. Ainsi, 12 compagnies se sont engagées à créer cette coopérative.

Cet outil constitué, la deuxième phase a été la recherche d'un terrain ou d'un local, que ce soit en ville ou à la campagne. Ces démarches ont été faites de manière très sérieuse. Entre-temps, la proposition d'entrer dans une coopérative

¹ Commission, 2608.

plus vaste, nommée Châteauneuf, a été faite. Celle-ci réunissait sept partenaires représentant des artisanats divers et était menée par un architecte. Un terrain a été trouvé à Satigny.

La surface offerte au Hangar S. Coop était suffisante pour stocker les décors de 47 compagnies. Par ailleurs, elle permettait d'accueillir deux salles de répétition, un bureau, un lieu d'échange et de récupération des décors, et un atelier de construction.

Les pétitionnaires ont récemment fait une demande de fonds afin de pouvoir acquérir ce bâtiment. La part que devait mettre le Hangar S. Coop dans ce projet permettait d'acheter et d'équiper le lieu correctement pour qu'il soit exploitable tout de suite. Il a même reçu une aide financière de la part de la Loterie romande. Par ailleurs, une aide a été demandée à la Ville de Genève pour garantir le fonctionnement de l'organisme pendant les premières années. Le loyer aurait été de 6000 à 7000 francs par mois. Deux postes – l'un de technicien pour l'entretien du Hangar S. Coop, et l'autre administratif afin de maintenir le site internet depuis lequel se gère la bourse aux matériaux – étaient également nécessaires. Mais les banques sollicitées n'ont pas voulu les soutenir financièrement et le projet de Châteauneuf est mort.

Le Hangar S. Coop s'est retrouvé dans une situation délicate. Son président, M. Métraux, a l'impression que le problème de manque de soutien, connu par de nombreux artisans sur le territoire genevois, trouve sa raison dans le fait que les banques n'entrent plus en matière pour soutenir des projets qui ne sont pas hautement lucratifs. L'association n'a toutefois pas abandonné l'idée de trouver un lieu pour installer le Hangar S. Coop, car la nécessité de disposer d'un espace de ce genre n'a pas diminué dans le milieu théâtral. Ils ont appris qu'Artamis allait être démonté et ont pensé que des halles pouvaient éventuellement être récupérées. Il faut en tout cas qu'ils recommencent leur combat avec d'autres pistes.

Questions et réponses

Un commissaire demande aux pétitionnaires s'ils ont demandé à la Ville de Genève où elle entreposait ses décors après les spectacles. M. Chevrolet répond que tous les théâtres sont pleins, et ce même dans les lieux privés qu'ils louent. Ce commissaire demande s'ils ont contacté la Fondetec (Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique), qui a été créée pour aider les entreprises. M. Chevrolet répond négativement.

Un commissaire demande quelle est la situation financière du Hangar S. Coop. M. Chevrolet répond qu'ils ont reçu une aide de la Loterie romande de 250 000 francs qui permettait la prise de participation à la coopérative de Châteauneuf se montant entre 30 000 et 40 000 francs. Avec le solde, ils pouvaient

équiper complètement le lieu (box, salles de répétition, sécurité). Après, il s'agissait bien entendu d'acheter l'objet.

Ce même commissaire demande de combien ils ont véritablement besoin. M. Chevrolet répond qu'ils ont besoin de 750 000 francs. Il indique pour information que le coût d'acquisition du terrain pour réaliser le premier projet qu'ils avaient formé sur le canton de Vaud était de 200 000 francs. Ensuite, il faut pouvoir faire vivre le lieu au quotidien. L'exploitation de l'atelier de construction, la location de la salle de répétition et les autres services ont été estimés entre 6000 à 7000 francs par mois. L'estimation des produits a été faite au plus raisonnable.

Ce commissaire demande quels étaient les motifs de refus évoqués par les banques. M^{me} Mercier répond qu'il leur a été dit que celles-ci ne rentraient pas en matière pour des coopératives. M. Chevrolet ajoute qu'ils demandaient une somme de 2 200 000 francs, remboursable sur vingt-cinq ans.

Un commissaire demande si le terrain choisi reste disponible. M^{me} Mercier répond que la Fondation des terrains industriels l'a remis en vente. Depuis, tout est fini pour le projet Châteauneuf.

Une commissaire demande s'il existe une structure semblable à celle du projet du Hangar S. Coop en Europe. M. Chevrolet répond que la construction des théâtres en Suisse est problématique. Il n'en est pas de même en France ou en Allemagne. Dans ce dernier pays, on ne construit pas un théâtre sans prévoir un atelier de construction juste à côté et un atelier de stockage à quelque 50 mètres du théâtre. En France, beaucoup de théâtres sont des théâtres d'accueil; ces lieux de stockage ne sont donc pas une nécessité. Il y a eu autrefois le projet à Vernier d'une construction importante de ce genre à un coût beaucoup plus élevé que ce qu'ils proposent. Cette commissaire demande s'ils envisagent, depuis qu'ils sont indépendants du projet Châteauneuf, d'élargir leurs recherches au canton de Vaud. M^{me} Mercier répond que cela a déjà été fait.

Une commissaire demande ce qu'il en est de leurs relations avec la Ville. M^{me} Mercier répond qu'ils avaient en tête l'idée de faire une convention tripartite entre la Ville, l'Etat et la Loterie romande. Ils ont donc commencé par rencontrer M. Rohrbasser. Ce dernier leur a répondu que ce projet n'était pas une mauvaise idée et qu'il fallait qu'ils rencontrent M. Ballenegger. M. Chevrolet ajoute que leur volonté, en venant voir la commission des arts et de la culture, était de lancer un appel politique. Il constate qu'assez régulièrement, lorsque les artistes s'intéressent à un outil de terrain plutôt qu'à la création, le département des affaires culturelles répond qu'il n'a qu'une enveloppe destinée au soutien à la création et aucune pour aider les artistes à répéter ou à stocker les costumes. Les pétitionnaires ne souhaitent pas que cette aide soit prélevée sur l'enveloppe artistique, mais espèrent engager une réflexion sur cette problématique.

Un commissaire demande s'ils ont déjà fait une étude financière pour un éventuel projet. M. Chevrolet répond négativement. Par rapport au canton de Vaud, ils ont déjà pu estimer le coût d'un déménagement. Ils ont ainsi constaté que démonter une grange et la remonter n'offrirait qu'une différence de coût faible par rapport à la construction à neuf. M. Métraux est charpentier et comédien, et il est arrivé à monter le projet d'une construction en bois peu chère qui coûterait 750 000 francs. Ils cherchent donc de préférence à construire.

Une commissaire demande s'ils ont effectué une démarche semblable auprès du Grand Conseil. M. Chevrolet répond affirmativement. L'idée était de recevoir l'aide des services culturels. Ils se sont donc adressés directement à la Ville et au Canton. Face aux difficultés qu'ils ont rencontrées, ils ont fait appel aux politiques.

Un commissaire demande depuis quand ils savent que le terrain pour Châteauneuf n'est définitivement plus disponible. M^{me} Mercier répond qu'ils l'ont appris quelques jours auparavant. Ce commissaire demande quels sont leurs moyens de recherche pour trouver un terrain. M^{me} Mercier répond qu'ils ont adressé une lettre à toutes les communes. M. Chevrolet ajoute qu'ils ont été reçus deux fois par l'Association des communes genevoises. Ils ont également contacté les régies et fait des démarches dans le canton de Vaud. Mais peut-être qu'ils devraient refaire le tour des communes genevoises et solliciter à nouveau des banques, d'autant que maintenant ils ont un projet indépendant.

Un autre commissaire demande s'ils ont fait des recherches de locaux à la campagne et s'ils ont pensé à la location. M. Chevrolet répond affirmativement pour la première partie de la question et explique, en ce qui concerne la seconde partie, qu'ils n'ont pas trouvé de lieu à Genève qui pouvait accueillir ce projet à long terme et à des coûts raisonnables pour eux.

Un autre commissaire demande s'ils ont cherché en France. M. Chevrolet répond que leur association est à Genève et que, juridiquement, il était déjà difficile d'envisager d'aller en France. Par ailleurs, il faut penser à l'aspect pratique; les décors doivent être facilement transportables. Les ateliers doivent être proches.

Une commissaire demande s'ils ont contacté l'Ecole de construction de décors de théâtre. Il y aurait peut-être une collaboration possible avec elle en offrant une sorte de formation aux étudiants. De même, avec l'Ecole supérieure d'art visuel. Un commissaire propose de contacter des entreprises (par exemple dans le domaine chimique) déjà installées qui possèdent du terrain. M. Chevrolet répond que des démarches ont été faites, mais que les problèmes rencontrés ont été ceux de la précarité des baux, qui sont souvent de courte durée, et du coût des loyers beaucoup trop élevés pour eux.

Un commissaire demande quelle est leur collaboration avec les Ateliers de construction de décors de la Ville de Genève, à Vernier. M. Chevrolet répond que leurs tarifs sont trois fois plus élevés qu'à l'époque et que ces ateliers sont surchargés. Par ailleurs, ils ne font pas d'échanges de décors. Le projet du Hangar S. Coop prévoit justement d'être plus souple à ce niveau-là.

Discussion

Une commissaire radicale estime que l'on peut classer cette pétition, étant donné l'état du projet.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI) pense le contraire. Cette pétition se fait le relais de réels besoins des compagnies de théâtre.

Un représentant du Parti démocrate-chrétien trouve que ce n'est pas à la commission des arts et de la culture d'intervenir et de se substituer à ces personnes. Un projet existait, maintenant il n'y en a plus. En l'état, il ne voit pas quoi faire d'autre que de prendre note des informations reçues et de classer la pétition.

Un commissaire socialiste pense que la commission peut prendre en compte la demande et faire une proposition demandant de réfléchir à la question du stockage de matériel, d'autant que la Ville doit certainement être confrontée à ce problème lorsqu'il s'agit de conserver ses archives, ainsi que de penser à d'éventuels lieux disponibles que l'on pourrait offrir à la création genevoise. Cela pourrait prendre la forme d'une motion ou d'une recommandation.

Une commissaire libérale constate qu'il est difficile d'entrer en matière face à la demande qu'ils ont formulée. Elle trouve que de bonnes pistes de recherche leur ont été données ce soir et elle se réjouit si leur projet pouvait aboutir. Si elle pense qu'il ne faut en aucun cas nier les besoins des artistes, elle estime que, dans ce cas, cela n'est pas du ressort de la commission.

Une représentante de l'AdG/SI note que les pétitionnaires ont soulevé un problème important. Avoir une enveloppe pour la création est une bonne chose, mais le théâtre fonctionne avec des comédiens et une infrastructure. Refuser de soutenir cela peut être, à long terme, dangereux pour ce domaine.

Un commissaire libéral trouve cette remarque très juste, mais explique que les locaux à disposition sont peu nombreux. Il y a soit ceux de la «cathédrale», bâtiment central des anciens bâtiments de la Société d'instruments de physique, soit ceux situés à la promenade de l'Europe qui sont difficilement affectables à cela. Il s'agit donc de savoir si l'on est prêt à attribuer ces lieux à la création artistique. Si les commissaires veulent le faire, il faut élaborer une motion dans ce sens.

Une commissaire radicale rejoint l'avis de l'AdG/SI, mais elle pense qu'il faut auditionner le magistrat. De cette manière, ils sauront ce qu'il en pense et pourront voir quelle impulsion donner à cet objet.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre (UDC) pense que la pétition n'a plus lieu d'être, car le projet est définitivement caduc. Il est d'accord d'auditionner le magistrat.

Une commissaire des Verts propose d'entendre en premier lieu le magistrat ou un représentant du service concerné, et d'envisager par la suite si l'on classe cette pétition ou si l'on poursuit les travaux.

La commission, à l'unanimité, est d'accord de procéder ainsi.

Séance du 3 février 2005

Audition de M. Rohrbasser, conseiller culturel aux arts de la scène, au département des affaires culturelles

M. Rohrbasser explique que ce projet est très intéressant. La prise en main de cette problématique par cette coopérative a une dimension symbolique. Cependant, le département des affaires culturelles (DAC) n'accorde des subventions qu'à des projets qui aboutissent à une représentation. L'association BASIS qui fait partie du Hangar S. Coop, de même qu'Artos – qui regroupe des techniciens de spectacle et offre des formations à travers des possibilités de stage – ont déjà à plusieurs reprises demandé une subvention, mais cela a toujours été refusé pour la raison évoquée plus haut. Malgré l'intérêt de la démarche, le DAC ne peut entrer en matière.

Un autre paramètre est intervenu dans ce refus: le Hangar S. Coop n'était pas sis en ville de Genève, mais sur une autre commune. Il faut que la coopérative sollicite sa propre commune, de manière que celle-ci demande une aide à la Conférence culturelle.

Actuellement, il n'y a qu'un seul endroit à Genève qui sert de dépôt à des compagnies indépendantes; il se trouve à la rue du Stand (avec l'avenue de Sainte-Clotilde). A cet endroit, une douzaine de compagnies occupent un espace.

Le DAC reçoit constamment des demandes pour des locaux de travail et de répétition. Il est vrai que ce genre de lieux fait défaut. Les compagnies indépendantes qui montent un projet le font dans l'espoir de pouvoir le reprendre ultérieurement à travers, par exemple, une tournée. Elles doivent donc trouver un lieu pour pouvoir déposer leurs costumes et leurs décors en attendant le moment venu.

Toutefois, M. Rohrbasser s'est vite rendu compte que ces reprises n'étaient pas très fréquentes. Le projet du Hangar S. Coop permettrait d'offrir un atelier de costumes et une salle de répétition, il trouve cela très intéressant. Ces deux éléments répondent aux demandes qui sont exprimées auprès du DAC. Il y a quelques années, un projet nommé Le Cube de Vernier avait été conçu en 1993/95. Il s'agissait d'une construction magnifique qui comprenait une salle de répétition et de travail et qui était principalement destinée au théâtre. Cela avait été jugé par le département d'alors comme répondant à des besoins. Néanmoins, le Conseil municipal n'y avait pas donné suite.

Une commissaire demande s'il reste de la place disponible à la rue du Stand pour le Hangar S. Coop. M. Rohrbasser répond que le lieu est complet. L'enquête qu'ils ont menée a montré que certains espaces n'étaient plus tellement exploités. Ils vont voir s'ils peuvent donc les libérer pour d'autres associations. Le projet du Hangar S. Coop est magnifique et les locaux de la rue du Stand se trouvent dans une cave et sont simplement séparés par des lattes. On ne peut pas y travailler.

Un commissaire souligne que le projet du Hangar S. Coop n'a aujourd'hui plus d'actualité. Il constate que tout le monde est d'accord pour dire que cette idée est géniale et qu'elle reprend les besoins exprimés par les acteurs du domaine théâtral. Il demande comment ils peuvent encourager ces initiatives et profiter de cette volonté démontrée; comment est-ce que le département peut intervenir et faire des propositions? M. Rohrbasser répond que l'on peut les aider avec de l'argent. Aucun endroit géré par le DAC ne peut accueillir ce projet. Le Conseil municipal a un pouvoir qu'il peut utiliser pour favoriser ce genre de choses, peut-être à travers un crédit extraordinaire. Mais ce n'est pas à M. Rohrbasser de le suggérer, explique-t-il. Ce commissaire fait remarquer que le Hangar S. Coop a déjà de l'argent, mais qu'il lui manque un lieu. Une commissaire ajoute que le Hangar S. Coop avait trouvé un terrain, en association avec la coopérative Châteauneuf, mais qu'il a appris il y a très peu de temps que cela ne se ferait pas.

Une commissaire demande si la Ville montrerait son intérêt si un projet de ce type pour la fabrication des costumes voyait le jour en ville. Ensuite, elle demande si le DAC pense, à l'avenir, faire quelque chose pour répondre à ce genre de demandes de subvention. M. Rohrbasser répond que le propre d'une compagnie indépendante à Genève est qu'elle ne reçoit pas de subventions régulières et qu'elle doit en faire la demande selon les projets qu'elle prépare. L'objectif d'une subvention est d'offrir à la population locale des prestations diverses et de qualité. Les artistes forment une partie des intermédiaires nécessaires pour pourvoir à cela. Cette politique est celle que le DAC a maintenue, du moins jusqu'en 2004. Dans la logique du processus de création, il faut passer par ces étapes avant de monter sur scène.

Créer une enveloppe ouvrirait la porte à d'autres demandes comme celles de BASIS et d'Artos. Mises ensemble, leurs demandes n'excèdent pas la somme de 50 000 francs; ce n'est pas exorbitant. Néanmoins, M. Rohrbasser remarque que, si l'on décide d'attribuer cet argent à ce projet, dans le cadre budgétaire actuel, cela signifie qu'on doit le prendre ailleurs.

Concernant une éventuelle construction sur la ville de Genève, cela ôterait peut-être une petite barrière. M. Rohrbasser explique que la question s'est posée concernant la construction de la nouvelle Comédie. Le groupe pour une nouvelle Comédie a demandé qu'un atelier et un dépôt se trouvent sur le même site que le théâtre. Le DAC a réfuté une partie de cette demande: s'il comprend qu'il est nécessaire que l'atelier de décors et de costumes se trouve à côté du théâtre, cela ne l'est pas pour le dépôt. Le groupe a renoncé à cette revendication. La présence des ateliers a un sens, d'autant plus dans un projet comme celui de la nouvelle Comédie, qui est conçu comme une fabrique de théâtre et non pas uniquement comme un lieu de représentation. Les costumiers pourront de cette manière suivre les répétitions de manière à entraîner la circulation des idées.

Dans l'argumentaire du Hangar S. Coop, une commissaire souligne qu'il est évoqué le fait que la salle de répétition permettrait de faire se rencontrer les créateurs, car il n'existe pas de lieu où ils peuvent se rencontrer et échanger. M. Rohrbasser se demande si ce genre de lieu peut exister et fonctionner, les gens travaillant par affinité. Une expérience de ce type a eu lieu au Théâtre du Grütli à ses débuts. Ce dernier était alors dirigé par une association qui regroupait plusieurs compagnies. Mais ils se sont vite rendu compte de la difficulté que cela représentait et personne n'a refusé qu'un directeur soit nommé. Saint-Gervais accueille des compagnies en résidence, mais c'est le directeur qui les choisit, selon ses critères qualitatifs. A Vandœuvres, la Maison Mainou, qui n'est pas subventionnée, voudrait être un lieu où les gens de théâtre peuvent se rencontrer.

Concernant la nouvelle Comédie, un commissaire demande s'il serait possible d'y créer un lieu du type du Hangar S. Coop sans que celui-ci soit nécessairement géré par ce théâtre. M. Rohrbasser répond que, techniquement, cela est possible, mais que, politiquement, il en doute. Sur la parcelle des Eaux-Vives vont également être construits des logements. Actuellement, les architectes essaient de placer les salles de la nouvelle Comédie d'un côté des voies du train, d'avoir sur celles-ci une cour et, de l'autre côté, la structure administrative et technique du théâtre. Le problème est que la nouvelle Comédie aurait droit à 5000 m² et que ce projet-là ferait 6000 à 7000 m². Concernant les ateliers, ce seront ceux de la Comédie. Peut-être qu'ils seront partagés avec le Poche, car ils ont la même fondation. Mais M. Rohrbasser ne pense pas qu'à cet endroit un projet dans l'esprit du Hangar S. Coop puisse se réaliser.

Discussion

La commission poursuit la discussion entamée lors de la séance du 27 janvier 2005.

Une commissaire de l'AdG/SI remarque que le Hangar S. Coop correspond à de véritables besoins. Elle pense que ce n'est pas satisfaisant de classer sans autre cet objet. Genève ne subventionne pas des troupes; celles-ci sont obligées d'être indépendantes avec toute l'instabilité que cela signifie. En tant que commission des arts et de la culture, elle pense que cela vaut la peine d'y réfléchir, au moyen peut-être d'une motion.

Une commissaire des Verts souligne que tous les commissaires partagent ce point de vue et qu'ils peuvent effectivement faire quelque chose en commun à travers une motion.

Un commissaire socialiste note que cette pétition avait un objectif précis qui n'est plus d'actualité et que son classement ne veut pas dire que la commission n'est pas d'accord avec son contenu dans un débat plus large. En passant par une motion, elle peut se saisir de cet objet.

Une commissaire de l'AdG/SI comprend que le projet du Hangar S. Coop n'est plus d'actualité, mais classer une pétition signifie que l'on n'entre pas en matière. La seule solution est de faire une motion. Elle remarque que, si de rares dépôts pour les costumes existent, il n'y a vraiment pas de lieux d'échange pour les artistes.

Une commissaire radicale constate que l'association du Hangar S. Coop n'a plus de projet concret et qu'elle n'a pas demandé que la commission fasse des démarches à sa place.

Une commissaire des Verts relève que la commission a demandé au Hangar S. Coop de lui donner de ses nouvelles et qu'elle ne peut pas faire plus pour l'instant.

Le classement de la pétition est accepté par 12 voix positives (2 Ve, 3 S, 3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC) contre 3 voix négatives (1 T, 2 AdG/SI).

Premier débat

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Cette pétition émane de l'initiative de plusieurs compagnies de théâtre indépendantes qui, bien que subventionnées pour la production de leurs spectacles, ne disposent d'aucun lieu où stocker, vendre ou échanger leurs décors. De ce fait, ces derniers sont condamnés à être détruits.

Après des années de recherches, le projet Le Hangar S. Coop avait enfin été activé. Malheureusement, il ne se réalisera pas, ce qui a poussé la majorité de la commission des arts et de la culture à classer la pétition. Cependant, notre groupe estime que la problématique soulevée par cette dernière est digne d'être étudiée par le département des affaires culturelles, que nous désirons sensibiliser au problème des espaces de stockage rencontré par les artistes indépendants. Rappelons que le Théâtre du Grütli et le Théâtre de la Parfumerie sont partenaires de ce projet.

Nous espérons donc, en demandant le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, non pas lier cette demande à un lieu précis, mais mettre en évidence un besoin particulier qui va au-delà de la construction – ou pas – d'un local pour le Hangar S. Coop.

M. Robin Dumuid (Ve). Notre groupe se prononcera en faveur du classement de la pétition, bien que nous soyons également sensibles aux points évoqués par la préopinante de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). Le manque de lieux de répétition pour les acteurs et de place pour l'entreposage de costumes et de décors constitue un réel problème qu'il faut soulever. Cependant, la pétition P-127, en l'état, est caduque. Par conséquent, nous sommes favorables à son classement, mais nous sommes prêts à débattre des questions générales qui la sous-tendent par le biais d'une motion, par exemple.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti démocrate-chrétien estime que le classement de cette pétition est une décision inévitable, malgré l'intérêt du projet. Nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec nos préopinants, qui verraient la Ville prendre en main la recherche de locaux pour des compagnies de théâtre indépendantes. A mon avis, il faut laisser à la Ville ce qui est à la Ville, et aux associations ce qui est aux associations – notre rôle n'est pas de nous substituer à elles.

Actuellement, Le Hangar S. Coop ne dispose pas de la surface demandée par le biais de la pétition, alors qu'il semblait, au départ, qu'un terrain pourrait être

acquis avec l'appui de certaines banques. Nous constatons que ces dernières se sont retirées du projet et que le président du Hangar S. Coop a démissionné. Je ne vois donc pas pourquoi la Ville interviendrait dans cette affaire.

Il est illusoire de vouloir faire suivre le rapport P-127 A d'une motion d'ordre plus général. Je rappelle ici les difficultés que rencontre actuellement le Conseil administratif dans sa recherche de locaux pour la Compagnie de 1602. Penser qu'il va faire mieux pour des locaux destinés à des troupes de théâtre ou des ateliers de décors relève de l'utopie pure.

M. Patrice Reynaud (L). J'interviendrai très brièvement. Cet objet présente un intérêt que nous ne discutons point. Néanmoins, comme le Parti démocrate-chrétien, nous constatons que Le Hangar S. Coop a tout simplement baissé les bras, disons-le carrément! Il n'y a plus de président ni de comité – c'est-à-dire pratiquement plus rien – ni même de projets nouveaux, quels qu'ils soient. Par conséquent, malgré l'intérêt de cet objet, nous avons le regret d'en conclure que la pétition P-127 doit être classée, puisque – vous le savez comme moi, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux – sans guerriers, il n'y a pas de guerre...

M. David Metzger (S). Le Parti socialiste a été sensible aux questions soulevées lors de l'étude de cet objet en commission, comme l'ont relevé les préopinants de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et des Verts. Cependant, l'objet concret de la pétition P-127 est devenu caduc, puisque ses auteurs n'ont pas obtenu le prêt qu'ils attendaient pour réaliser leur projet. Nous sommes donc obligés de classer cette pétition.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées par 44 oui contre 10 non.

10. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 mars 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 275 000 francs destiné aux travaux d'assainissement des bétons du mur de soutènement aval, du mur de soutènement amont et du dispositif des contreforts situés au pied des falaises du bois de la Bâtie (PR-338 A)¹.

Rapporteur: M. Pascal Rubeli.

La commission des travaux s'est réunie le 5 mai 2004, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que nous remercions. Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux en date du 6 avril 2004.

Présentation de la proposition

M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service entretien du domaine public, et M. Francis Gremion, adjoint de direction au Service études et constructions présentent la proposition.

En 2002 déjà, un crédit a été voté pour poser des filets de protection sur une partie du bois de la Bâtie. Les ingénieurs ont commencé le travail, mais se sont aperçus qu'il y avait des éléments en béton dans cette falaise et des voûtes en mauvais état. Il est donc proposé de refaire l'ensemble. Après le premier crédit voté, le crépi a été nettoyé, mais la situation actuelle ne peut pas durer. On a découvert un mur froid qu'il faut assainir pour éviter que des éléments ne tombent sur la chaussée. Le deuxième mur, appelé amont, doit être assaini (carbonatation). Il faut remplacer le treillis de protection pour les usagers du trottoir pour éviter que des cailloux ne tombent de la falaise. Quant aux voûtes (vides à l'arrière des arcades), il faut les remplir et faire un ancrage pour les maintenir lors des poussées en cas de fortes pluies. Un treillis devra recouvrir le béton. Il est également question de renforcer certaines voûtes et de poser des grillages (crédit voté en 2002) pour recouvrir les éléments.

Un commissaire pense que la carbonatation continuera si l'on met un treillis sur du béton projeté.

M. Zoller répond que la carbonatation sera traitée.

¹ «Mémorial 161^e année»: Proposition, 5186.

Proposition: murs de soutènement du bois de la Bâtie

Un commissaire se demande si le concept même est bon ou s'il ne faudrait pas refaire l'ouvrage, vu son coût important. Il aimerait savoir si cela a été envisagé.

M. Zoller répond affirmativement. La première photo présentée permet de distinguer un élément végétal important. Cette végétation pousse entre les voûtes. Si l'on intervenait autrement, on construirait un mur qui changerait l'esthétique de l'environnement et cela serait mal perçu par les citoyens. Les bureaux d'ingénieurs ont fortement conseillé de maintenir les voûtes.

Un commissaire pense que la poussée sera forte sur le premier mur qui n'est pas un mur porteur, il craint qu'il ne résistera pas à la poussée du troisième mur.

M Gremion dit que la charge n'est pas très importante. Il n'y a pas de béton projeté contre la falaise.

M. Zoller signale que le béton sera piqué et assaini. Le treillis mentionné dans la première demande de crédit sera placé par-dessus et tiendra sur le haut. Il n'y aura donc pas de surcharge ni de poussée horizontale.

Un commissaire pense qu'il aurait été possible de raboter la falaise et d'élargir la route.

M. Zoller dit que cela est un tout autre travail. La première demande de crédit a été déposée à la suite d'un éboulement de la falaise sur la partie haute (de l'eau s'est infiltrée et a poussé l'élément) et il a fallu intervenir pour arrêter cela.

Un commissaire demande s'il y a un contrôle de drainage le long du mur.

M. Zoller répond affirmativement. Le mur est aménagé en fonction de cela.

Discussion

Aucune demande d'audition n'étant demandée, le président propose un tour de table.

Pour les Verts, l'intervention est essentielle, la sécurité des piétons étant en jeu, même si l'état des finances incite à la prudence. On ne peut pas éviter cet investissement.

Les radicaux, l'Union démocratique du centre, les libéraux, le Parti du travail, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), et les socialistes s'expriment dans le même sens.

La proposition PR-338 est acceptée à l'unanimité des commissaires présents, soit des 15 membres.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 275 000 francs destiné aux travaux d'assainissement des murs de soutènement aval et amont du cheminement piéton, des contreforts et des poutres voûtées en béton situés au pied de la falaise du bois de la Bâtie.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 275 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités, qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la date de mise en exploitation, soit de 2004 à 2023.

M. Pascal Rubeli, rapporteur (UDC). La commission des travaux s'est réunie au mois de mai 2004 pour étudier la proposition PR-338. Lors de l'audition des services de M. Ferrazino, nous avons constaté de manière claire et précise que les travaux demandés étaient absolument nécessaires, tout en sachant qu'un crédit destiné à la pose de filets a déjà été voté en 2002. Les spécialistes auditionnés nous ont affirmé qu'il était tout à fait indispensable de procéder maintenant à une consolidation des murs des contreforts au pied des falaises du bois de la Bâtie. Puisque aucune autre demande d'audition – à part celle des services de M. Ferrazino, dont je viens de parler – ne lui a été soumise, la commission des travaux a voté à l'unanimité le crédit demandé.

Premier débat

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, voilà une proposition qui aurait pu passer comme une lettre à la poste, si je puis dire... Cependant, depuis le moment où la commission des travaux a voté le crédit pour les bonnes raisons que vient d'expliquer M. Rubeli, la donne a changé.

En effet, entre-temps est intervenue la hiérarchisation des rues par l'Etat. Je crois savoir – mais j'aimerais en avoir la confirmation – que, aujourd'hui, il appartient plutôt à l'Etat d'entreprendre ces travaux.

Un deuxième problème se pose: en raison du projet de ligne de tram, lorsque nous aurons réparé ces murs, il faudra les détruire pour élargir la rue! Pour ma part, je propose tout simplement de renvoyer cet objet, pour un complément d'information, soit à la commission des travaux, soit au Conseil administratif.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. M. Queloz ne manque jamais d'imagination, et il vient de nous le prouver une fois encore! Monsieur Queloz, la hiérarchisation des rues par l'Etat – demandée, d'ailleurs, par les partis que vous représentez, mais au Grand Conseil – visait tout simplement à enlever une certaine compétence aux communes – et en particulier à la Ville de Genève – dans l'organisation de leur réseau routier. Mais il faut savoir que, si vous avez souhaité enlever des compétences, en termes de décisions, aux communes en faveur de l'Etat, c'est toujours les premières qui paient. Tel est le cas, en l'occurrence, puisque l'ensemble des rues situées sur le territoire de la municipalité sont propriété de la Ville de Genève. Par conséquent, qu'elles soient qualifiées de «réseau primaire» – sous-entendu: relevant de la compétence cantonale – ou de «réseau secondaire» – sous-entendu: relevant de la compétence municipale – celui qui paie est toujours le même, à savoir la Ville de Genève. Absolument aucune modification n'est donc intervenue sur ce plan.

Si la commission a voté à l'unanimité le crédit demandé, comme l'a rappelé M. Rubeli – et je l'en remercie – c'est tout simplement en raison de problèmes de sécurité. Vous pensez bien, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, que nous aimerions vous proposer des projets un peu plus enthousiasmants et esthétiques que la pose de filets. Mais nous devons les poser, car c'est véritablement nécessaire. C'est la raison pour laquelle nous vous invitons à voter ce crédit ce soir, comme l'a fait auparavant la commission des travaux.

M. Jean-Louis Fazio (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les socialistes ne voteront pas cette proposition tout à l'heure, mais, une fois encore, son renvoi à la commission des travaux. En effet, comme l'a dit M. Queloz, il y a une nouvelle donne dans cette affaire – je veux parler du futur passage du tram. Actuellement, l'Etat est en train d'étudier l'extension de la ligne de tram vers Onex et Bernex, ce qui supposera l'élargissement de la route. Par conséquent, pourquoi consolider des murs aujourd'hui, si, dans cinq ans, nous devons les démolir pour permettre au tram de passer? Nous demandons le renvoi de cette proposition à la commission des travaux, afin que celle-ci procède à l'audition des services de l'Etat.

Deuxième débat

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des travaux est accepté par 48 oui contre 10 non.

11. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M^{mes} Nicole Valiquier Grecuccio, Monique Cahannes et M. Gérard Deshusses, renvoyée en commission le 27 septembre 2003, intitulée: «La pointe de la Jonction: cahier des charges pour un projet urbain en partenariat entre la Ville et l'Etat» (M-377 A)¹.

Rapporteur: M. Mathias Buschbeck.

Le rapporteur tient à remercier M. Christophe Vuilleumier, secrétaire de la commission de l'aménagement et de l'environnement, dont les notes de séances ont grandement facilité la rédaction du présent rapport. La commission s'est réunie à sept reprises entre le 25 novembre 2003 et le 18 mai 2004, sous la présidence de M. Eric Rossiaud, afin de traiter de cet objet.

Rappel de la motion

Considérant:

- le déficit actuel en matière d'aménagement du secteur de la pointe de la Jonction;
- le potentiel que recouvre ce périmètre en termes d'espaces publics, d'équipements divers et de logements;
- le nombre de projets à l'étude dans ce même secteur;
- le dépôt d'une motion (M1370-A) au Grand Conseil traitant de l'aménagement de cet espace,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de lui présenter les options qu'il a définies concernant l'aménagement et le développement du secteur de la pointe de la Jonction; à défaut, de déterminer ces options dans les plus brefs délais;

¹ «Mémorial 161^e année»: Développée, 1971.

- à partir de ces options, de travailler en partenariat avec les autorités cantonales en vue d'établir un cahier des charges pour la présentation d'un projet urbain.

Séance du 25 novembre 2003

Audition de M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio, motionnaire

La motionnaire commence son exposé par un rappel historique permettant de comprendre la situation actuelle de ce périmètre.

La Jonction a longtemps été dédiée à des activités maraîchères et cela jusqu'à la fin du XIX^e siècle, époque à laquelle commença son urbanisation (voir annexe).

Actuellement, ce secteur est appelé à connaître de nombreuses mutations et offre donc de nombreuses potentialités. La motionnaire pense qu'il serait intéressant de connaître l'avis du Conseil administratif sur cette question, une question qui devra faire l'objet d'un travail de partenariat entre la Ville et l'Etat pour l'élaboration d'un cahier des charges. Elle signale en l'occurrence que l'Etat est le principal propriétaire des parcelles dans ce quartier.

Plusieurs commissaires remarquent, à juste titre, que la Ville ne maîtrise pas le sol dans ce secteur et qu'il est donc difficile qu'elle soit leader de son réaménagement.

La motionnaire répond que, si l'Etat possède la plupart des parcelles, il demeure toutefois ouvert à la discussion. Elle ne connaît pas l'idée la plus judicieuse et pense qu'une étude est nécessaire.

Plusieurs commissaires libéraux pensent qu'il faut voter ce texte au plus vite en l'amendant quelque peu, afin de connaître les options du Conseil administratif.

Un commissaire socialiste rappelle qu'il existe plusieurs idées à son propos: parc, nouvelle Comédie, nouveau Musée d'ethnographie, tours. Il pense qu'il serait important d'entendre M. Ferrazino ainsi qu'un représentant du Canton afin de connaître leurs idées sur le sujet.

Le président pense qu'il faut considérer ce quartier comme un quartier expérimental qui pourrait être autonome tant au niveau de la mobilité que de l'énergie, deux aspects à inscrire dans les recommandations, et propose alors de voter les deux auditions et demande que les recommandations soient rédigées pour la prochaine séance.

Les auditions de M. Ferrazino et du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement sont acceptées à l'unanimité.

Séance du 3 février 2004

Audition de M. Christian Ferrazino, maire de la Ville de Genève, accompagné de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et de M. Daniel Schmitt, adjoint de direction au Service d'urbanisme

Le maire commence par rappeler que la Ville de Genève est dépendante des options de l'Etat et du devenir de l'usine Kugler. Il ajoute qu'il est également difficilement envisageable que les TPG évacuent les lieux facilement, notamment à cause de leur dernier investissement réalisé sur le site.

Quelqu'un relève que les investissements concernent les bâtiments rénovés. Il rappelle qu'il existe également un bâtiment classé. Quant au hangar qui sert à abriter les bus, les TPG souhaitent le conserver pour des raisons d'entretien. Il termine en expliquant que ces bâtiments sont au centre du réseau TPG et qu'ils jouent un rôle stratégique de première importance.

M. Ruffieux évoque la motion M1370, déposée devant le Grand Conseil, dont les conclusions offrent des pistes pour la suite et indiquent que l'extension de l'établissement médico-social (EMS) ne pourra pas se faire. Il ajoute que le Grand Conseil ne souhaite pas garder l'ancienne usine Kugler. Il remarque encore qu'une étude de faisabilité a démontré qu'il serait possible d'y reloger le Théâtre de la Comédie. Il précise qu'une des invites de la motion stipule qu'il serait judicieux de doter ce site de plusieurs bâtiments emblématiques, afin d'en souligner la qualité.

Il est remarqué que les considérants de cette motion ont été repris dans la motion débattue présentement et qu'il semblait nécessaire de savoir si la Ville souhaitait aller dans le même sens que l'Etat, en prêtant une attention particulière aux berges, notamment dans le but de poursuivre le concept «Au fil du Rhône» et en valorisant les liens logiques avec le bois de la Bâtie.

M. Ruffieux répond que toutes ces préoccupations sont partagées par la Ville. Il ajoute que des embryons de projet existent d'ores et déjà, notamment par rapport au rond-point. Il pense que les berges de l'Arve doivent être discutées. Il termine en mentionnant qu'il n'existe pas pour le moment de solution pour déplacer les dépôts des TPG.

M. Ferrazino pense que la solution la plus réaliste pour le moment serait de valoriser les berges, cela visiblement à la satisfaction de tout le monde. Il ajoute que cette action permettrait en outre de décanter la situation. Il termine en mentionnant que M. Ruffieux s'est mis en relation avec M. Gardet pour ce projet.

Discussion

L'audition du groupe de travail qui s'occupe du dossier de la nouvelle Comédie est proposée.

On mentionne qu'il ne faut pas étudier le devenir de l'entier de la pointe de la Jonction, mais bien donner une impulsion pour que cette réflexion se fasse en partenariat avec la Ville, le but étant également d'activer un intérêt de la part des services de la Ville.

Un commissaire Vert remarque que, à la suite de l'audition du magistrat, on peut constater que les deux invites de cette motion sont réalisées et que, donc, les travaux sur cet objet sont terminés, à moins de transformer totalement la motion.

Au vote, l'audition du groupe de travail sur la nouvelle Comédie est acceptée par 12 voix (2 AdG/SI, 1 T, 3 S, 1 DC, 3 L, 2 UDC) et 3 abstentions (2 Ve, 1 R).

Séance du 24 février 2004

Audition de M. Gilles Gardet, directeur à la Direction de l'aménagement du territoire du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL)

M. Gardet explique que le secteur avait été étudié lors de la construction du nouveau dépôt des TPG, il y a quinze ans. Il mentionne qu'il convient à présent de rentabiliser ce dépôt. Il déclare ensuite que le rapport de la commission parlementaire a été déposé en fin d'année passée. Il montre alors un plan et remarque que le bâtiment du Canoë Club demeure très discuté. Il pense que le dépôt TPG qui s'avance en zone de verdure devrait être supprimé. Il rappelle qu'un scénario proposait de loger les services de l'environnement dans l'usine Kugler, un projet qui a échoué. Une autre proposition vise à créer des logements. Il pense cependant que le site peut faire l'objet d'un traitement d'exception et accueillir le Musée d'ethnographie ou la Comédie. Il ajoute que la commission parlementaire a été unanime sur ces différents éléments. Il évoque ensuite quelques bâtiments, dont l'EMS, qui ne pourra pas s'agrandir comme il le souhaitait, et l'ancienne usine La Nationale, qui avait vu une proposition à son égard qui est restée lettre morte. Il précise que cette usine devra sans doute être détruite. Il remarque ensuite qu'il existe un potentiel vers le rond-point pour une administration publique à forte fréquentation. Il ajoute que la réhabilitation de la rue des Deux-Ponts est importante dans le cadre de ces réflexions. Il termine en déclarant qu'il sera utile de restituer les promenades le long des fleuves. Il explique encore que les députés ont approuvé ces différents points et que le département a donc commencé à s'organiser avec la Ville. Il précise que cette dernière a les mêmes visions que l'Etat. Il évoque à nouveau le dépôt des TPG et mentionne que ces derniers sont fortement opposés à ces projets et qu'ils avancent une quantité d'arguments qui peuvent difficilement être remis en question. Un nouveau site est recherché afin d'entreposer les véhicules. Il pense qu'il serait judicieux de s'engager sur un plan d'affectation alternatif et imaginer un concours pour une nouvelle Comédie.

Une commissaire prend la parole pour constater avec satisfaction que le Canton est la Ville travaillent dans le même sens.

Séance du 16 mars 2004

Audition de représentants du Groupe de réflexion de la nouvelle Comédie

Le président accueille M. Michel Kuhlman, M. Jean-Claude Naret, M. Sandro Rossetti et M. Gilles Lambert.

M. Kuhlman rappelle que trois sites ont été étudiés pour la nouvelle Comédie et qu'il a paru évident au groupe de réflexion que le meilleur d'entre eux était celui de la pointe de la Jonction, et ce tant du point de vue professionnel qu'urbanistique. Il rappelle que la parcelle occupée par l'usine Kugler et les TPG mesure près de 10 000 m² et qu'elle pourrait être valorisée. Un objet culturel pourrait en l'occurrence mettre en valeur de manière judicieuse cet endroit qui doit être l'un des plus beaux de la ville.

Il fait également remarquer que plusieurs associations ainsi que M. Moutinot ont été contactés. Il précise que tout le monde semble ouvert à ce projet. Il ajoute que la direction des TPG a également été rencontrée. Il lui a été expliqué qu'il n'était pas possible de dissocier les couverts du centre de maintenance. Toutefois, la direction trouve aussi regrettable que ce site doive abriter des bus.

M. Lambert ajoute que le projet du groupe de réflexion ne possède pas d'image architecturale, mais un cahier des charges pour lequel le site de la Jonction est merveilleusement bien adapté.

Discussion

Une commissaire propose l'audition des TPG et de la Fondation des parkings.

Au vote, cette audition est acceptée à l'unanimité.

Un membre de la commission aimerait également entendre M. Mugny.

Au vote, cette proposition est acceptée par 7 oui (1 DC, 3 S, 1 UDC, 1 Ve, 1 AdG/SI), 4 non (3 L, 1 UDC) et 4 abstentions (1 Ve, 1 AdG/SI, 1 T, 1 R).

Enfin, l'audition de la Fondation des parkings est refusée par 7 non (3 L, 1 T, 2 AdG/SI, 1 Ve), 4 oui (3 S, 1 DC) et 4 abstentions (1 Ve, 2 UDC, 1 R).

Séance du 30 mars 2004

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département des affaires culturelles

M. Mugny explique que le Conseil administratif, lorsqu'il a constaté l'enthousiasme du «Groupe des 17», soit le Groupe de réflexion de la nouvelle

Comédie, a adopté la vision d'une Comédie à la pointe de la Jonction, tout en rappelant que la Ville ne possède pas de terrain sur ce site. Il rappelle ensuite que, l'idée de l'Alhambra ayant été abandonnée, le projet avait rebondi sur la gare des Eaux-Vives envisagée dans le cadre du projet de liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse. Il y a donc encore deux options ouvertes.

M. Mugny remarque également qu'il est nécessaire d'attendre les dernières perspectives avant d'entamer les rénovations qui s'imposent. Il précise que le délai pour un tel projet aux Eaux-Vives devrait être de huit ans. Il ajoute que le budget pour la rénovation s'élève à 3 millions de francs.

Concernant la collaboration avec l'Etat, M. Mugny signale que le dialogue avec M. Beer et M. Moutinot est devenu une règle, un dialogue concernant actuellement autant la nouvelle Comédie qu'un musée des cultures. Il précise que ce sont là les deux projets qui auraient pu se développer à la Jonction et qu'il n'en existe pas d'autre. Il ajoute, de manière personnelle, que des logements pourraient également être envisagés sur ce site.

Au départ des auditionnés, une demande d'audition concernant la situation des normes de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) dans le quartier est demandée. Au vote, l'audition de M. Levental est refusée par 9 voix (L, R, DC, UDC, AdG/SI) contre 3 (S, T) et 2 abstentions (Ve).

Séance du 20 avril 2004

Audition de M. Jean-Luc Richardet, vice-président du conseil d'administration des Transports publics genevois (TPG), et de M. Eric Grasset, directeur général adjoint des TPG

M. Richardet remarque que le site de la Jonction fait l'objet de nombreuses convoitises. Il signale pourtant que, pour l'heure, les TPG ne souhaitent pas quitter les lieux, puisque aucun autre site ne permet pour le moment d'accueillir les installations des TPG.

Il mentionne encore que si le site est merveilleux il est aussi idéal pour les TPG au vu de son emplacement. Il déclare alors que, néanmoins, les TPG ne sont pas opposés à un départ, mais qu'il est nécessaire de définir un nouveau site en bout de ligne, une démarche qui nécessitera des délais importants et un grand nombre d'études. Il pense que cela ne pourra se faire que sur le long terme et que, compte tenu de l'état des finances cantonales, il semble difficilement envisageable de débiter la démarche pour le moment.

Suite à cette audition, la commission vote l'audition de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) par 11 voix (DC, S, UDC, R, T, L) et 4 abstentions (AdG/SI, Ve) pour connaître le sort de l'usine Kugler.

Séance du 18 mai 2004

Audition de M^{me} Sabine Nemec-Piguet, cheffe du Service des monuments et des sites à la Direction du patrimoine et des sites

M^{me} Nemec-Piguet déclare que ce bâtiment n'est pas au bénéfice de mesures de protection et qu'il n'est pas classé. Elle remarque ensuite que le département avait développé un projet de reconversion à la fin des années 1990 qui n'a pas abouti. Elle considère qu'il ne s'agit pas d'un ensemble architectural exceptionnel, mais qu'il appartient à l'histoire de Genève et que le patrimoine industriel est devenu un souci depuis une trentaine d'années.

Discussion

Un commissaire socialiste relève que rien ne sera fait d'ici à trente ans. Il se demande alors si l'usine Kugler, qui est de moindre qualité, doit véritablement être maintenue, alors que de magnifiques hôtels particuliers datant du XVIII^e siècle ont été détruits pour permettre la construction de projets tel celui de Confédération Centre. Il pense que conserver de telles verrues empêche de mener à bien des projets d'envergure. Il propose d'introduire une recommandation allant dans ce sens.

Plusieurs commissaires expriment leur scepticisme face aux invites actuelles de la motion.

Au vote, la suppression de la première invite est acceptée à l'unanimité.

Un amendement concernant la seconde invite est proposé: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à collaborer avec les autorités cantonales à l'étude d'un projet d'aménagement urbain de qualité prenant notamment en compte la disparition éventuelle de tout ou partie du bâti industriel.»

Il est accepté à l'unanimité, tout comme la motion ainsi amendée.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à collaborer avec les autorités cantonales à l'étude d'un projet d'aménagement urbain de qualité prenant notamment en compte la disparition éventuelle de tout ou partie du bâti industriel.

Annexe: extrait de l'ouvrage A l'occasion des 30 ans du département à David-Dufour (1973-2003) La Jonction avant le DTP (Documents tirés du Centre de l'iconographie genevoise, du Fonds pour la photographie de la Ville de Genève, de la Direction du patrimoine du DAEL et de la paroisse de Sainte-Clotilde)

Motion: aménagement de la pointe de la Jonction

M. Mathias Buschbeck, rapporteur (Ve). Je ne dirai que quelques mots, afin de décrire les travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement sur cet objet. Une première mouture de cette motion nous demandait de travailler en partenariat avec les autorités cantonales, afin d'établir un cahier des charges et de proposer des options pour la présentation d'un projet urbain à la pointe de la Jonction. Etant donné que le Conseil administratif nous a proposé lesdites options lors de son audition en commission, cette invite est devenue obsolète, c'est pourquoi la motion a été amendée: elle ne comporte plus qu'une seule invite, qui figure à la page 7 du rapport.

Premier débat

M^{me} Monique Cahannes (S). J'interviens en tant que motionnaire, mais également pour donner la position du Parti socialiste. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez, la pointe de la Jonction est un secteur – un petit bout de terre – de notre ville très convoité et de multiples projets y fleurissent.

Les motionnaires – dont je suis – sont soucieux de souligner la nécessité d'une collaboration entre la Ville et l'Etat, d'une part afin d'éviter un développement anarchique de ce secteur et, d'autre part, pour y favoriser l'implantation d'équipements et d'espaces publics, ainsi que de logements, peut-être. Lors des auditions auxquelles a procédé la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous avons pu constater que cette collaboration Ville-Etat était déjà effective, et nous en sommes heureux. Mais nous sommes surtout impatients de recevoir davantage d'informations sur les options envisagées. M. Mugny, quant à lui, nous a déjà dit que la nouvelle Comédie ne serait pas située à cet endroit, mais plutôt vers le site de la gare des Eaux-Vives.

Nous renverrons cette motion au Conseil administratif, en nous réjouissant de connaître la suite.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à collaborer avec les autorités cantonales à l'étude d'un projet d'aménagement urbain de qualité pre-

nant notamment en compte la disparition éventuelle de tout ou partie du bâti industriel.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

12. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Mathias Buschbeck, René Grand, Pierre Rumo et Sébastien Bertrand, renvoyée en commission le 17 mai 2004, intitulée: «Revitalisons le Rhône Express Régional» (M-438 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Ruth Lanz Aoued.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 28 septembre, 26 octobre et 9 novembre 2004 sous la présidence de M. Patrice Reynaud. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuillemier, que la rapporteuse remercie chaleureusement pour son excellent travail.

Rappel de l'invite de la motion

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier, en partenariat avec les Chemins de fer fédéraux (CFF), l'Etat de Genève et la commune de Vernier, la création d'une première halte ferroviaire à Saint-Jean et d'une seconde à Châtelaine.

Séance du 28 septembre 2004

Audition des motionnaires MM. Buschbeck et Grand

M. Buschbeck invoque le fait que, globalement, Genève manque de transports publics rapides. Concernant le secteur Saint-Jean-Charmillles-Châtelaine-Aire, il explique la nécessité de développer les transports face à l'actuelle et future densification de ce périmètre. Actuellement, le premier arrêt du RER en direction de La Plaine se trouve en dehors des zones habitées.

¹ «Mémorial 161^e année»: Développée, 6734.

Le projet de liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), dans sa version de 1993, contenait un arrêt à Saint-Jean avec un bâtiment de cinq étages et un parking et ne prévoit, à l'heure actuelle, que cinq arrêts entre Cornavin et Annemasse, ce qui est très peu. Prévoir deux arrêts supplémentaires du RER serait, selon les motionnaires, une solution de complémentarité et permettrait à bien des habitants et frontaliers se rendant aux hôpitaux de raccourcir leur trajet en ayant la possibilité de changer à Saint-Jean où les deux lignes se croisent. De même, la durée du trajet aéroport-Annemasse serait, elle aussi, réduite de manière significative à huit minutes environ.

Ces deux arrêts répondraient en plus à une demande des habitants des quartiers concernés.

M. Grand, en complément, précise que le projet CEVA prévoyait une halte à Saint-Jean, mais que M. Cramer avait préféré en différer la construction dans l'attente d'un accroissement de la ville. Or, observe M. Grand, le quartier de villas de l'avenue d'Aïre se densifiera dans quelques années déjà, de même que le secteur de l'ancien terrain de football des Charmilles. Il estime qu'il est nécessaire de prévoir des arrêts du RER proche des habitations, afin d'intéresser les habitants aux transports publics. Il ajoute qu'un cycle d'orientation est en construction en ce moment vers Pont-Rouge.

Questions et réponses

A quel endroit était prévue la halte originellement promise?

A la sortie du tunnel, près du parc de Saint-Jean, juste avant la traversée du pont de la Jonction, répond M. Buschbeck.

Ce projet de gares supplémentaires serait-il complémentaire avec ce qui existe ou avec ce qui est projeté?

A la connaissance de M. Buschbeck, aucun projet n'existe pour l'axe Genève-Bellegarde.

A la question d'un ralentissement des lignes du à des arrêts supplémentaires, M. Buschbeck répond que tous les trains ne s'arrêteraient pas forcément partout.

Qui financerait ces gares?

M. Buschbeck estime le coût de ces arrêts négligeable par rapport à celui de l'ensemble du projet CEVA, et il ajoute que, à Zurich par exemple, les CFF avaient participé au coût de certains projets qui les concernaient.

De même, l'arrêt de Sécheron a été commandé par la Ville de Genève et financé par les CFF.

Un commissaire déclare qu'une cadence de trains de trente minutes n'est pas suffisamment attractive pour intéresser les pendulaires et que ce problème ne serait pas résolu en ajoutant deux gares supplémentaires.

M. Buschbeck répond que, en effet, des trains toutes les trente minutes ne seraient pas suffisants, mais que, néanmoins, les mesures prises entre Genève et Coppet semblent efficaces.

A une question de savoir pourquoi lier les gares RER et CEVA, M. Buschbeck répond que la perspective est de développer un véritable réseau. M. Grand ajoute qu'il est évident que d'augmenter la fréquence du RER valoriserait le CEVA.

Discussion

La commission décide d'auditionner un représentant des CFF, M. Cramer, un représentant de la commune de Vernier et un représentant du quartier de Saint-Jean.

Séance du 26 octobre 2004

Audition de M. André Sahli, responsable des transports et de la circulation de la commune de Vernier, et de MM. Roland Vetrani et Jean-Claude Shinan, représentants du Forum de Saint-Jean

M. Sahli informe la commission que la commune de Vernier a déposé un postulat demandant de mettre en place un groupe d'étude avec la Ville de Genève, l'Etat, l'Office des transports et de la circulation (OTC) et les CFF pour créer un arrêt à Châtelaine. Une réponse négative lui est parvenue, datant du 6 octobre 2004, mais il serait intéressé de connaître le point de vue des CFF, notamment concernant la faisabilité au niveau de la différence de régulation technique française du trafic qui soulève des questions.

M. Vetrani rappelle que le plan localisé de quartier (PLQ) prévu sur la ligne du CEVA a été supprimé, car il représentait une gêne pour le projet. La réalisation d'une halte sur cette ligne lui paraît cependant évidente, d'autant plus qu'elle ne souffre d'aucun problème technique ou financier. En mentionnant la valorisation des terrains engendrée par le CEVA, M. Vetrani remarque que le projet de construction comprenait un immeuble et un parking lié à cette halte. Il termine en rappelant qu'une pétition a été déposée devant le Grand Conseil en juillet dernier et qu'elle n'a pas encore été traitée par la commission du Grand Conseil.

M. Shinan regrette, lui aussi, que la halte de Saint-Jean ait été supprimée. Il pense qu'elle serait d'autant plus intéressante que les TPG prévoient de regrouper les lignes de bus N^{os} 7 et 27. Il évoque encore que sur le tronçon entre Coppet et Genève il y aura onze haltes.

Questions et réponses

Une halte à Châtelaine a-t-elle été évoquée?

M. Sahli répond que Vernier a proposé de créer un groupe d'étude afin de donner un avis de principe et un estimatif, mais qu'au niveau de l'emplacement il n'y a aucune solution jusqu'à présent.

Un bâtiment et un parking sont évoqués, seraient-ils compris dans les 3 millions?

Oui, répond M. Shinan.

A un commissaire qui doute qu'il y aura véritablement une population suffisante pour créer un arrêt à Saint-Jean, M. Vetrani répond qu'une bonne partie de la population sera concernée par le CEVA lorsque ce dernier reliera La Praille à l'Hôpital, et que les personnes partant en voyage pourront utiliser cette gare sans se rendre à Cornavin.

Comment les gens se rendraient-ils à cette gare?

M. Shinan répond qu'ils prendraient le bus.

Un commissaire motionnaire observe que l'attraction d'une station s'étend sur 500 m et que, dans le cas présent, 22 000 personnes pourraient être concernées, alors qu'une gare, à son avis, exerce une attractivité encore plus importante.

Un commissaire demande si une étude de marché a été faite.

M. Vetrani l'ignore, mais il pense qu'une offre des CFF n'a pas encore été lancée. Il réaffirme qu'il serait souhaitable d'inviter le Conseil administratif à soutenir ce projet de création d'une gare.

Séance du 9 novembre 2004

Audition de M. Charles Zufferey, délégué de projets ferroviaires genevois auprès des CFF

M. Zufferey résume la motion en remarquant qu'elle demande une halte au niveau du viaduc de l'Ecu et une autre à Saint-Jean et se demande s'il n'y a pas confusion entre la ligne du Rhône Express et la ligne CEVA.

Un commissaire motionnaire précise que, justement, le débat se porte actuellement sur une halte à Saint-Jean sur la ligne CEVA.

M. Zufferey explique que les gares sont à 80% financées par le Canton qui, de ce fait, est leader dans le projet CEVA et qu'elles dépendent du concept de déplacement de l'OTC. Dans le cadre de ce concept, un arrêt dans le quartier des Char-

milles fait partie du plan directeur cantonal, alors qu'une halte à Saint-Jean avec un bâtiment de cinq étages et un parking avait été prévue dans un PLQ, puis supprimée en raison d'un potentiel moins important comparé à d'autres arrêts transbordant avec des lignes de tram tels que Lancy-Pont-Rouge, Carouge-Bachet-de-Pesay ou Eaux-Vives. Dans cette logique, la gare d'Ambilly risque elle aussi d'être supprimée. Actuellement, le coût du projet est de 750 millions de francs mais, dans un deuxième temps, une gare à Saint-Jean est envisageable.

Concernant la zone Charmilles-Châtelaine, elle sera sujette à de forts développements. Les CFF ont demandé au Canton de transformer une des voies vers l'aéroport, afin qu'elle puisse être compatible avec l'électrification des TGV. C'est dans cette optique qu'un arrêt à Châtelaine a été envisagé et soumis à l'OTC qui doit encore se prononcer à ce sujet. Par conséquent, les TPG ne devraient pas vouloir aller dans le sens de créer un pôle d'échanges fort à Saint-Jean alors que Châtelaine le sera naturellement. M. Zufferey ajoute que 4000 échanges journaliers sont nécessaires pour créer une gare, ce qui correspond à une population de 20 000 à 30 000 habitants.

En résumé, M. Zufferey remarque que, compte tenu des finances de la Confédération, il s'agit de ne pas trop demander, mais de se concentrer sur l'essentiel, en envisageant de remplacer l'arrêt d'Ambilly par celui de Châtelaine. Celui de Saint-Jean pourrait se réaliser dans un deuxième temps.

Questions et réponses

Un commissaire aimerait avoir des précisions sur les voies.

M. Zufferey précise que, dans le cadre du raccordement du pays au réseau à grande vitesse, il a été proposé à la France 130 millions afin de réhabiliter la ligne du Haut-Bugey. Il explique qu'une solution pour l'adaptation nécessaire des voies serait d'utiliser l'une des voies menant à l'aéroport. Dans ce cas, il serait intéressant de créer une halte à Châtelaine avec des quais et une passerelle.

Trois arrêts entre Cornavin et Annemasse, n'est-ce pas trop peu si l'on considère qu'entre Coppet et Genève on en compte onze?

M. Zufferey répond que la vitesse commerciale d'un RER est de 50 km/h au minimum et que son but est de desservir la ceinture et non le centre. Or Saint-Jean se trouve au centre-ville, proche de Cornavin. Pour CEVA, il est prévu un train de Cornavin à Annemasse chaque heure et un RER toutes les demi-heures. Du côté français, c'est avec cette cadence que l'on souhaite commencer, mais il est envisageable de l'augmenter entre 2012 et 2020.

Quelles incidences sur le CEVA auront les réaménagements budgétaires de la Confédération?

Dans le cadre du vote de 1998 sur les axes de la circulation, M. Zufferey rappelle que 1,3 milliard de francs ont été réservés aux projets de Suisse occidentale et orientale, mais CEVA sera financé sur le budget ordinaire de la convention entre les CFF et la Confédération. Cette dernière devra assumer une part plus importante que prévu, car les CFF n'arriveront pas à assumer leur part. Ce sera aux Chambres fédérales de trancher, mais la réalisation de la ligne du Haut-Bugey n'aura pas d'incidence sur CEVA. M. Zufferey estime improbable de créer deux gares si proches l'une de l'autre, cela d'autant plus si on compte les problèmes d'électrification.

Audition de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat, et de M. Fabrice Etienne, représentant de l'OTC

M. Cramer observe d'abord qu'il s'agirait de transformer cette motion en résolution demandant au Conseil administratif d'intervenir auprès du Conseil d'Etat.

M. Cramer informe que ce sont les CFF qui sont les maîtres d'ouvrage de CEVA et qui l'exploiteront en lien étroit avec le Canton quant à lui leader de ce projet qui est actuellement ficelé et dont on a espoir d'en ouvrir le chantier l'année prochaine. D'éventuelles modifications pourraient mettre en péril son financement, provoquant des doutes auprès de la Confédération sur la conviction exprimée par le Canton sur ses priorités. Selon les études menées, Saint-Jean est loin du compte par rapport à la capacité de la population, mais ce quartier pourrait se développer. Il considère que les objectifs de la motion seront envisageables dans un second temps mais que, pour l'instant, priorité est donnée à la réalisation de CEVA tel que prévu. Puis, dans un deuxième temps, ce sera plutôt une gare à Châtelaine qui sera réalisée.

M. Etienne confirme que c'est dans le cadre de la création d'une liaison sur la ligne du Haut-Bugey qu'une halte à Châtelaine sera intéressante car, dans ce cas, il y aura augmentation de la capacité. D'ailleurs, des études plus précises sont demandées à cet effet aux CFF. Il rappelle que le nœud de Cornavin restera l'interface principale et qu'il n'est pas judicieux d'envisager un deuxième pôle à peu de distance.

Questions et réponses

La halte d'Ambilly pourrait-elle être remplacée par une autre gare?

M. Cramer observe que cette question ne se pose pas vraiment, car cette gare n'est pas comprise dans le protocole d'accord, puisqu'il s'agit d'une gare française.

Quelle est l'évolution du projet CEVA?

M. Cramer répond que l'essentiel est de démarrer rapidement les travaux, assez délicats, de la première étape, ce qui donnera plus de poids au projet auprès des Chambres fédérales. Il s'agit de la destruction de la salle de gymnastique de l'école secondaire voisine, destruction nécessaire à l'élargissement du pont ferroviaire au-dessus de la rue de la Servette. Pour cette étape, qui a été mise à l'enquête publique, il n'y a que deux oppositions: la première venant du propriétaire du cinéma, qui craint pour l'exploitation de son entreprise. A ce sujet, M. Cramer se veut rassurant, il pense que toutes les dispositions techniques ont été prises afin d'empêcher des problèmes de vibrations. La deuxième opposition vient des services de la Ville de Genève, qui a pourtant participé à l'élaboration de ce projet qui est largement en sa faveur, opposition dont il se demande d'ailleurs si le Conseil administratif est au courant. Selon M. Cramer, il se pourrait qu'il s'agisse d'un problème administratif d'expertises contradictoires. Il espère que la Ville de Genève sera disposée à collaborer, afin qu'une solution soit trouvée. Il n'y a pas lieu de s'alarmer pour l'instant.

La collaboration entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat n'est donc pas au beau fixe?

De manière générale, répond M. Cramer, la collaboration est harmonieuse. Quant au problème d'opposition dans le cas de la première étape du CEVA, M. Cramer ajoute qu'il ne s'est pas directement adressé au magistrat pour éviter de le mettre dans une situation délicate, mais il ne serait pas étonné que ce dernier ne soit pas au courant. M. Cramer pense qu'il faut laisser les problèmes se régler au niveau des services, cela représente la solution la plus simple. Il pense avoir recours à un arbitrage seulement in extremis.

Discussion

L'ensemble des commissaires est d'accord qu'il s'agit avant tout de ne pas compromettre l'avancement du projet. Dans ce contexte, les deux gares ne pourraient être envisagées qu'à long terme

Le Parti radical pense que les deux gares en question ne sont pas prioritaires et qu'elles risquent de compromettre le projet CEVA. Il s'agit de se rappeler qu'il ne s'agit pas d'un tram ni d'un métro, mais d'un train régional destiné avant tout à desservir et relier les régions et non des quartiers urbains aussi proches de Cornavin que Saint-Jean. L'essentiel est de garantir une certaine cadence des trains. Il rend également attentif au coût que pourrait engendrer la réalisation de ces haltes.

Le Parti démocrate-chrétien apprécie cette motion pour son côté visionnaire, raison pour laquelle il la soutiendra.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pense que, suivant le concept de transports tel qu'il est envisagé à long terme, ce sera surtout une gare à Châtelaine qui sera véritablement intéressante, car il s'agira alors d'un endroit de transbordement des lignes du Rhône Express, de la liaison à la ligne du Haut-Bugey et de la liaison du réseau TGV avec l'aéroport. Quant à une halte à Saint-Jean, elle ne semble pas pertinente à ce parti. Elle concernerait en fait le CEVA et non le Rhône Express mentionné dans le titre de la motion. Or le CEVA, comme cela a été dit, n'est pas un métro et Saint-Jean est trop proche de Cornavin.

Le Parti du travail pense que la priorité doit être donnée au CEVA, mais que le principe des deux gares demandées par la motion mérite d'être soutenu.

Les Verts se disent convaincus, après les auditions effectuées, du bien-fondé de cette motion et aimeraient aller de l'avant. Ils voient le sens de ces gares en l'ouverture vers la rive gauche. Ils proposent alors l'invite comme suit: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'inviter le Conseil d'Etat à planifier la réalisation d'une première halte ferroviaire à Saint-Jean (selon le PLQ N° 28330/A-245) et d'une seconde à Châtelaine (selon le plan directeur cantonal).»

Les socialistes déclarent que, pour eux aussi, l'essentiel est de réfléchir sur la création d'une seule gare.

Les libéraux trouvent l'invite proposée par les Verts trop contraignante et proposent de la modifier comme suit: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'inviter le Conseil d'Etat à prendre en compte, dans ses études sur les transports ferroviaires à Genève, la possibilité et l'opportunité à moyen/long terme (après réalisation du CEVA) de réaliser une halte à Saint-Jean et/ou à Châtelaine.»

Votes

La commission a voté en quatre temps.

1. La transformation de la motion en résolution.

Cette proposition est acceptée par 13 oui (3 S, 1 DC, 2 Ve, 1 T, 1 R, 2 UDC, 3 L) et 2 abstentions (AdG/SI).

2. La première mouture de cette résolution, soit: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'inviter le Conseil d'Etat à prendre en compte, dans ses études sur les transports ferroviaires à Genève, la possibilité et l'opportunité (après réalisation du CEVA) de réaliser une halte à Saint-Jean et/ou Châtelaine.»

Cette version est acceptée par 7 oui (1 DC, 1 R, 2 UDC, 3 L) contre 3 non (1 T, 2 Ve) et 5 abstentions (2 AdG/SI, 3 S).

3. La proposition «halte à Saint-Jean ou Châtelaine» est acceptée par 9 oui (1 R, 2 UDC, 3 L, 3 S) contre 3 non (1 T, 2 Ve) et 3 abstentions (2 AdG/SI, 1 DC).
4. Vote de la résolution.

La résolution est acceptée par 9 oui (2 UDC, 3 L, 3 S, 1 DC) contre 1 non (R) et 5 abstentions (2 AdG/SI, 2 Ve, 1 T).

Observation de la rapporteuse

La commission a effectué quatre votes, dont les votes N^{os} 2 et 3 représentent deux versions qui ne diffèrent que par un seul mot, mais qui n'en sont pas moins différentes dans leur intention. Dans le vote final N^o 4, la commission a donc passé au vote de la motion transformée en résolution sur la base du vote N^o 3, qui a obtenu plus de oui que le vote N^o 2.

PROJET DE RÉOLUTION R-82

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'inviter le Conseil d'Etat à prendre en compte, dans ses études sur les transports ferroviaires à Genève, la possibilité et l'opportunité (après réalisation du CEVA) de réaliser une halte à Saint-Jean ou Châtelaine.

Premier débat

M. Olivier Norer (Ve). Je suis désolé de ralentir la vitesse des débats de ce soir. Je vais donc essayer de faire peu de haltes, mais de les faire bien.

Les Verts souhaitent déposer deux amendements à la motion M-438, transformée en résolution R-82 au cours des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Je voudrais rappeler le contexte dans lequel a eu lieu le vote de la commission et présenter les raisons qui motivent nos deux amendements. En novembre 2004, à la suite de plusieurs auditions – et notamment de celle du conseiller d'Etat Robert Cramer – la majorité des membres de la commission ont eu l'impression que l'application pure et dure de la motion M-438 poserait des problèmes, à l'heure des débats sur le financement du réseau Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). C'est en tout cas ce que nous a dit M. Cramer, qui ne souhaitait pas que cet objet fasse obstacle au CEVA. Avec sagesse, la majorité de la commission a donc suivi sa logique et souhaité que la motion M-438 ne porte pas ombrage au financement du CEVA.

Par la suite, deux événements ont modifié notre perception de cette affaire. Premièrement, il s'agit du vote du 18 mars 2005 des Chambres fédérales, au cours de la session de printemps, en faveur du raccordement de la Suisse occidentale et de la Suisse orientale au réseau des trains à grande vitesse européens. Après avoir fait plusieurs fois la navette entre le Conseil fédéral et les Chambres, une solution estimée à 1,09 milliard de francs, proche de celle votée par le peuple, a été proposée. Ce point est à mettre en avant par rapport à la teneur des débats de la commission de l'aménagement et de l'environnement, car le vote du parlement fédéral permet, en quelque sorte, d'assurer le financement et la faisabilité de la halte de Châtelaine, alors que, auparavant, la saturation de la ligne à voie unique entre Cointrin et Cornavin ne permettait pas la réalisation sereine de cette halte. L'avenir de cette dernière – un des deux arrêts concernés par cette motion devenue la résolution R-82 – semble donc maintenant assuré. Bien entendu, elle n'est pas encore réalisée et beaucoup de travail sera encore nécessaire avant qu'elle le soit. En tout cas, le projet n'est pas bloqué.

Dans son message du 13 avril 2005, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a repris les éléments non contestés du contreprojet à l'initiative «Avanti» – en l'occurrence, le trafic d'agglomération. Cet aspect-là est d'une grande importance pour Genève, puisqu'il propose, grâce à un fonds d'urgence, l'octroi de 450 millions de francs au financement manquant du CEVA. Cette mesure – bien qu'elle n'ait pas encore été votée, certes – arrive à point nommé.

En effet, auparavant, quelques nuages avaient plané sur la réalisation du CEVA, et nous n'étions pas sûrs de pouvoir trouver une piste de financement. Cette piste existe, maintenant, et elle semble peu contestée. Le projet fédéral a d'ailleurs permis d'octroyer à toute une série de régions et d'agglomérations les moyens de réaliser leurs projets. Genève, pour sa part, se voit assurer 450 millions de francs pour le CEVA et 90 millions de francs pour le tram Onex-Bernex, ce qui n'est pas négligeable.

En fonction de ces données, le vote de ce soir en séance plénière aura lieu dans un contexte sensiblement différent. Jusqu'à maintenant, en effet, nous ne pouvions envisager qu'une seule gare RER. Je rappelle que la commission avait voté le «ou» plutôt que le «et»: Saint-Jean ou Châtelaine. C'est un petit mot, mais il fait toute la différence!

Souvenons-nous également que la réalisation de cette halte avait été votée, en son temps – c'était en 1993 – à l'unanimité par le Conseil municipal, dans le cadre du plan localisé de quartier (PLQ). Je crois qu'il serait déraisonnable de vouloir enterrer les projets de réalisation de transports publics urbains et d'agglomération en ne nous basant que sur le seul vote de la commission de l'aménagement et de l'environnement de novembre 2004. En effet, le message du

DETEC et le vote des Chambres fédérales, au printemps 2005, nous permettent aujourd'hui de dire que ce n'est pas une seule des deux haltes qu'il faut réaliser, mais les deux.

Au vu des garanties qui entourent à présent le contexte financier dans lequel évolue la résolution R-82, nous avons déposé les deux amendements à cette résolution. Le premier est le suivant:

Projet d'amendement

Remplacer: «...(après réalisation du CEVA)...» par: «...(une fois assuré le financement complet du CEVA)...».

Ainsi, nous pourrions engager cette démarche avant 2012, date à laquelle le CEVA sera totalement réalisé. Notre deuxième amendement, dans la suite logique de ce que je viens de dire, est le suivant:

Projet d'amendement

Remplacer: «...une halte à Saint-Jean *ou* Châtelaine» par: «...une halte à Saint-Jean *et* Châtelaine».

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Le Parti libéral est sensible aux problèmes et enjeux concernant le transport dans notre canton, notamment en ville de Genève, ainsi qu'aux initiatives en faveur du transfert modal – dès lors qu'elles sont élaborées après concertation, bien sûr, au service de tous les citoyens.

En ce qui concerne la motion M-438, il est évident que ses auteurs voulaient profiter de la dynamique du CEVA et de toutes les initiatives liées au développement des transports publics; c'est la raison pour laquelle ils avaient déposé cet objet, en vue de faire un pas supplémentaire vers la création des deux haltes de Saint-Jean et de Châtelaine.

Cependant, nous devons songer à la future densification des périmètres en question, ainsi qu'à la complémentarité que représenteraient ces haltes. A notre avis, ce débat est, à l'heure actuelle, prématuré. Néanmoins, il est vrai que la situation a quelque peu changé, depuis les débats de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Quand M. Robert Cramer a été auditionné, il s'agissait d'assurer le financement du CEVA et, surtout, de ne pas le mettre en péril. Le conseiller d'Etat nous l'a clairement expliqué. Des propositions concernant des gares supplémentaires auraient risqué de fragiliser son travail. Mais, comme l'a souligné mon collègue M. Norer, un pas important a été franchi au mois de mars

2005 puisque, effectivement, les Chambres fédérales ont accepté d'entrer en matière sur le financement du CEVA. Il n'en demeure pas moins que, selon nous, cette résolution R-82 est prématurée et qu'il faut continuer, pour l'instant, à ne pas fragiliser le CEVA.

En outre, nous n'étions, quant à nous, pas tout à fait convaincus par l'idée d'un arrêt à Saint-Jean, car nous pensions qu'il serait situé trop près de la gare de Cornavin. Nous savons très bien que, si nous voulons vraiment créer une dynamique autour de ce projet, il est important que le CEVA soit rapide et efficace. Or, si nous rajoutons une halte à Saint-Jean, nous risquons de diminuer la fréquence de passage des trains. Je le répète, nous ne sommes pas totalement opposés à cette éventualité, mais elle ne nous convainc pas. D'ailleurs, je crois que ce projet n'avait initialement pas été retenu justement parce qu'il pouvait gêner la réalisation du CEVA. En tout cas, c'est ce que j'ai compris des propos de M. le conseiller d'Etat Robert Cramer.

Quant à l'arrêt de Châtelaine, dans le cadre du Rhône Express Régional, nous pourrions nous y intéresser mais, à notre avis, il faudrait d'abord procéder à une étude de faisabilité, afin de nous assurer que cette halte répondra effectivement à une nécessité et que le bassin de population des alentours est suffisamment important pour en justifier la réalisation. A notre sens, les coûts de construction et d'électrification sont trop importants, pour l'instant; ils ne font donc pas partie de nos priorités.

Naturellement, pour ce qui est des amendements, nous sommes tout à fait d'accord d'accepter celui qui demande de remplacer le terme «ou» par «et». C'est dans ce sens que nous voterons ce soir, et que nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à faire de même.

M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI). A la commission de l'aménagement et de l'environnement, notre groupe s'est joint à la préoccupation de tous les autres, qui consistait à assurer en priorité le financement du CEVA. Notre point de vue a également été guidé par d'autres considérations, dont la pertinence d'une telle halte à Saint-Jean. Sur ce point, nous restons sceptiques, même si nous voterons l'amendement proposé par les Verts. En effet, il me semble que nous nous acheminons vers une gare de transbordement à Châtelaine, ce qui reviendrait à exclure un autre pôle d'échanges important à Saint-Jean.

Prenons l'exemple de la gare de Sécheron. Pour l'instant, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle ne draine pas grand monde. Il est vrai que cela pourrait changer – espérons-le! – une fois cette gare correctement reliée au réseau des Transports publics genevois et au parc relais P+R prévu à proximité. La halte de Saint-Jean, si elle devait se situer à l'emplacement prévu par le PLQ de 1993, ne

serait desservie que par le CEVA; nous pouvons donc craindre, dans ce cas-là aussi, qu'elle n'attire pas énormément de monde. Cependant, nous pensons que ce projet mérite réflexion. Lors de son audition, M. Cramer nous a dit que l'Etat lui-même n'avait pas complètement abandonné l'idée d'une halte à Saint-Jean, et qu'une résolution allant dans ce sens l'encouragerait à poursuivre ses réflexions à ce sujet. C'est dans cet esprit que l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera tout à l'heure l'amendement y relatif proposé par les Verts.

M. Patrice Reynaud (L). Je vais intervenir de manière très brève, dès lors que mon collègue libéral a déjà pris la parole à ce sujet. Je voudrais juste apporter très rapidement quelques précisions, afin que la situation soit bien claire dans l'esprit de toutes et de tous.

Initialement, en ce qui concerne la motion M-438, le groupe des Verts s'est dit convaincu qu'il convenait d'inviter le Conseil d'Etat et le Conseil administratif à faire en sorte que le projet de halte ferroviaire concerne tant Châtelaine que Saint-Jean. A la suite des discussions que nous avons menées au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement, le Parti libéral a estimé que, pour ne pas risquer de nuire au projet CEVA, il n'était pas question, dans l'immédiat, de réaliser ces deux gares. Par conséquent, nous avons proposé de privilégier l'une ou l'autre. C'est ce que demande le projet de résolution R-82 soumis ce soir au vote du plénum. J'en cite la teneur: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'inviter le Conseil d'Etat à prendre en compte, dans ses études sur les transports ferroviaires à Genève, la possibilité et l'opportunité (après réalisation du CEVA) – j'insiste là-dessus – de réaliser une halte à Saint-Jean ou Châtelaine.»

Les amendements des Verts déposés tout à l'heure ne portent pas uniquement, contrairement à ce qui a pu être souligné, sur le remplacement du «ou» par «et», mais également sur un autre élément beaucoup plus important, à savoir la garantie du financement complet du CEVA. Je rappelle que, dans la première mouture de la résolution R-82, la parenthèse comportait le texte «après réalisation du CEVA». Il est vrai que, depuis le mois de mars, à la suite des décisions tant du DETEC que des Chambres fédérales, nous pouvons légitimement penser que le CEVA va enfin être non seulement réalisé, mais également financé. Je souligne, pour que cela soit bien clair dans votre tête, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, qu'il ne s'agit pas ici du projet CEVA en tant que tel, mais de ce que l'on appelle la ligne RER, qui n'a strictement rien à voir.

Cependant, dans l'hypothèse avérée – ou presque – du financement de la ligne CEVA, il est raisonnable de penser que le Conseil municipal enjoigne au Conseil administratif d'intercéder auprès du Conseil d'Etat en vue de la réalisa-

tion d'une halte ferroviaire tant à Châtelaine qu'à Saint-Jean. C'est la raison pour laquelle le Parti libéral invite ce plénum à voter l'amendement y relatif proposé par les Verts.

M. Michel Ducret (R). Je ne vais pas revenir sur les considérations financières au sujet de cette résolution. Il est évident que toute réalisation de station ferroviaire rendra plus onéreux un projet qui dépasse déjà le milliard de francs, à la charge de l'ensemble de la collectivité. Que les nouvelles stations soient payées par la Confédération, les Chemins de fer fédéraux (CFF), le Canton de Genève ou la Ville, de toute façon, c'est le porte-monnaie du contribuable qui financera leur réalisation. Il y a donc lieu de ne générer des dépenses que lorsqu'elles sont utiles, vous le comprendrez aisément, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

En ce qui concerne les stations sur la ligne RER, j'aimerais rappeler un aspect fondamental. Un RER est un réseau express régional et, en parlant de «région», il faut voir large: la Haute-Savoie, l'Ain, Bellegarde, Coppet, Nyon et même Lausanne. Or, quand nous prévoyons un espace de moins de 1 km entre certaines haltes, c'est que nous sommes en train de prendre le chemin de fer régional pour un tram! Il faut savoir que l'insertion d'une station supplémentaire entre la gare des Eaux-Vives et Cornavin allongera le trajet de trois à quatre minutes supplémentaires, alors que, sans la station de Saint-Jean, on prévoit qu'il durera déjà deux minutes de plus qu'avec le tram actuel, malgré le détour de ce dernier par le pont de la Coulouvrenière et ses nombreux arrêts dans les Rues-Basses. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous laisse mesurer les conséquences d'une demande telle que la formulent les Verts dans leur amendement, qui n'est fondée que sur des motivations politiques, et non pas sur la simple nécessité.

Cette proposition de créer une halte supplémentaire à Saint-Jean risque de fusiller le CEVA, comme le craint le conseiller d'Etat chargé du dossier. Et cela, d'une part, en raison de l'augmentation des coûts qu'elle engendrera et, d'autre part, de la perte d'attractivité qu'elle causera au CEVA – et c'est encore plus grave! En effet, plus on ralentit un réseau de ce type, qui fait un grand détour par rapport au centre de la ville, où se rendent la plupart des gens, moins on le rend attractif aux yeux des futurs usagers que l'on souhaite persuader de transiter par ce moyen. Il faut donc être extrêmement prudent lorsque l'on propose un projet de gare supplémentaire.

En tout état de cause, le PLQ de 1993 reste valable, tant qu'un autre n'est pas en vigueur – et s'il y en a un autre, il devra, au préalable, nous être soumis. La gare de Saint-Jean est, sur ce plan, assurée, et sa réalisation éventuelle ne pose pas

de problème. La station prévue à la hauteur des Charmilles, à proximité du secteur de l'ancien stade, sera toujours réalisable, puisque l'espace y est entièrement maîtrisé, soit par les pouvoirs publics, soit par les CFF. Sa construction ne pose donc pas de problème particulier.

Il s'avère que l'existence de ces stations ne peut se justifier que selon deux critères essentiels. Le premier est une demande suffisamment importante, c'est-à-dire un développement urbain massif autour de la halte concernée. Je rappelle le principe urbanistique de base, qui consiste à dire que, plus un transport collectif est de type massif, plus les stations doivent pouvoir générer un développement urbain important et dense aux alentours.

Le deuxième critère, pour l'instant, n'est rempli ni dans le cas de Saint-Jean, ni dans celui de Châtelaine: il s'agit de la nécessité d'une connexion bien organisée avec le réseau urbain de surface qui, lui, se charge normalement de desservir les lieux situés à faible distance de l'hypercentre – je pense notamment à Saint-Jean.

S'il est avéré qu'un projet de nature politique comme celui que nous soumettent les Verts par le biais de leur amendement ne correspond pas à de véritables besoins, il n'aboutira jamais à une opération réussie. Nous devons donc être extrêmement prudents. Le groupe radical, nonobstant ces considérations, ne veut pas empêcher la réalisation d'études concernant l'éventualité de ces deux nouvelles haltes, mais il ne se fait aucune illusion quant au résultat négatif des mesures à prendre objectivement. Par conséquent, nous nous abstiendrons au moment du vote.

J'aimerais encore souligner un point. Tout à l'heure, l'un de mes préopinants a dit que le CEVA serait réalisé en 2012. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cessons de rêver! Nous avons atteint la moitié de l'année 2005, et le premier coup de pioche n'a pas encore été donné. Or la plus grande partie du réseau CEVA doit être réalisée en sous-sol, dans des tunnels qu'il faudra construire. La plus simple logique vous persuadera qu'il est absolument impossible d'envisager l'ouverture – ne serait-ce que partielle – du réseau en direction de la gare des Eaux-Vives avant l'an 2015, dans le meilleur des cas – et encore, je suis extrêmement optimiste! Il faut rester réalistes, et arrêter de fonctionner selon la méthode Coué.

Des horizons comme les années 2010 ou 2012 pour la mise en service du CEVA ne sont plus concevables. Il ne s'agit plus de savoir si nous voulons ou non respecter de tels délais. Nous pouvons consacrer toutes les forces que nous voulons à creuser, nous n'y parviendrons pas plus vite que pour le Gothard – ce sera exactement la même situation. Il faut laisser le temps aux ouvriers de travailler! Même lorsque le trou est percé, un ou deux ans sont encore nécessaires pour équiper les tunnels – et il reste encore à réaliser les stations! A ce sujet, j'aimerais

ajouter que le Conseil administratif se montre toujours quelque peu léger et que nous n'avons pas encore obtenu de réponse satisfaisante.

Je rappelle que, pour l'instant, la station Champel-Hôpital ne dessert que le plateau de Champel, et qu'il n'y a toujours aucune liaison directe entre l'hôpital et la station RER. Or, si le RER-CEVA a un objectif intéressant, c'est bien celui de desservir l'hôpital – mais à la condition de le faire vraiment! Voilà un vrai problème qui se pose! A mon avis, nous sommes en train de perdre beaucoup de temps et d'énergie pour un projet de nouvelles haltes ferroviaires qui n'en valent pas la peine, alors que nous négligeons les principaux problèmes posés par les aménagements liés à la gare des Eaux-Vives et à la station Hôpital. A propos de ce dernier aspect, nous sommes même complètement à la traîne!

Il faut restructurer l'ensemble du périmètre de la gare des Eaux-Vives et revoir l'emplacement des stations de tram en liaison directe avec le CEVA, si nous voulons que celui-ci serve à quelque chose. Or, actuellement, nous en sommes plus que loin! Un concours a primé un projet de gare de cambrousse, avec de belles verrières, mais qui n'a aucune connexion réelle avec le réseau urbain de surface, aucun aménagement de surface satisfaisant. C'est carrément se moquer du monde! Il en va de même, pour l'instant, de la station Hôpital: elle ne sert strictement à rien d'autre qu'à desservir un quartier qui n'en demande pas tant.

M^{me} Monique Cahannes (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous le savez, le Parti socialiste, en vue d'encourager le transfert modal, est favorable au développement des transports publics – y compris ferroviaires. Le CEVA est pour nous une priorité prioritaire parmi toutes, si j'ose m'exprimer ainsi...

Or, malgré les propos très optimistes de M. Norer, je crois que nous ne pouvons pas encore dire, à l'heure qu'il est, que le financement du CEVA est tout à fait garanti. Certes, les signes venant de Berne sont encourageants mais, tant que le parlement n'aura pas entamé ses débats – ce qu'il fera cet automne – nous n'aurons pas la certitude du financement intégral du CEVA. Dans le cadre des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous avons entendu M. Zufferey, délégué aux projets ferroviaires genevois auprès des CFF. Il nous a déclaré que, compte tenu des finances de la Confédération, il faut se concentrer sur l'essentiel et envisager de remplacer l'arrêt d'Ambilly par celui de Châtelaine; celui de Saint-Jean pourrait être réalisé dans un deuxième temps. M. Cramer, également auditionné par notre commission, considère que les objectifs de la motion M-438 seront envisageables dans un second temps, mais que, pour l'instant, la priorité doit être donnée à la réalisation du CEVA telle qu'elle a été prévue.

Nous estimons également que le CEVA doit être prioritaire, mais nous sommes soucieux de laisser l'avenir ouvert. C'est la raison pour laquelle nous voterons l'amendement des Verts concernant les deux haltes éventuelles de Saint-Jean et de Châtelaine, et nous vous proposons de faire de même, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien trouve l'aspect visionnaire de ce projet séduisant. A ce titre, nous le soutiendrons, même si certains conseillers municipaux particulièrement bien informés nous ont mis en garde quant aux difficultés que présente sa réalisation.

Mesdames et Messieurs, je vous rappelle notre célèbre adage: «Convaincre plutôt que contraindre.» Dans le cas précis, il nous semble que, plus nous développerons l'offre en matière de transports collectifs, meilleure sera la solution que nous apporterons au problème du transport des personnes et de la circulation en ville. Ce projet nous plaît donc beaucoup. Nous soutiendrons les deux amendements des Verts, même si nous aurions préféré revenir à la variante formulée comme suit: «...une halte à Saint-Jean *et/ou* Châtelaine.» Mais je ne vais pas proposer de contre-amendement dans ce sens, à cette heure avancée de la nuit...

Le président. Merci de votre mansuétude, Madame Rys.

Deuxième débat

Mis aux voix, le premier amendement de M. Norer est accepté sans opposition (6 abstentions).

Mis aux voix, le second amendement de M. Norer est accepté par 39 oui contre 16 non (10 abstentions).

Mise aux voix, la résolution amendée est acceptée par 56 oui contre 5 non (4 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'inviter le Conseil d'Etat à prendre en compte, dans ses études sur les transports ferroviaires à Genève, la possibilité et l'opportunité (une fois assuré le financement complet du CEVA) de réaliser une halte à Saint-Jean et Châtelaine.

Le président. Avant de terminer ce soir, je donne encore la parole à M. Pierre Maudet.

M. Pierre Maudet (R). Je ne voulais pas déroger à la tradition – mais je serai très bref, je vous rassure, Mesdames et Messieurs – qui me pousse à marquer, ce soir, la dernière séance du Conseil municipal vécue par l'un de nos collègues, que nous n'entendrons bientôt plus dans cette enceinte. «Au jour d'aujourd'hui...»: cette voix est bien genevoise, digne successeur de Jean-Pierre Lyon... Il siège dans notre Conseil depuis 1999 et il a eu le plaisir d'y rencontrer son épouse. Il quitte ce législatif – sans doute pour revenir dans nos rangs, dès cet automne, au Grand Conseil. En tout cas, nous l'espérons et nous le lui souhaitons. Je veux saluer par là, bien sûr, le bon sens en action ou en réaction, c'est-à-dire M. Alain Fischer, à qui je souhaite bon vent dans sa nouvelle commune de Bardonnex, et que je remercie de l'activité qu'il a déployée durant ses six ans au Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

Le président. Monsieur Fischer, c'est avec grand regret que nous prenons congé de vous.

13. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion suivante:

- M-548, de *M^{mes} Claudine Gachet, Alexandra Rys, MM. Jean-Marie Hainaut et Eric Ischi*: «Concept des Fêtes de Genève 2006; qu'en est-il?».

14. Interpellations.

Néant.

15. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6430
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6430
3. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Aménagements à la rue de Montchoisy et stationnement sur la place du Pré-l'Evêque» (P-109 A)	6431
4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Halte au ghetto dans le secteur de la gare!» (P-114 A)	6449
5. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de MM. Roman Juon, Gérard Deshusses, Olivier Coste et Roger Deneys, renvoyée en commission le 4 juin 2002, intitulée: «Régulation scientifique de la population des pigeons» (M-268 A) ...	6467
6. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 mars 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 414 500 francs destiné à l'aménagement du préau et à la construction d'un préau couvert à l'école de Beaulieu, située rue du Grand-Pré 22, sur la parcelle N° 2634, feuilles 21 et 26 de la commune de Genève, section Petit-Saconnex (PR-340 A)	6477
7. Rapport de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville chargée d'examiner la résolution de MM. Michel Ducret, Robert Pattaroni et Jean-Marc Froidevaux, renvoyée en commission le 20 octobre 1997, intitulée: «Transfert des Conservatoire et Jardin botaniques à l'Etat» (R-540 A)	6494
8.a) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 15 mai 2001 en vue de l'ouverture d'un crédit de 109 400 francs pour le remplacement des panneaux d'affichage officiel de la Ville de Genève (PR-120 A) ...	6514
8.b) Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la motion de M ^{me} Alice Ecuivillon, MM. Robert Pattaroni, Guy	

Savary, Jean-Pierre Oberholzer et Georges Queloz, renvoyée en commission le 15 mai 2001, intitulée: «Affichages des délibérations, actes et avis officiels du Conseil municipal: qu'en est-il?» (M-183 A)	6518
9. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la pétition intitulée: «Soutien à la maison des décors Le Hangar S. Coop» (P-127 A)	6524
10. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 3 mars 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 275 000 francs destiné aux travaux d'assainissement des bétons du mur de soutènement aval, du mur de soutènement amont et du dispositif des contreforts situés au pied des falaises du bois de la Bâtie (PR-338 A)	6538
11. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de M ^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio, Monique Cahannes et M. Gérard Deshusses, renvoyée en commission le 27 septembre 2003, intitulée: «La pointe de la Jonction: cahier des charges pour un projet urbain en partenariat entre la Ville et l'Etat» (M-377 A)	6542
12. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Mathias Buschbeck, René Grand, Pierre Rumo et Sébastien Bertrand, renvoyée en commission le 17 mai 2004, intitulée: «Revitalisons le Rhône Express Régional» (M-438 A)	6556
– Résolution de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «Revitalisons le Rhône Express Régional» (R-82)	6564
13. Propositions des conseillers municipaux	6573
14. Interpellations	6573
15. Questions écrites	6573